# INNOCENT III

## LES ROYAUTÉS VASSALES

## DU SAINT-SIÈGE

## OUVRAGES DE M. A. LUCHAIRE

PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^ie

---

INNOCENT III, *Rome et l'Italie.* 3e édition. Un vol. in-16, broché. . . . . . . . . . . 3 fr. 50

INNOCENT III, *La Croisade des Albigeois.* 2e édition. Un vol. in-16, broché . . . 3 fr. 50

INNOCENT III, *La Papauté et l'Empire.* Un vol. in-16, broché. . . . . . . . . . . . . . . 3 fr. 50

INNOCENT III, *La Question d'Orient.* Un vol. in-16, broché. . . . . . . . . . . . . . . 3 fr. 50

*Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs.* Un vol. in-8, broché. . 7 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

*Manuel des Institutions françaises.* Période des Capétiens directs. Un vol. gr. in-8, broché. 15 fr. »

---

*Les Premiers Capétiens* (*987-1137*). Un volume in-8, broché . . . . . . . . . . . . . . . 6 fr. »

*Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII* (*1137-1226*). Un volume in-8, broché. . . 6 fr. »

*Histoire de France*, sous la direction de M. E. Lavisse, tomes IV et V.

211-08. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 4-08.

ACHILLE LUCHAIRE

MEMBRE DE L'INSTITUT

# INNOCENT III

## LES ROYAUTÉS VASSALES

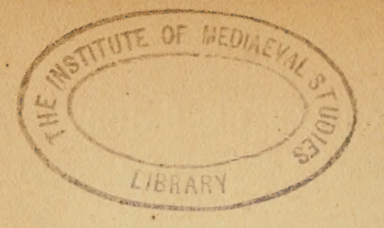
## DU SAINT-SIÈGE

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1908


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
LIBRARY

# INNOCENT III

## CHAPITRE I

## LES ÉTATS DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Chrétiens et musulmans. — Le pouvoir civil et le pouvoir religieux. — Un roi anticlérical : le Portugais Sanche I[er]. — Démêlés avec les évêques de Porto et de Coïmbra. — Alfonse II de Portugal et le testament de Sanche I[er]. — Alfonse IX de Léon. Le mariage de Bérengère. — Alfonse VIII de Castille et la croisade. — Las Navas de Tolosa, victoire de l'Europe chrétienne et du pape. — Le roi apostolique et romain, Pierre II d'Aragon. — Son couronnement à Saint-Pierre de Rome. — L'État aragonais, vassal et censitaire d'Innocent III.

« Il n'y a plus de Pyrénées. » Ce mot légendaire s'appliquerait bien mieux au siècle d'Innocent III qu'à celui de Louis XIV. En 1198, France et Espagne débordaient l'une sur l'autre : les fiefs et les diocèses chevauchaient la grande arête et s'entremêlaient. Par-dessus les cols encombrés de neige, c'était un échange continu d'expéditions guerrières, de pèlerinages, de mariages, de caravanes et de chansons. Les peuples des deux ver-

sants ignoraient la frontière. Barons du Nord et du Sud menaient à peu près la même vie, fêtaient les mêmes poètes et s'unissaient, de temps à autre, pour combattre le même ennemi, le Sarrasin.

Dans l'intérieur de la péninsule, les chrétiens et les musulmans juxtaposés se partageaient inégalement le territoire. La limite des deux croyances, en Espagne comme en Portugal, ondulait et se déplaçait sans cesse par l'effet des progrès et des reculs de la conquête chrétienne. Malgré leurs luttes fréquentes, les deux races n'étaient pas si fanatisées qu'on pourrait le croire par la haine religieuse. Les chrétiens intervenaient dans les querelles de l'Andalousie arabe, comme les musulmans dans les démêlés de la Castille, du Portugal ou du Léon. Cette pénétration réciproque des peuples et des religions, nécessitée par les relations économiques, aurait bien étonné les croyants du continent latin, s'ils avaient pu en être instruits.

En théorie, les roitelets des cinq États chrétiens, Portugal, Léon, Castille, Navarre et Aragon, avaient leur tâche commune, impérieuse : la guerre contre l'Islam, l'expulsion de l'infidèle. Mais rarement on les voyait marcher tous ensemble contre cet ennemi de Dieu et du pape. Leur croisade permanente leur rapportait presque autant de défaites que de victoires. Faute d'entente, l'œuvre collective, depuis le milieu du XII^e^ siècle, n'avançait guère, car l'Arabe, bien informé, exploitait leurs divisions. Quand ces petites dynasties ne bataillaient pas contre le mécréant, elles passaient leur temps

à se razzier, à s'enlever leurs sujets et leurs châteaux. La tendance à l'unité, dont le triomphe ne devait venir qu'au bout de trois siècles, les poussait déjà, inconsciemment, à s'incorporer les fiefs ou même les États voisins.

C'est ainsi que les rois de Castille et de Léon, postés sur les hauts plateaux du centre et appartenant à la même famille, avaient beaucoup d'intérêts communs. Bien que leurs royaumes, maintenant séparés, eussent été, dans la période précédente, plusieurs fois réunis, ils ne laissaient pas de s'attaquer, par intervalles, avec acharnement, et de recourir même, pour se mieux détruire, à l'appui de l'ennemi national. Les chefs de la Navarre et de l'Aragon prenaient leur part de la croisade et des querelles de leurs voisins du centre et de l'ouest, mais ils s'intéressaient bien davantage aux événements de la France du midi. Entre les trois royautés du Portugal, du Léon et de la Castille, il y avait plus de rapports directs et de vie commune. Étrange imbroglio, l'histoire de leur diplomatie, de leurs mariages et de leurs guerres! On y entrevoit, pourtant, deux faits généraux d'un haut intérêt : le progrès constant de la bourgeoisie et des villes, qui arrachaient alors à leurs maîtres d'innombrables *fueros*, et la lutte journalière des souverains laïques contre l'Église et sa hiérarchie.

Comment s'étonner qu'en Espagne la question des rapports du pouvoir civil et du pouvoir religieux fût au premier plan? Depuis les Wisigots, la

prédominance du clergé était de tradition; la croisade entretenait l'esprit religieux et donnait à la dévotion du chevalier et du bourgeois, pour qui l'ennemi de la foi s'identifiait avec celui de la race, une intensité spéciale. La féodalité des archevêques et des évêques, très riche, visait l'indépendance, prétendant ne relever que du pape, et se montrait plus redoutable pour les rois que l'aristocratie laïque. Un grand nombre de nobles espagnols, enrégimentés dans les ordres militaires particulièrement importants en ce pays, s'étaient faits Templiers, Hospitaliers, chevaliers de Calatrava et de Saint-Jacques. Ces milices de moines-soldats, largement privilégiées par les papes, vivaient sous une règle et des institutions que Rome seule confirmait et pouvait modifier : un instrument de plus dans la main du chef de l'Église. Enfin, depuis Grégoire VII surtout, la papauté considérait l'Espagne, terrain de guerre et de conquêtes religieuses, comme son bien propre, et les petits rois de la péninsule, comme des agents chargés d'accroître, aux dépens du Sarrasin, le domaine de l'Église et de la foi. Toute armée de croisés, soldats et généraux, ne devait-elle pas, pour le bien de l'œuvre commune, dépendre absolument du Saint-Siège et de l'épiscopat?

A cette conception s'opposaient, il est vrai, en Espagne comme par toute l'Europe, l'idée, qui venait de naître, de la *nationalité*, de son droit à l'indépendance, et le besoin de la développer sous la direction d'un pouvoir laïque. Aussi la plus

grave préoccupation des princes espagnols, après la préparation de la guerre sainte, fut-elle de lutter contre un clergé local devenu trop puissant, et de résister aux prétentions universelles des directeurs du monde chrétien.

Dans ces conditions, les voies de la politique romaine étaient toutes tracées. Affirmer, sur les rois, la domination du Saint-Siège, les empêcher d'opprimer leur clergé ct maintenir contre eux les libertés de l'épiscopat, les forcer à rester unis pour assurer le succès de la croisade, les tenir en haleine par de fréquents appels à la guerre sainte, tendre fortement, en développant les ordres militaires, le ressort de l'esprit guerrier et religieux : tel fut le programme d'action que les circonstances avaient imposé, en Espagne, à la papauté du XII<sup>e</sup> siècle. Innocent III allait suivre simplement la tradition de ses prédécesseurs. Sa diplomatie n'innova guère, mais elle montra une décision, une vigueur, une persévérance inconnues avant lui. Dès son avènement, quand il signifia ses premières volontés aux cinq royaumes, on comprit vite que ce pape, jeune, actif, entreprenant, était de ceux avec qui il fallait compter. Dès la même époque aussi, les obstacles se dressèrent et la résistance commença.

***

La royauté portugaise, née en pleine croisade, sur les champs de bataille, et presque dans le sang

du Sarrasin, datait à peine d'une vingtaine d'années (1179). Souverains du pays entier au début du XII^e siècle, les premiers comtes de Portugal s'étaient assujettis d'eux-mêmes à la papauté. Le vrai fondateur de la dynastie, Alfonse I^er, le Conquérant, n'avait pas voulu que son comté fût considéré comme un prolongement du Léon ou de la Castille, et, pour se rendre indépendant, il préféra donner à saint Pierre ce qu'il avait pris à Mahomet. Un cardinal d'Innocent II reçut son hommage. Moyennant un cens annuel de quatre onces d'or que ses successeurs devaient continuer à payer, il se reconnut le chevalier et le vassal [1] du pontife romain. Celui-ci, en retour, devait le protéger et faire respecter sa dignité et son bien.

Le contrat fut renouvelé par le pape Lucius II (1144) et, trente-cinq ans après, Alexandre III conférait au comte de Portugal le titre de roi, qui seul lui manquait. Dans sa gratitude, Alfonse I^er affirma encore avec plus de force que son royaume n'était qu'un fief apostolique et promit de verser au pape une somme de mille besans d'or, sans compter un cens annuel de cent autres pièces d'or. C'est ainsi que, par la libre volonté de son fondateur, le Portugal entra dans le vasselage romain. Sur cette terre du pape, la dévotion des rois et des particuliers ne cessait de se manifester par d'abondantes donations aux églises et la création de nombreux couvents, dont le type le plus magnifique fut l'abbaye d'Alcobaça.

1. *Proprius miles.*

Le droit de Rome sur le Portugal était donc certain et très clair : mais, quand on parle du moyen âge, il importe essentiellement de distinguer les principes de l'application. Une fois maître de son titre royal et d'un pouvoir bien établi, Alfonse I^er^ négligea de s'acquitter envers la caisse pontificale. Et son héritier, Sanche I^er^, y pensa encore bien moins.

Sans avoir l'envergure du conquérant dont il avait recueilli, en 1185, la succession, ce nouveau roi, brave soldat, grand massacreur de musulmans, n'était pas une figure banale. Très âpre à conquérir la terre arabe, il convoitait tout aussi bien la terre chrétienne, car il chercha constamment à s'agrandir aux dépens de ses voisins du nord, les rois de Léon. Comme son contemporain Philippe-Auguste, Sanche aimait à amasser des trésors, à construire des châteaux, et il s'appuyait sur la bourgeoisie pour maîtriser plus aisément la noblesse et l'épiscopat. Comme lui aussi, il avait les passions vives. Il habitait à Coïmbra, sa capitale, une grande forteresse, l'Alcaçar (aujourd'hui démolie), et y vivait avec sa femme Douce, ses enfants légitimes, ses concubines et ses bâtards. Pour ses dévotions, il avait son Saint-Denis, le couvent de Santa-Cruz, dont les terribles moines, toujours en guerre avec l'évêque de Coïmbra, firent le désespoir d'Innocent III. Sans contredit, le trait le plus original de son règne fut sa politique religieuse. Avec un sentiment très vif de la dignité royale et de l'indépendance des souverains, il jugea que le clergé

portugais avait trop de richesses et de pouvoir politique, et que le joug de saint Pierre devenait lourd. Et l'on vit ce vassal du pape prendre peu à peu l'attitude et le langage d'un potentat hostile à l'Église. Il suivait, sans doute[1], les conseils de son chancelier Juliano, un clerc qui avait étudié à Bologne le droit, l'administration et la chicane, qui avait servi son père, et fut encore le premier ministre de son fils Alfonse II. Juliano rédigeait les lettres de son maître, et lui lisait ou lui traduisait (à sa manière) celles qui étaient expédiées de Rome ou d'ailleurs à son adresse.

La première que Sanche reçut d'Innocent III, datée du 24 avril 1198, lui réclamait le paiement du cens annuel de cent besans d'or et l'arriéré des sommes promises par Alfonse Ier. Rappelant au roi de Portugal les engagements paternels, le pape se plaignit de l'inexécution des clauses du contrat : « Quand notre prédécesseur, le pape Célestin III, t'a envoyé son notaire, Michel, pour t'engager aussi à payer le cens dû à Saint-Pierre, tu as répondu (ce qui n'était pas exact) que ton père avait versé au pape Alexandre III une somme de mille besans d'or, équivalente à un cens d'une durée de dix ans, et que par suite on ne pouvait exiger de toi l'annuité de cent besans. Du reste, « as-tu ajouté, ce n'est pas comme censitaire de « l'Église romaine que mon père a fait cette libéra- « lité au pape Alexandre, mais simplement à titre de

1. Cette hypothèse de l'auteur de la meilleure histoire du Portugal, Herculano, nous paraît assez vraisemblable.

« don gratuit et par pure dévotion. » Cette négation du lien de dépendance établi entre le Portugal et Rome, Innocent refuse de l'admettre : pour lui le cens annuel et les mille besans d'Alfonse ne se confondent pas. Il invite donc Sanche I[er] à payer l'annuité au légat Renier, porteur de sa lettre, et lui annonce que celui-ci, en cas de résistance, a plein pouvoir pour contraindre, par la menace des châtiments de l'Église, les débiteurs récalcitrants.

Sanche, au lieu de se rendre du premier coup, discute et marchande avec l'envoyé du pape. On lui réclame l'arriéré des annuités qui n'ont pas été payées? soit : il reconnaît qu'il les doit, et envoie à Innocent III deux Hospitaliers chargés de lui offrir, de ce chef, un fort acompte. Quant aux mille besans, il déclare au légat qu'il ne sait pas du tout à quoi s'en tenir sur la réalité de cette obligation, et il s'en remet au pape du soin d'éclaircir ce point obscur. Évidemment l'affirmation d'Innocent III ne lui suffisait pas, et il espérait que la cour de Rome ne pourrait faire la preuve de sa créance. Il se trompait. Innocent s'empresse de lui envoyer, dans une seconde lettre du 9 décembre, un extrait en bonne forme de la donation du roi Alfonse (les registres pontificaux étaient bien tenus), le remercie de l'envoi des annuités, et enveloppe le tout d'une phrase aimable, mais très nette, sur les droits du Saint-Siège. « Parmi tous les princes de ce monde, c'est ta personne que nous chérissons d'une affection toute particulière [1], et d'autant plus que le

1. Simple formule, dont il usait pour tous les rois à qui il écrivait.

royaume dont tu as hérité est, de par la volonté de tes prédécesseurs, censitaire de l'Église romaine. Acquitte donc la promesse de ton père, libéralement et sans difficulté. Ton salut éternel n'en sera que mieux assuré, et il s'y adjoindra même des profits temporels que te garantit la protection apostolique. En agissant autrement, tu offenserais le Créateur. Il châtie ceux qui font du tort à son Église, mais surtout ceux qui détiennent injustement le bien de saint Pierre. »

Le roi de Portugal finit par s'exécuter. L'appui du pape lui était nécessaire pour justifier ses entreprises contre le royaume de Léon. Au moment où il montrait ainsi quelque répugnance à payer la dette de sa dynastie, il priait Innocent III de le prendre sous sa protection spéciale, « avec tous les territoires qu'il possédait à l'heure actuelle, et ceux qu'avec l'aide de Dieu il pourrait justement acquérir par la suite ». Ce dernier membre de phrase était la raison d'être de la demande royale. Par le mot *justement*, la cour de Rome mettait sa responsabilité à couvert, mais elle autorisait d'avance la conquête, à charge, pour la royauté portugaise, d'en établir la légitimité.

Par là apparaît clairement la sujétion étroite et directe qui unissait le Portugal à Rome. Le pape ne cesse d'intervenir en souverain dans les affaires du pays et de la dynastie qui le gouverne. Sanche Ier donne des dîmes à l'archevêque de Braga : Innocent confirme cette libéralité (13 juillet 1199). Mais quand le roi s'avise de

vouloir enlever quelques évêchés portugais à l'obédience de l'archevêque de Compostelle, parce que ce prélat a son siège dans le royaume de Léon et que le seul métropolitain vraiment portugais doit être celui de Braga, le pape se fâche. Empiétement du pouvoir laïque sur le terrain spirituel! Sanche est menacé d'excommunication. Innocent somme l'archevêque de Braga, qui agissait d'accord avec le roi, de recevoir et de présenter à la cour de Coïmbra les lettres de protestation de la curie jointes à celles de l'archevêque de Compostelle. A plusieurs reprises il enjoint aux évêques portugais de reconnaître la suprématie religieuse de ce haut dignitaire. Là comme ailleurs, entre les besoins nouveaux de la nation en voie de développement, aspirant à l'indépendance complète, et les institutions établies de l'Église universelle, le conflit se dessinait.

L'abbé et les religieux du monastère de Lorbano vivaient d'une façon tellement scandaleuse, que leur maison appauvrie, endettée, était tombée dans une décadence absolue. Une des filles du roi, Téreza, qu'on appelait la Reine, parce qu'elle était la femme divorcée du roi de Léon, Alfonse IX, voulut remplacer ces moines peu édifiants par des religieuses qu'elle dirigerait elle-même. Sur l'injonction du roi, les moines durent céder la place aux nonnes de la reine. Innocent III reconnut que les moines étaient criminels et que l'abbaye avait besoin d'une réforme, mais il n'admettait pas que le roi de Portugal s'arrogeât, en faisant lui-même

cette exécution, un droit réservé à l'Église. Le 15 novembre 1210, il donnait ses ordres en conséquence à l'archevêque de Compostelle. On fera sortir du monastère, avec tous les ménagements possibles, les religieuses qui venaient d'y être installées. L'abbé et les moines y rentreront ensuite, mais dans des conditions telles qu'ils ne pourront plus dilapider les biens du couvent; et la reine prendra à sa charge les dépenses nécessaires qu'ils auront faites. Une fois qu'ils seront installés, on les remettra, légalement cette fois, à la porte, pour les interner dans des communautés plus régulières où ils feront pénitence, et l'on purifiera l'abbaye. Alors, si la reine veut libérer de ses dettes l'établissement ainsi évacué et le faire aménager pour y recevoir quarante religieuses de Cîteaux, elle pourra y revenir avec ses nonnes : autrement on y placera des moines noirs empruntés à différentes abbayes. « Par ce moyen, conclut Innocent III, les excès des religieux ne resteront pas impunis et la liberté ecclésiastique n'aura pas à souffrir de l'insolence des laïques. » Curieux exemple de l'esprit formaliste du moyen âge et de l'extrême souci qu'avait l'Église de ne pas se laisser entamer par les séculiers!

Mais, à cette époque, les séculiers n'étaient plus d'humeur si docile. Bientôt la crise aiguë éclata (1208-1211).

Les démêlés de Sanche Ier avec ses évêques ne nous sont connus dans le détail que par les lettres du pape et, naturellement, les prélats y sont pré-

sentés comme des victimes, le roi comme un persécuteur et un tyran. Où est l'exacte vérité? En ce temps la sauvagerie des passions et des mœurs compromettait les meilleures causes. Sanche Ier, comme tous ses pareils, avait la main brutale; mais en condamnant ses procédés, peut-on oublier que cette royauté naissante se sentait sans cesse entravée dans ses progrès par la puissance et les privilèges exorbitants d'un clergé dont elle n'était pas maîtresse?

L'évêque de Porto, Martinho Rodriguez, noble d'un caractère peu facile, était le seigneur temporel de sa cité et de son diocèse. Comme partout ailleurs, l'évêché se trouvait toujours plus ou moins en état de guerre avec les bourgeois de la ville. Le roi Sanche soutint, contre l'évêque, les habitants de Porto à qui il donna d'importants *fueros*. De là, chez Martinho, des rancunes très vives, qu'il ne sut pas dissimuler. Lorsque, en 1209, l'infant portugais, Alfonse, se maria avec Urraque, princesse de Castille, l'évêque de Porto, sous prétexte que les époux étaient parents à un degré prohibé, refusa, seul de tous les prélats portugais, d'assister au mariage. Il s'abstint même d'aller, selon l'usage, en procession, à la rencontre du prince royal, quand celui-ci traversa Porto. Indignation et colère du roi : l'évêque persécuté, fait appel à Rome et jette l'interdit sur sa ville et sur son diocèse. Le roi riposte en faisant démolir les maisons de quelques chanoines du parti de l'évêché : il leur enlève leurs prébendes et leurs

chevaux. Comme l'église cathédrale avait été fermée, il en fait fracturer les portes, y introduit des excommuniés et fait ensevelir en terre chrétienne, malgré l'interdit, les corps des décédés.

Craignant pour sa vie, l'évêque s'était refugié, avec le doyen du chapitre et quelque chanoines, dans le palais épiscopal. Un fonctionnaire du roi, aidé des bourgeois de Porto, l'y assiégea pendant cinq mois, blocus tellement rigoureux que l'évêque malade ne put même pas faire entrer un prêtre pour se confesser. Découragé, il déclara se rendre à merci, mais, à peine sorti de l'évêché, pour échapper à une paix déshonorante, il s'enfuit la nuit et prit le chemin de Rome. Il eut de la peine à quitter le Portugal : le roi avait fait garder toutes les routes. Enfin il arriva auprès d'Innocent III, presque nu, *quasi nudus*. Sanche se vengea en faisant saisir le domaine épiscopal, et emprisonner un homme de confiance envoyé par le proscrit.

Il ne s'entendait pas mieux avec l'évêque de Coïmbra, qu'il avait déjà exilé pendant plusieurs années. Sur la plainte de ce dernier, Innocent III, dans une lettre du 23 février 1211, renvoya à Sanche la liste interminable des griefs du clergé portugais. « Tu te mêles, plus qu'il ne convient, des affaires de l'Église. Tu confères et tu enlèves les paroisses et les bénéfices à qui tu veux, sans consulter l'autorité religieuse. Tu révoques les bénéficiaires légalement institués par l'évêque diocésain et tu fais saisir leurs revenus par tes officiers. Tu forces de pauvres curés de paroisse à nourrir tes

arbalétriers, tes chiens, tes chevaux et tes oiseaux de chasse. Par ton ordre on arrête les clercs et on les jette dans la prison publique. Tu les obliges à comparaître et à plaider devant ton tribunal et celui des juges séculiers. Tu leur imposes le service militaire. Tu les couvres d'injures et d'outrages et leur fais tort de toutes façons. Je n'ose le dire sans douleur, quand tu rencontres par hasard, sur une route, un clerc ou un moine, tu te signes comme devant un fâcheux augure. Au péril de ton âme, tu entretiens à ta cour une devineresse. Tu protèges les excommuniés, les usuriers, les ennemis de l'Église. Tu livres d'honnêtes veuves à tes soldats et mets des hommes libres en servage. Tu empêches les ecclésiastiques de sortir du royaume ou d'y rentrer, et quand, ce qui est rare, tu leur permets de le quitter, tu leur fais jurer de ne pas se rendre à Rome. S'ils s'y refusent ou te désobéissent, tu les fais saisir, dépouiller et incarcérer. » Que conclure de ce réquisitoire, sinon que Sanche I^er^, adoptant un programme presque complet de politique anticléricale, tâchait d'isoler de Rome l'Église portugaise, pour en être le maître absolu ?

Il paraît que l'évêque de Coïmbra l'avait exaspéré en lui enjoignant de renvoyer la diseuse de bonne aventure qu'il consultait tous les jours. Furieux, le roi l'assigna à sa cour ; le prélat ayant refusé de comparaître, on ne le ménagea plus. Comme il passait dans un village dépendant de l'évêché, Sanche voulut se faire servir, à titre de « procu-

ration », un repas qui ne lui était pas dû. Sur le refus du curé, il fit démolir les maisons que l'évêque et le chapitre possédaient en ce lieu, saisir les revenus épiscopaux et les montures des chanoines. L'évêque interdit alors son diocèse et, pour empêcher l'archevêque de Braga, soutien habituel de la royauté, de relaxer l'interdit, il en appela à Rome. Sanche ordonna la confiscation des biens de tous les ecclésiastiques qui avaient cessé de célébrer les offices, déclarant qu'il les considérait comme ses ennemis particuliers, et comme traîtres tous ceux qui leur donneraient asile. L'archevêque de Braga somme l'évêque de révoquer le décret d'interdit. « Non! répond le prélat, tant que le roi n'aura pas rendu ce qu'il a pris à mon Église. » La guerre s'ensuit, avec toutes ses violences : clercs suppliciés, frère et parents de l'évêque incarcérés, quelques-uns même aveuglés. Redoutant qu'on ne s'attaque à sa personne, l'évêque se décide à lever l'interdit et à partir pour Rome, mais le roi le fait arrêter et jeter en prison. Tout au plus, le prélat parvient-il à envoyer à Innocent III un chapelain qui partit de nuit, déguisé, et arriva au Latran, dans un état lamentable, après mille tribulations.

Le pape était encore sous le coup de l'émotion où l'avaient jeté ces nouvelles, quand il reçut de Sanche une lettre extraordinaire, par le ton et par le contenu. Nous n'en connaissons malheureusement que deux extraits, cités dans la réponse d'Innocent III Au dire de celui-ci, elle était

« indiscrète et présomptueuse au suprême degré [1] ». Jamais prince, si puissant qu'il fût, sauf les hérétiques et les tyrans, n'avait encore osé lui écrire, à lui ou même à ses prédécesseurs, avec tant d'arrogance et si peu de respect [2]. Qu'avait donc écrit le roi de Portugal?

« Parmi beaucoup d'allégations qu'il ne serait pas digne de nous de reproduire, tu as affirmé d'abord que nous prêtions volontiers l'oreille à tous ceux qui nous disaient du mal de toi et que nous ne rougissions pas de nous exprimer sur ton compte, en public, de la façon la plus malhonnête. A quoi penses-tu donc? Les successeurs de saint Pierre n'ont pas l'habitude d'outrager autrui : ce sont eux qui, à l'exemple du Christ, supportent patiemment les injures. » Mais le passage important était la fin de la lettre royale, dont Innocent nous donne tout au moins le résumé. « Les prélats et les clercs de notre royaume, aurait dit Sanche Ier, ne font que simuler la religion. Il y aurait un moyen de diminuer ou même de supprimer leur orgueil et leur luxe, ce serait de leur enlever les biens temporels qu'ils possèdent en surabondance. C'est grand dommage pour nous-même et pour nos successeurs que notre libéralité et celle de notre père leur aient prodigué les donations. Mieux vaudrait faire jouir de ces richesses nos propres fils et nos soldats, qui souffrent la misère en se dévouant pour la défense du pays. »

1. *Indiscretione plenas* (*litteras*) *et præsumptione non vacuas.*
2. *Tam irreverenter et arroganter.*

« Cette parole, réplique Innocent III, n'est pas d'un prince catholique : elle sent l'hérésie. »

En effet, c'était la doctrine d'Arnaud de Brescia, et on l'attribuait, au même moment, à l'empereur Otton de Brunswick, excommunié et schismatique.

Le plus extraordinaire, c'est qu'au lieu de lancer immédiatement toutes ses foudres contre le roitelet assez audacieux pour lui tenir un pareil langage, le pape traite le roi de Portugal avec une douceur relative : « Peu nous importe ton jugement ou tout jugement humain, puisque c'est Dieu qui nous juge. Nous te prions, mon très cher fils, de te contenter de l'autorité que Dieu t'a donnée, de ne pas étendre la main sur les droits de l'Église, de même que nous, nous nous gardons d'empiéter sur les droits royaux. Laisse-nous le jugement des clercs, comme nous te laissons celui des laïques. N'usurpe pas l'office d'autrui, pour ne pas subir la vengeance divine et le châtiment du roi Osias. De tels abus de pouvoir déshonorent ta mémoire auprès des hommes et ta conscience auprès de Dieu. Rends l'évêque de Coïmbra à la liberté, restitue-lui ce que tu lui as pris, donne-lui satisfaction pour tous les dommages causés à son Église, apaise ainsi la majesté divine que tu as offensée. Sinon, sache que nous aimons mieux servir le roi du ciel que les rois de la terre. Tu nous es cher dans le Seigneur et ton honneur nous est précieux, mais nous qui devons la justice à tous, nous ne déserterons pas la cause de l'évêque

qui est celle du droit. » Tant de mansuétude s'explique par ce fait que l'Espagne entière se préparait alors à une action décisive contre le musulman. La papauté ne pouvait pas rompre avec un des chefs de l'armée qui devait remporter, l'année d'après, la retentissante victoire de las Navas de Tolosa. Avant tout, l'intérêt de la chrétienté et de la croisade!

Était-ce bien, du reste, la pensée personnelle du roi de Portugal qu'exprimait la fameuse lettre? Sa rédaction était l'œuvre du chancelier Juliano, et il fallait que Sauche Ier, qui ne savait sans doute pas écrire, et ignorait le latin, se fiât à son premier ministre. Innocent III ne cacha pas à l'archevêque de Compostelle que cet intermédiaire l'inquiétait. « Nous avons entendu dire que le chancelier du roi interprète à son maître, autrement qu'elles ne doivent l'être, les bulles que nous lui adressons, et même qu'il supprime les passages susceptibles de déplaire aux oreilles royales. Nous te prions de faire présenter au roi et lire *par ton clerc* la lettre que nous lui envoyons. Il faut avertir le chancelier que, s'il ne veut pas encourir notre indignation et la colère divine, il devra s'abstenir de pareilles pratiques. »

Dans cette période du moyen âge, les rois avaient beau partir en guerre, sévir en actes et en paroles, faire mine de résister à outrance, ils allaient rarement jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au schisme. Leurs peuples ne les auraient pas suivis. Eux-mêmes d'ailleurs, si engagés qu'ils

fussent dans la lutte, ne cessaient pas de partager les croyances, les superstitions, les terreurs de leurs contemporains. La peur de la mort amenait, même chez les ennemis les plus déterminés de l'Église, un changement d'attitude dont l'histoire de ce temps offre mille exemples. Et c'est alors que le pouvoir religieux reprenait l'avantage.

Au moment où il bataillait avec tant d'âpreté contre l'épiscopat et le pape, Sanche Ier tomba gravement malade. Désespérant de guérir, il quitta Coïmbra et se retira en pénitent chez les moines d'Alcobaça. « Sachez, écrivit-il de là à ses chevaliers et à ses bourgeois, que je suis vraiment en péril : aussi je vous demande de prier pour moi le Seigneur, la bienheureuse Vierge Marie et saint Vincent, martyr, afin qu'ils me rendent la santé de l'âme et du corps. »

Il se réconcilie avec l'évêque de Porto, qu'il laisse revenir dans sa ville natale. Il accepte toutes les conditions que les envoyés du pape lui imposent : réparation de tous les torts causés à Martinho Rodriguez et à ses parents, confirmation des privilèges généraux du clergé, donations aux évêques, aux moines et aux clercs, suppression des libertés municipales de Porto, rentrée en grâce de l'évêque de Coïmbra. C'était le triomphe du clergé local, et aussi de l'Église universelle. Innocent III, inscrit sur le testament de Sanche Ier, pour un legs de cent marcs d'or, reçut du roi une lettre où celui-ci le suppliait de valider, en les confirmant, ses dispositions dernières, la réparti-

tion de son héritage entre ses enfants et toutes ses donations pieuses. Il lui demandait aussi de renouveler l'absolution que l'archevêque de Braga lui avait accordée pour tous les abus de pouvoir et toutes les violences dont le clergé avait été victime.

« Dieu qui t'a rendu malade corporellement, lui répond Innocent, a donc guéri la maladie spirituelle par laquelle tu l'avais si gravement offensé. » Par les deux lettres du 26 et du 27 mai 1211, il confirme l'absolution de l'archevêque, dispense le roi de la pénitence imposée (un pèlerinage à Rome) et déclare valides toutes les clauses du testament, à une exception près. Sanche avait disposé des biens de certaines abbayes royales. Ici encore Innocent III se crut obligé de maintenir le droit de l'Église contre la volonté de ce mourant : « Il est bien entendu qu'en attribuant ces monastères, tu n'as pensé qu'aux pouvoirs et aux revenus du patronage, car la loi canonique refuse aux laïques le droit de disposer des bénéfices des clercs. » Dernière leçon qui fut perdue pour le roi de Portugal. Quand la lettre lui arriva à destination, il était mort depuis six semaines.

Dès la première année du règne d'Alfonse II, un prince de vingt-cinq ans, on s'aperçut que la soumission finale de son père avait fait du Portugal un véritable pays de protectorat où Innocent III, le protecteur, exerçait la haute magistrature religieuse, judiciaire et politique. Les cortès de Coïmbra (1211) reconnaissent, comme loi du

royaume, l'ensemble des privilèges accordés au clergé. Le droit ecclésiastique est proclamé inviolable, toute législation contraire, annulée; les gouverneurs de provinces, juges et officiers royaux ont charge de défendre les églises et les monastères contre les violences des laïques; on exempte le clergé de certaines impositions générales et municipales, des corvées et des procurations dues au roi ou à ses représentants. L'assemblée va même jusqu'à abolir virtuellement le droit féodal qui permettait au roi de marier à sa guise les veuves de ses vassaux et de ses sujets. Tout au plus le gouvernement d'Alfonse II essaye-t-il de pallier cette défaite du pouvoir souverain en faisant adopter, par les cortès, une disposition qui restreignait l'extension des biens de mainmorte. Les Églises pourront recevoir des terres en legs et en donation : on leur interdit d'en acheter. Seulement en Portugal, comme partout ailleurs, elles sauront éluder cette prohibition et ne se feront pas faute de tourner la loi.

Ce début de règne méritait à Alfonse II toute la bienveillance du pape. Par une bulle du 16 avril 1212, Innocent III prend sous sa protection spéciale le Portugal et son jeune roi. Au fond comme dans la forme, ce document avait surtout pour objet de rappeler que la royauté portugaise était d'institution pontificale et tributaire du Saint-Siège. Il évoque le glorieux souvenir du grand-père, Alfonse Henriquez le Conquérant, le catholique par excellence. Il met une fois de plus, sous

le patronage de saint Pierre, la personne royale, le royaume avec son étendue actuelle et toutes les conquêtes futures qui l'accroîtraient aux dépens du Sarrasin, du moins celles que les autres rois chrétiens de l'Espagne ne pourront légitimement revendiquer. Même protection pour les héritiers d'Alfonse II. Le tout accompagné d'une phrase aimable à l'adresse du jeune roi, « qui mérite la couronne par sa sagesse, son sentiment de la justice et son aptitude au gouvernement ». Mais la contre-partie ? Ce qui est dû à l'Église romaine ? Alfonse II lui témoignera « un humble dévouement » ; il l'aidera dans ses besoins et contribuera à reculer les frontières de la domination chrétienne. Et comme preuve du fait que son royaume appartient à saint Pierre[1], il fera comme ses prédécesseurs : suivant la décision qu'il a prise lui-même, il payera au Saint-Siège un cens annuel de deux marcs d'or, livrables entre les mains de l'archevêque de Braga.

Pourquoi le nouveau roi faisait-il si docilement et d'emblée tant de concessions ? C'est qu'il avait un besoin absolu d'être en paix avec son clergé et avec Rome. Il n'acceptait pas les dispositions contenues dans le testament de Sanche I[er]. Son règne allait s'ouvrir par une lutte très vive contre ses frères, ses sœurs, et une partie de la noblesse. Ce n'était pas le moment de se mettre sur les bras un ennemi encore plus dangereux.

1. *Ut beati Petri juris existat.*

Sanche I^er avait laissé, en effet, à ses deux fils puînés, Pedro et Fernando, des sommes considérables ; aux deux infantes, Téresa et Sancha, des villes et des territoires, et à une troisième fille, Mafalda, trois monastères royaux. Il semblait bien se douter que son héritier ne serait pas disposé à exécuter toutes ses volontés, car il avait pris ses précautions. Le prince royal avait dû jurer solennellement qu'il se conformerait aux décisions paternelles. Les exécuteurs testamentaires avaient été déclarés d'avance traîtres au roi et au pays, s'ils n'employaient tous les moyens pour s'acquitter de leur devoir. Enfin le pape, confirmateur du testament, devait veiller à son exécution. Innocent III lui-même n'était pas très sûr que les prescriptions du testateur seraient respectées, car, dans la lettre où il acquiesçait à la suprême requête du roi moribond, il écrivait : « Tu feras très bien, en vue de ton salut éternel, et alors que tu es encore en vie, de réaliser d'avance les legs et donations auxquels tu as consenti. N'attends pas que d'autres fassent, après ta mort, ce que tu peux faire par toi-même. » Défiance justifiée. Un an après la disparition de Sanche I^er, en 1212, le Portugal se trouvait en pleine révolution.

Pedro et Fernando avaient rompu avec leur frère aîné, et s'étaient réfugiés, le premier, dans le royaume de Léon, le second en France, où Philippe-Auguste devait faire de lui un comte de Flandre, le « Ferrand » qui sera vaincu plus tard à Bouvines. Alfonse II, maître des monastères

légués à l'infante Mafalda, contestait résolument à ses deux autres sœurs la propriété héréditaire des villes que Sanche leur avait attribuées. Leur abandonner la jouissance des revenus, soit, mais non le *dominium* territorial et politique. Il estimait que les biens de la couronne devaient revenir intégralement au fils aîné du souverain. Les infantes n'acceptèrent pas cette théorie ; secondées par quelques nobles, elles s'enfermèrent dans les châteaux contestés et réclamèrent, avec l'appui moral du pape, le secours effectif du roi de Léon, Alfonse IX. Celui-ci envahit le Portugal et s'installa dans la partie du royaume située entre le Douro et le Minho. Guerre civile et guerre étrangère : un désastre complet.

Innocent III avait commencé par prendre les infants sous sa protection (octobre 1211) et ordonné à l'archevêque de Compostelle et à l'évêque de Zamora, exécuteurs testamentaires du roi défunt, de sévir contre quiconque tenterait d'enlever aux princesses ce que leur père leur avait légué. Alfonse II fut donc excommunié, et l'interdit jeté sur tout le Portugal. Mais le jeune roi invoquait lui aussi, par ses lettres et ses ambassadeurs, la justice de Rome. « Son père, disait-il, n'avait plus toute sa tête au moment de la confection du testament, et ses sœurs devaient s'incliner devant le principe de l'intégralité et de l'inaliénabilité du domaine royal. » A cette heure solennelle, où l'Espagne tout entière se levait pour engager contre l'empire musulman des Almohades une lutte décisive, où Alfonse II lui-

même envoyait des chevaliers combattre l'infidèle, la papauté pouvait-elle continuer à le mettre au ban de la chrétienté? Le changement d'attitude, chez Innocent III, devint bientôt visible. Il charge les abbés de Spina et d'Osséira de faire une enquête sur la crise portugaise, d'aviser aux moyens d'absoudre Alfonse II; et ce grand procès est évoqué directement en cour de Rome. Après trois ou quatre sentences provisoires, les juges du pape rendent l'arrêt définitif. Les princesses portugaises continueront à vivre en paix dans les châteaux et les terres litigieuses, mais elles n'y seront plus maîtresses. On en confie la garde aux Templiers. La demande qu'elles avaient faite, de recevoir, en compensation, quelques places fortes de la couronne, est repoussée. On annule les sentences d'excommunication lancées contre le roi et ses partisans. Ainsi était reconnu implicitement le principe d'Alfonse II sur la transmission intégrale du domaine de la monarchie.

Il l'emportait donc, grâce au pape. Mais comme, à l'exemple de ses prédécesseurs, il faisait des difficultés pour payer au fisc romain le cens annuel et les arriérés de cens, Innocent III se garda de l'absoudre avant que la situation financière eût été pleinement liquidée. A la fin de 1213, un légat, spécialement envoyé de Rome pour cet objet, arrive à Coïmbra. Alfonse II lui fait un versement de cinquante-six marcs d'or, représentant les annuités de vingt-huit ans, ce qui reportait presque au début du règne de Sanche, et l'on a vu que Sanche avait déjà

soldé cet arriéré lors de l'avènement d'Innocent III. Le légat aurait-il donc touché une somme supérieure de moitié à celle qui était réellement due? Après tout, le succès final du jeune roi valait bien ce sacrifice. Quelques semaines après que le représentant du pape eût donné quittance générale, l'absolution régulière et complète était proclamée et Alfonse II se trouvait en règle. Mais la justice romaine avait terminé à sa guise et à son heure les conflits politiques du Portugal et les démêlés de sa dynastie. Le sort de la famille royale dépendait de son verdict. L'Église possédait tout dans cette région, l'autorité, l'honneur, la souveraineté de la terre, et elle n'oubliait pas l'argent.

***

Elle n'eut pas aussi facilement raison du royaume léonais et de sa dynastie.

A l'époque d'Innocent III, les rois de Léon possédaient l'ouest du haut plateau central de l'Espagne, avec Salamanca, Léon et Valladolid, les montagnes des Asturies avec Oviedo, et les ports déjà très fréquentés de la Galice, d'où les pèlerins de l'Europe entière gagnaient le fameux sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle. Ambulants comme tous les souverains de leur époque, ils habitaient surtout le palais de Léon, protégé par la grande muraille qui, aujourd'hui encore, enferme la cité. On commençait à y construire cette cathédrale gothique aux trois portails, entre lesquels le

caprice de l'architecte a si singulièrement placé deux ouvertures étroites formées de deux arcs aigus. Très religieux, lui aussi, le peuple léonais avait bâti beaucoup de couvents, dont il enrichit l'ordre de Cîteaux, et de leurs bibliothèques proviennent la plupart des beaux manuscrits à miniature que l'Espagne montre avec fierté.

Entre le Léon et Rome il ne pouvait être question d'un assujettissement étroit et immédiat. Cette couronne n'était pas, comme celle du Portugal, de création récente, et rien ne prouve qu'au début du XIIe siècle, elle payât un tribut annuel à Saint-Pierre. Bien que la papauté s'attribuât aussi, dans cette partie de l'Espagne, un droit de patronage direct et même de haute propriété, aucun contrat synallagmatique n'attestait cette dépendance. L'Église de Compostelle, source de richesses pour le clergé d'Occident, tenait, une assez grande place dans les préoccupations d'Innocent III, qui prit des mesures pour en assurer la prospérité, et fit souvent de son archevêque l'exécuteur de ses décrets. Mais il est visible que la royauté léonaise ne montrait pas la même soumission docile aux ordres de Rome que celle du Portugal. Alfonse IX fut le seul prince de l'Espagne qui ne se rendit pas à l'appel du Latran lors de l'invasion musulmane en 1212, et refusa de coopérer à la délivrance du pays. Il ne songeait qu'à se battre avec ses voisins, et, dans le grave conflit qui le mit aux prises avec le pape, il supporta, plus longtemps que

ne faisaient ses pareils, le poids de l'excommunication.

Isolés du reste du monde et absorbés par leur croisade perpétuelle, les princes espagnols ne pouvaient que difficilement aller chercher femme à l'étranger : ils avaient au contraire intérêt à s'allier entre eux par des mariages. C'était le moyen le plus pratique et le plus sûr de faire durer la paix, si désirable pour ces sentinelles du christianisme, postées en face du péril musulman. Mais comment les papes, qui comprenaient la nécessité absolue de l'accord entre ces royautés et travaillaient énergiquement à tenir leurs forces unies en un seul faisceau, pouvaient-ils leur appliquer les lois, si rigoureuses, de l'Église, sur les mariages consanguins? L'inconvénient de cette législation était clair surtout pour la Castille et le Léon, les deux royaumes jumeaux dont la fusion importait à l'Europe entière, parce qu'elle garantissait le succès de la guerre sainte.

Quelques années avant l'avènement d'Innocent III, le roi léonais, Alfonse IX, avait épousé l'infante Téresa, fille du Portugais Sanche I$^{er}$. Prohibition opposée par la cour de Rome : le pape Célestin III fulmine, dissout le mariage; mais les deux époux s'aimaient et les familles résistent. Qu'importait à l'Église, gardienne de la légalité canonique? Le royaume de Léon est mis en interdit, les rois de Léon et de Portugal simultanément excommuniés. Ils restent sous l'anathème pendant cinq ans. Ce n'est qu'en 1196 que, d'accord avec

Rome, le roi de Castille, Alfonse VIII, oblige ou décide son voisin de Léon à se séparer de l'infante portugaise. Comme dédommagement, le Castillan donna au Léonais sa propre fille, Bérengère, en mariage. Elle-même avait déjà été mariée à un Allemand, de la famille des Hohenstaufen : mais l'autorité pontificale avait cassé aussi ce mariage sous prétexte de parenté, en réalité, parce qu'elle se refusait à laisser la Germanie, ennemie de Rome, prendre pied en Espagne. Bérengère reçut en douaire de son nouveau mari quelques châteaux où le roi de Castille s'empressa de mettre garnison.

La papauté n'avait reçu aucun avis de ce dernier mariage. Or Bérengère était, encore plus que Téresa, parente d'Alfonse IX à un degré prohibé. Fallait-il obliger encore le roi de Léon à se séparer de cette seconde femme et rompre ainsi l'union si nécessaire du Léon et de la Castille? Célestin III ne l'osa pas, mais Innocent III, son successeur, envoya le moine Renier, son légat, avec mission expresse de faire cesser cet « inceste monstrueux », et de contraindre le beau-père et le gendre, l'un à rappeler sa fille, l'autre à renvoyer sa femme. Mais ni l'un ni l'autre n'étaient disposés à obéir. Alfonse IX et Bérengère, victimes tous deux une première fois de la sévérité des canons, entendaient rester en ménage. Et le roi de Castille qui avait déjà mis la main sur le douaire de sa fille, ne tenait nullement à le restituer.

De là une crise violente, prolongée, qui dura sept ans (1198-1204). Sachant ce qui l'attendait,

Alfonse IX ne s'était pas rendu à l'assignation du légat : il est excommunié avec Bérengère, leur royaume mis en interdit, la plupart des évêques léonais qui avaient pris fait et cause pour leur roi, frappés également d'anathème. Des évêques soutenir contre le pape le gouvernement national et se montrer plus royalistes qu'ultramontains ! chose grave, et que la cour de Rome ne pouvait tolérer. Seul, l'évêque d'Oviedo avait déféré aux ordres du pape. Le roi de Léon confisque ses revenus, dévaste ses terres, et le chasse de sa ville épiscopale. Quant au roi de Castille, au lieu de le traiter comme son gendre et sa fille, on l'épargne : la menace des foudres pontificales est seulement suspendue sur sa tête. C'est que le Castillan, qui portait d'ailleurs presque tout le poids des guerres contre l'Islam, avait témoigné au légat du pape une certaine déférence. Il s'était déclaré prêt à reprendre sa fille, si on la lui rendait : mais, comme on refusait de la lui rendre, il déclinait toute responsabilité.

Dans les querelles de cette nature, les gens du moyen âge, loin de montrer une intransigeance farouche, discutaient, tout en se battant, et ne cessaient pas de chercher un terrain d'entente. Les excommuniés envoyaient constamment plaider leur cause à Rome et demander l'absolution. Et la papauté, de son côté, recommandait à ses légats de ne pas exagérer la rigueur. En 1199, l'archevêque de Tolède et les évêques de Valencia et de Zamora vinrent solliciter d'Innocent III la dispense

nécessaire à la validité du mariage de Bérengère et d'Alfonse IX. L'indignation du pape leur fit comprendre très vite qu'une pareille requête n'avait aucune chance d'aboutir et que, s'ils plaçaient la question sur ce terrain, ils n'obtiendraient même pas audience. Ils se bornèrent alors à réclamer la relaxe de l'interdit jeté sur le Léon.

L'interdit gênait les rois beaucoup plus que l'excommunication personnelle. Ils pouvaient supporter l'anathème, parce qu'en dépit des légendes ecclésiastiques habilement propagées, ils trouvaient toujours des clercs pour leur dire la messe et des gens pour les servir. Mais l'interdit pesait sur le peuple tout entier. C'était la vie privée et publique suspendue, arrêtée, situation intolérable pour les consciences et pour le pouvoir. En demandant que l'interdit fût levé, l'archevêque de Tolède et ses compagnons invoquèrent des raisons que l'historien n'envisage pas sans intérêt. « Et d'abord, dirent-ils au pape, l'interdit est favorable au progrès de l'hérésie. Les prêtres ont bouche close, ils n'instruisent plus les fidèles et ceux-ci ne savent plus résister à la prédication de l'ennemi. Le roi de Léon se dit persécuté par l'Église : il prête l'oreille aux hérésiarques, et les hérésies pullulent sur sa terre. Ensuite l'interdit est très bon pour le Sarrasin. Comme il n'y a plus de prêche, on n'excite plus les chrétiens à la guerre sainte, le zèle du peuple se ralentit. Se sentant enveloppé dans l'anathème qui frappe son roi, il n'ose plus en venir aux mains avec l'infidèle, de peur de

mourir damné. Enfin, comme les clercs n'administrent plus les sacrements, et ne célèbrent plus les offices, les laïques s'emparent des biens d'Église, réclament pour eux les offrandes, les prémices et les dîmes. On voit des curés mendier leur pain, réduits par la misère à se faire les domestiques des Juifs. Quel opprobre pour tous les chrétiens! »

Cette argumentation avait une telle portée qu'Innocent III se crut obligé d'adoucir l'interdit et de justifier sa conduite. Écrivant à l'archevêque de Compostelle et à tout l'épiscopat léonais, il continue à s'indigner, pour la forme, du grand scandale de l'Occident, « cet attentat incestueux que certains prélats n'ont pas rougi d'autoriser ». Mais, sur le fond, il discute, et, à certains égards, il cède. « Je ne peux pas, dit-il, acquiescer à la demande de l'archevêque de Tolède. Je n'ai frappé que pour satisfaire à la morale et à la justice. Qu'aurait-on pensé, si j'avais fermé les yeux sur un pareil forfait? Tout s'est passé, en somme, régulièrement. Le frère Rénier n'a sévi qu'après avoir fait les sommations et accordé les délais exigés par la loi. L'indulgence serait d'un exemple détestable. Si nous en usions dans ce cas particulier, nous ne pourrions la refuser ailleurs. Cependant, comme, dans toutes les affaires où l'intérêt du peuple est en jeu, il ne faut pas pousser la sévérité à l'extrême, nous voulons bien, en considération des motifs invoqués par l'archevêque, accorder une relaxe partielle et provisoire de l'interdit. On

verra bien si, comme il l'affirme, cette concession peut avoir d'heureux effets. Il sera donc permis de célébrer les offices dans le royaume de Léon : mais les corps des décédés, sauf pour les clercs, ne seront pas ensevelis religieusement, c'est-à-dire dans les cimetières des églises. Qu'on n'aille pas s'imaginer, du reste, que les coupables cesseront, pour cela, de subir leur peine! Le roi de Léon et la fille du roi de Castille, leurs principaux fauteurs et conseillers, demeurent excommuniés, et, partout où ils seront, personne ne pourra procéder, devant eux, aux cérémonies du culte. Tout enfant issu de leur union sera considéré comme illégitime et inapte à hériter. »

Du châtiment réservé au roi de Castille et à sa femme, Innocent ne dit rien, parce qu'il les ménage. Il leur a fait jurer qu'ils s'emploieraient de tout leur pouvoir à la rupture du mariage de leur fille. Il sait bien que la question des châteaux du douaire, que le Castillan s'obstine à détenir, est un des principaux obstacles à l'exécution de ses ordres. Mais sa volonté est que ces forteresses soient restituées au roi de Léon, parce qu'il ne peut y avoir de douaire légitime, là où il n'y a pas de mariage légal. Si Alfonse IX et Bérengère persistent dans leur endurcissement et refusent de se séparer, le Siège apostolique leur infligera la punition la plus rigoureuse. Sur la nature de cette peine, plus grave encore que l'excommunication, le pape déclare que, pour le moment, il préfère ne pas s'expliquer. Il s'agissait sans doute de la

déchéance politique, de la rupture du lien de fidélité qui unissait le peuple léonais à son roi.

Ceci était écrit le 25 mai 1199. Deux ans après, le pape n'avait rien obtenu. Les archevêques de Compostelle et de Tolède recevaient de Rome l'ordre d'excommunier à nouveau le roi de Léon et sa femme. Ce n'est que le 22 mai 1204 que la reine Bérengère demanda à Rome sa rentrée en grâce et promit de quitter son mari. L'anathème ne fut levé que le 19 juin, lorsque le roi de Léon eut effectivement renvoyé sa femme, juré de réparer ses torts, et sollicité « humblement » le bénéfice de l'absolution.

Tel était le cours ordinaire des choses. L'Église était prompte à frapper, mais se voyait obligée de tempérer elle-même ses rigueurs. Et quant aux rois, si décidés qu'ils fussent à la résistance, un moment venait où, las de la lutte, entravés de toutes manières dans le gouvernement de leur État, ils cédaient aux clameurs de la foule, aux terreurs de leur propre conscience, et s'inclinaient devant le pouvoir religieux qu'ils avaient bravé. La soumission tardive des deux époux parut d'autant plus singulière aux contemporains que, dans l'intervalle, ils avaient eu deux fils et deux filles. Un chroniqueur français affirme faussement qu'Innocent III avait d'abord toléré ce mariage et que, s'il l'avait brisé après la venue des enfants, c'est que la reine Bérengère donnait prise aux bruits les plus fâcheux par son inconduite. Pure légende! La vérité est que les papes avaient

encore plus de persévérance que les rois et que l'opinion publique, exaspérée par l'interdit, ne permettait pas que la résistance se prolongeât indéfiniment.

L'absolution d'Alfonse IX ne termina pas tout de suite la crise. Le roi de Castille ne se décidait pas à lâcher les châteaux du douaire, et, grâce à l'espèce de vassalité qui, depuis le XII[e] siècle, subordonnait la royauté léonaise à la castillane, il agissait, comme chez lui, dans l'État de son gendre. Extérieurement il affectait de se soumettre à la volonté du pape, mais, en dessous, il avait si bien travaillé que le peuple de Léon avait prêté le serment de fidélité à l'aîné des fils de Bérengère. Aux observations d'Innocent III, il répondit que ce n'était pas lui, mais sa fille, qui détenait les châteaux. Le 20 juin 1204, le pape, qui n'était pas dupe de ce prétexte, exigea de Bérengère, sous peine d'excommunication, qu'elle restituât son douaire ou le remît entre les mains des archevêques. Le roi et la reine de Castille devaient être enveloppés dans l'anathème, s'ils étaient convaincus d'encourager cette résistance. Il faut non seulement que leur fille puisse revenir chez eux, mais qu'eux-mêmes la rappellent pour la remarier comme ils l'entendront, dans des conditions acceptables. Il est nécessaire enfin que le roi de Castille sorte du territoire léonais qu'il occupe, et fasse annuler le serment de fidélité prêté à l'aîné de ses petits-fils.

Le Castillan s'exécuta. La papauté triomphait,

empiétant ici sur le terrain politique presque autant que sur le domaine de la vie privée et de la conscience intime. Mais en Espagne elle avait tous les droits. Sur cette terre vouée à la croisade, elle régnait au temporel comme au spirituel. Il est vrai qu'Innocent III fit plus tard une concession grave. Il légitima les enfants de Bérengère qu'il avait d'abord proclamés bâtards et incestueux. C'était encore pour le chef de l'Église un moyen de faire preuve d'omnipotence et de montrer que le sort des dynasties dépendait de sa seule volonté.

*
* *

Sanche I$^{er}$ de Portugal, Alfonse II, son fils, et Alfonse IX de Léon, tous trois excommuniés, et leurs royaumes plus ou moins longtemps frappés d'interdit; le roi de Castille, Alfonse VIII, échappant à peine, et par faveur particulière, aux foudres d'Innocent III! Et l'Espagne était étroitement subordonnée à l'Église et au pape! On juge des effets que devait produire, dans les pays moins dépendants, la lutte inévitable du pouvoir religieux et du pouvoir civil.

Placé au cœur de la péninsule, le royaume de Castille s'était agrandi surtout aux dépens de l'empire almohade d'Afrique. Il avait deux capitales, l'ancienne Burgos avec sa magnifique cathédrale gothique et le monastère de Las Huelgas, où se faisaient ensevelir les rois castillans, et la nouvelle Tolède, où l'on construisait, au commencement du

XIII$^{e}$ siècle, le beau pont fortifié d'Alcantara. C'est là que séjournaient les souverains de ce pays quand ils préparaient la guerre sainte.

Le père de Bérengère, Alfonse VIII, sans essayer précisément de secouer le joug de Rome et de l'Église, agissait au moins avec une certaine indépendance, dans ses rapports avec ses évêques et ses abbés. Pour combattre le Sarrasin, il prenait de l'argent là où il savait en trouver, c'est-à-dire chez les clercs, et aussi chez les Juifs, qu'il était bien obligé de ménager. Innocent III dut le rappeler à l'ordre. Sa lettre du 5 mai 1205 n'est qu'une liste de griefs, terminée par une menace directe.

« Au lieu de protéger ton clergé, tu l'opprimes. Tu avais promis de ne pas soumettre les clercs de la Castille à l'impôt de la « collecte » et de les exempter de toute exaction : c'est le contraire que tu as fait. Pendant que l'évêque de Burgos était à Rome, tu t'es emparé de la plus riche église de son diocèse pour la donner à une abbesse de l'ordre de Cîteaux. L'évêque s'est plaint vainement à l'abbé de Cîteaux : tu l'as amené, par la violence, à confirmer ton choix. Les chanoines de Burgos ont dû également y consentir, et tu les as même contraints à recevoir cette abbesse, ta protégée, comme membre de leur chapitre. Les prédécesseurs de l'évêque avaient racheté, pour la somme de mille maravedis, l'église de Saint-Julien de Mena : tu la leur as enlevée et tu refuses de la rendre. Les rois de Castille avaient l'habitude de donner à

l'église de Burgos la dîme des revenus perçus pour eux dans le diocèse : tu veux supprimer cette libéralité. Enfin tu soutiens ouvertement, contre l'évêque, l'abbé de Covaruvias, qui s'est soustrait à son autorité. »

Avec plus d'amertume encore, le pape reproche à Alfonse VIII la protection qu'il accorde aux juifs et aux païens. Quand un domestique juif se convertissait au christianisme, l'évêque du lieu le rachetait à son maître suivant un tarif fixé par les canons. Mais l'évêché payait mal ou ne payait pas, (pourquoi être exact et loyal avec des juifs?), et Alfonse, pour plus de sûreté, faisait saisir, sur les biens épiscopaux, la valeur du serf ou de la serve juive convertie, d'après l'évaluation de son maître. Innocent III réprouve vivement cette façon d'agir. « Une Sarrasine, dit-il, servante chez un juif, fut estimée à peine dix sous d'or par l'évêque de Burgos, et toi tu en as fait donner deux cents ! » Fait plus grave, le roi de Castille ne permet pas que les Juifs et les Sarrasins de son royaume soient contraints de payer la dîme au clergé. Il tolère même que ces ennemis du Christ achètent de vastes propriétés et augmentent la masse de leurs immeubles. « La Synagogue prospère et l'Église déchoit, s'écrie le pape. Prends garde, ô mon fils aîné dans le Seigneur, de t'attaquer à la liberté des clercs, d'élever la Synagogue et la Mosquée aux dépens de l'Église, épouse du Christ! » On l'avertit que des ordres sont donnés aux évêques d'Huesca et de Tarrazona pour qu'ils

l'obligent, sous peine d'excommunication, à s'abstenir de pareils errements. En 1206, quand, au cours de sa guerre avec le roi de Léon, Alfonse VIII a saisi des châteaux et des villages appartenant à l'ordre des Hospitaliers, Innocent III le fait menacer, une fois de plus, par les évêques castillans, de toutes les sévérités de l'Église. Mais il s'est borné à la menace. On ne frappait pas un État qui défendait si vaillamment l'Espagne chrétienne contre les musulmans d'Andalousie et d'Afrique. La papauté laissait même faire à Alfonse VIII ce qui était défendu aux autres rois : des conquêtes en pays chrétien.

Resserrée et comme étouffée entre ses deux grands voisins d'Aragon et de Castille, la Navarre, le plus petit des États d'Espagne, était le seul qui à cette époque ne touchât pas à la frontière de l'Islam et ne pût empiéter sur son terrain. Il était donc moins utile à la chrétienté, et par là s'explique son histoire. Les rois de Castille et d'Aragon convoitaient sans cesse les montagnes fertiles des Navarrais et leurs ports sur le golfe de Gascogne. N'ayant, pour se défendre contre les agressions chrétiennes, que la ressource de s'allier aux musulmans, la Navarre était mal vue de l'Église et de la papauté. Comme on la suspectait de trahison, on ne la protégeait qu'à contre-cœur ou pas du tout.

Un légat de Célestin III avait excommunié le roi de Navarre, Sanche VII, coupable d'avoir rompu une trêve avec la Castille et occupé quelques châteaux. La Navarre entière se trouva mise en interdit.

Devenu pape, Innocent III fit faire une enquête par son agent, frère Renier. Le Navarrais avait-il réellement ouvert les hostilités contre le Castillan et conspiré avec les Sarrasins, comme le bruit en courait? Si oui, Renier devait renouveler l'anathème et le publier par toute l'Espagne. Quelques mois après (1198), le roi de Castille, pour se venger, envahissait la Navarre, de concert avec le roi d'Aragon, Pierre II, et tous deux se partageaient d'avance le territoire de l'ennemi. Ce traité ne put être mis à exécution : mais les alliés obligèrent Sanche VII à jurer qu'il accepterait la paix telle qu'on la lui imposerait et donnerait sa sœur en mariage au roi d'Aragon.

Dans la lettre qu'Innocent III écrivit à ce sujet au roi de Navarre (11 février 1199), pas un mot ne permet de croire qu'il ait désapprouvé cet essai de partage d'un État chrétien ou qu'il ait arrêté les agresseurs. Il déclare simplement que le serment arraché par la force n'est pas valable et que Sanche ne doit pas promettre sa sœur au roi d'Aragon, parce qu'elle est sa parente au troisième degré. Il lui défend, en termes comminatoires, de laisser s'accomplir ce mariage incestueux. Un an après, le roi de Navarre, toujours furieux contre la Castille, fait un coup de tête : il abandonne brusquement son royaume avec quelques-uns de ses nobles, et s'en va au Maroc solliciter l'alliance de l'Almohade Abou-Yousouf. Scandale énorme dans la chrétienté! La légende s'en mêle. On prétend que la fille du sultan marocain, éprise

du roi de Navarre, menaça son père de l'étrangler s'il ne faisait venir en Afrique l'objet de sa passion ; que le père avait dû envoyer de l'argent à Sanche et lui promettre, par traité, la possession de toute l'Espagne, s'il consentait à devenir son gendre. La vérité est que le Navarrais, en arrivant au Maroc, où il pensait traiter avec Abou-Yousouf, apprit que celui-ci était mort, et se contenta d'aider son fils à triompher de certains compétiteurs. Il resta là trois ans, à batailler pour le compte du nouveau sultan.

Pendant son absence, ses ennemis d'Espagne avaient profité de l'occasion. Pourquoi se gêner avec un aventurier qui trahissait la cause chrétienne? Alfonse VIII envahit la Navarre (1200) et s'empare de Victoria. L'Alava et le Guipuzcoa deviennent provinces castillanes et jamais la Navarre ne recouvrera son bien. Aucun texte de chronique, aucune bulle pontificale ne signale la moindre protestation d'Innocent III.

Il fallait bien soutenir et justifier la Castille, puisqu'elle s'était vouée à la grande œuvre de la croisade et de la libération de l'Espagne. Et la préoccupation constante du pape était de refouler en Afrique le musulman qui débordait sur le continent chrétien. Actes de protection et privilèges prodigués aux ordres militaires de l'Espagne, surtout à ceux du Temple et de Calatrava ; efforts continus pour maintenir l'union entre les princes espagnols et préparer ainsi l'assaut décisif; injonctions répétées aux légats d'excommunier les rois qui persiste-

raient dans leurs querelles et surtout ceux qui oseraient pactiser avec le Sarrasin : tout ce que fait Rome est calculé en vue du succès de la croisade. On n'ignorait pas, au Latran, que des princes chrétiens avaient traité avec l'infidèle ; que des nobles de l'Aragon ou de la Castille apparaissaient, de temps à autre, dans les conseils et les armées des Almohades ; qu'en 1210 même, au moment où le péril devint tout à coup menaçant, Alfonse IX de Léon était leur allié secret.

Jusqu'à cette année rien de vraiment décisif n'avait été tenté du côté chrétien, ni pour la défense ni pour l'attaque. Les Castillans ne s'étaient hasardés qu'à des entreprises de détail, et le pape lui-même n'avait guère osé non plus engager une partie sérieuse. Alfonse VIII était resté longtemps sous le coup de sa défaite d'Alarcos (1195), qui lui avait fait perdre (en partie par sa faute) l'Espagne centrale jusqu'à Tolède, mais il brûlait de réparer ce désastre et préparait activement la revanche.

Son fils, l'infant Fernando, arrivé à l'âge de la chevalerie, tenait à faire brillamment ses premières armes. Sollicité par le père et le fils, Innocent III ne put se refuser à les encourager et à prendre les mesures nécessaires en pareil cas. Au commencement de 1211, il excite le zèle des évêques d'Espagne et de Portugal. « Qu'ils engagent les autres rois du pays à joindre leurs efforts à ceux de la Castille ! Rémission des péchés à tous les nationaux et à tous les étrangers qui voudront participer à la

guerre sainte. L'anathème pour ceux qui oseraient attaquer les princes castillans aux prises avec le Sarrasin. » Toutefois il est visible qu'Innocent III hésite encore à se lancer à fond et à user de toutes ses ressources. Dans la lettre où il invite les rois et les princes d'Espagne à coopérer à l'entreprise, il fait cette réserve un peu singulière : « sauf ceux qui sont astreints à observer les trêves conclues avec l'ennemi ». Et quand le roi de Castille lui demande d'envoyer en Espagne un légat spécialement chargé de prêcher et d'organiser la guerre sainte, il répond que les temps sont trop troublés pour qu'il puisse lui donner satisfaction immédiate.

En effet, le moment, pour la papauté, semblait aussi mal choisi que possible. On était au plus fort de la guerre des Albigeois, et la querelle du Sacerdoce et de l'Empire battait son plein. Le César excommunié, Otton de Brunswick, occupait l'Italie et menaçait Rome. Mais Alfonse VIII et son fils étaient impatients d'entrer en campagne. Au printemps de 1211, ils envahissent, avec les chevaliers de Calatrava, l'Andalousie, et descendent, triomphants, la vallée du Guadalquivir jusqu'à la mer. Ils la remontent encore plus vite, à la nouvelle que l'émir almohade, En Nâsir, rassemblait sur la côte d'Afrique une armée évaluée par les historiens arabes à un demi-million d'hommes.

L'infidèle ne faisait pas que se défendre : il prenait l'offensive, et ne visait rien moins que la conquête de toute l'Espagne. Le 16 mai 1211. En-Nâsir débarquait en Andalousie : le 30, il

entrait à Séville; le 15 juillet, il franchissait la Sierra Morena, et assiégeait la place d'armes des chevaliers de Calatrava, Salvatierra, qu'il finit par emporter en septembre. Dès lors, la Castille était ouverte et la chrétienté en danger.

Plus d'hésitation, cette fois : il fallait agir, et sans délai. Innocent III fait appel (janvier 1212) aux populations de la France et à son clergé. « Le roi Alfonse, écrit-il à l'archevêque de Sens, nous a adressé une lettre douloureuse et même inquiète. Salvatierra est tombée aux mains des Sarrasins. Et si on ne les arrête pas par une grande bataille livrée en plaine, toutes les places d'Espagne vont être emportées l'une après l'autre. Le roi de Castille leur a donc envoyé le défi du combat pour l'octave de la Pentecôte prochaine. » A Alfonse VIII, le pape annonce que tous les archevêques et évêques de France ont l'ordre de prêcher la croisade et de lui envoyer des secours en argent et en hommes. Mais il ajoute : « Place tout ton espoir dans le Seigneur et fais-toi humble devant lui, pour qu'il te donne la victoire sur les ennemis de la Croix. Comme, à l'heure actuelle, le monde entier est bouleversé et en proie à l'esprit du mal, si l'infidèle offrait une trêve acceptable, n'hésite pas à la conclure, afin de pouvoir l'expulser plus sûrement dans des circonstances plus propices ».

Le pape jugeait donc toujours l'heure mauvaise, et les faits semblaient donner raison à son inquiétude : une énorme disproportion de forces; les musulmans cinq fois plus nombreux que les chré-

tiens; deux rois espagnols seulement sur cinq, venus au secours de la Castille, Pierre II d'Aragon et Sanche VII de Navarre. Encore celui-ci, animé d'une rancune bien compréhensible contre Alfonse VIII, ne se met-il en route qu'à contre-cœur et tardivement. Alfonse II, de Portugal, retenu chez lui par la guerre civile, se contente d'envoyer des troupes; et Alfonse IX, de Léon, l'ami des musulmans, ne bouge pas. Malgré l'appel adressé à tous les catholiques, les contingents étrangers, Français du Nord et du Midi, Allemands et Lombards, ne forment pas une masse bien considérable. Et quelle discipline! Quand on les a concentrés à Tolède, ils pillent les maisons chrétiennes et massacrent les Juifs. Mieux encore, après avoir pris part aux premières opérations d'Alfonse VIII, trouvant que le butin est maigre et le climat détestable, ils abandonnent la croisade et reviennent presque tous chez eux. L'Espagne restait donc à peu près avec ses seules forces, et elle ne se présentait même pas tout entière au combat. Il était permis d'avoir peur.

Dans une dernière lettre, du 5 avril 1212, Innocent III, s'adressant aux archevêques de Tolède et de Compostelle, fulmine encore contre les mauvais chrétiens qui se sont faits les auxiliaires du Croissant. « Si le roi de Léon, comme le bruit en court, ou tout autre, se prépare à seconder les Sarrasins en attaquant ses coreligionnaires, frappez-le d'excommunication, mettez sa terre en interdit, et défendez à ses vassaux et à ses sujets

de lui obéir. » Et il insiste sur l'immense péril : « Non seulement les ennemis de Dieu aspirent à détruire toutes les Espagnes, mais ils menacent les autres terres chrétiennes : ils veulent abolir le nom chrétien. » Innocent n'exagérait pas. Une sorte de manifeste ou de défi adressé par En-Nâsir au roi d'Aragon annonçait son intention, après avoir subjugué l'Espagne, d'aller de conquête en conquête jusque dans l'église de Saint-Pierre de Rome pour la purifier par le sang. Le pape lui-même allait sentir l'épée de Mahomet.

Aux approches du jour fixé par Alfonse VIII pour la grande bataille, Rome offrit un curieux spectacle. Toute la population romaine divisée en trois longues processions : le clergé, les femmes, et les hommes, s'ébranle de trois points différents de la cité pour se réunir devant Saint-Jean de Latran. Les femmes ont reçu l'ordre de se rendre au cortège, sans bijoux, sans parures, en robe de laine. Elles marchent nu-pieds, pleurant et gémissant. Le pape, suivi des cardinaux, des évêques et des chapelains, va prendre au Sancta-Sanctorum le bois de la sainte Croix, puis, se plaçant devant le palais de l'évêque d'Albano, il fait un sermon au peuple assemblé. Il entre ensuite dans la basilique du Latran pour y entendre la messe. Enfin, précédé des clercs et suivi des laïques, il se rend, pour une dernière cérémonie, à la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem. Telle est la « prière générale », *supplicatio generalis*, ordonnée par Innocent III pour le succès des armées d'Espagne.

Il a enjoint aux Romains non seulement de prier, mais de jeûner et de faire l'aumône afin d'apaiser la colère de Dieu. Quelque temps après, arrivait à Rome l'heureuse nouvelle, l'annonce de la victoire complète remportée par le christianisme à Las Navas de Tolosa.

Les rois, de Castille et de Navarre avaient franchi la Sierra Morena par un passage inconnu des Sarrasins et, le 16 juillet 1212, En-Nasir et son immense armée étaient mis en pleine déroute. La journée avait mal débuté pour les croisés : à la fin, l'attaque vigoureuse d'un corps de réserve commandé par Alfonse VIII décida le succès. Mais il y avait une telle inégalité entre les forces engagées que les vainqueurs, et toute l'Europe avec eux, crièrent au prodige. Une longue lettre du roi de Castille, véritable rapport militaire comme les généraux en adressent à leurs souverains, instruisit Innocent III de tous les détails de la campagne et de l'action finale. Le vainqueur appelle le pape « son Père et son Seigneur », lui baise les pieds et les mains et le remercie du concours qu'il lui a prêté. Un peu d'exagération espagnole dans ce document : Alfonse VIII prétend avoir tué, au cours de la bataille et de la poursuite, cent mille chevaliers sarrasins, et n'avoir perdu que vingt-cinq ou trente des siens. Mais il dit lui-même : « C'est incroyable, cela ne peut s'expliquer que par un miracle[1] »; et, à plusieurs reprises, son

1. *Incredibile est, nisi quia miraculum sit.*

rapport proclame que, dans ce triomphe, « Dieu seul a tout fait ». Il exprime même le regret (qui peint l'époque) de n'avoir subi qu'une perte d'hommes insignifiante. « Il y a eu trop peu de défenseurs du Christ, trop peu de martyrs qui soient allés tout droit au ciel. »

Devant le clergé et le peuple de Rome, Innocent III lut et commenta le récit d'Alfonse VIII, avec force éloges à son adresse. Le 26 octobre, il lui écrit, pour le féliciter, une lettre qui débute par un hymne au Dieu des armées et insiste sur le caractère de cette victoire, « œuvre divine et non pas humaine, dont Alfonse ne doit pas trop s'enorgueillir ». On vient de voir que ce roi n'avait pas besoin d'être rappelé à l'humilité. En tout cas, la défaite des musulmans à Las Navas, suivie d'une conquête partielle de l'Andalousie, fut le point de départ du recul définitif de l'Islam sur le territoire espagnol. Succès pour la chrétienté tout entière, mais aussi pour Innocent III, dont toute croisade heureuse étendait le domaine et fortifiait l'autorité.

On s'en aperçut vite en Castille. Lorsque Alfonse VIII mourut (1216) le pape rompit, pour cause de parenté, le mariage conclu par son fils et héritier, Enrique I^er^, avec une sœur du roi de Portugal. Peu après, obéissant à un décret du concile de Latran, les rois Enrique de Castille et Alfonse de Léon assemblèrent à Toro les nobles et les prélats des deux royaumes pour leur faire jurer la paix imposée à tous les catholiques en

vue de la croisade d'Orient. Les deux rois écrivent « à leur père et seigneur » Innocent, le 12 août 1216, pour lui dire que sa volonté a été accomplie et lui demander confirmation officielle de la mesure légitime prise par les cortès de Castille et de Léon. Ainsi la papauté était appelée à sanctionner, non seulement les actes des rois, mais encore ceux des assemblées nationales! Pour tous les laïques comme pour tous les clercs, la volonté de l'Église faisait loi.

*
* *

Il y avait pourtant, même en Espagne, des degrés dans l'assujettissement. Des velléités d'indépendance soulevaient, de temps à autre, le Portugal aussi bien que la Castille et le Léon. Le vrai roi selon le cœur d'Innocent III, c'est Pierre II, un des héros de Las Navas; et le type du gouvernement soumis à saint Pierre, c'est la royauté d'Aragon.

Cet État se composait alors de trois groupes : l'Aragon proprement dit, le comté de Barcelone, et une partie du Bas-Languedoc et de la Provence. Pays demi-français, demi-espagnol, riche de ses villes d'industrie et de commerce, un des foyers de la civilisation du Midi, tourné moins vers l'Espagne que vers la France, l'Italie et la Méditerranée. Nation d'avenir, puisque Valence, Murcie et les Baléares, encore occupées par les Arabes, offraient un magnifique champ de conquête à sa dynastie.

Les liens entre l'Aragon et Rome dataient de loin. Sous Urbain II, le comte de Barcelone, ayant conquis Tarragone sur les infidèles, en fit présent à saint Pierre (1091), et lui donna en outre, à titre de fief héréditaire, la seigneurie dont il était le souverain. Il s'engageait à recevoir l'investiture de la main du pape et à lui payer un cens annuel de vingt-cinq livres d'argent. D'autre part, le roi d'Aragon, Ramire, s'était fait aussi le censitaire de l'Église (1063), à qui il abandonnait la dîme de tous ses revenus présents et futurs. Son royaume était devenu par là, comme l'a dit le pape lui-même, « tributaire du Saint-Siège ». En 1089, le fils de ce Ramire, le roi Sanche d'Aragon, déclare, en son nom et au nom de ses fils, qu'il paiera dorénavant à Rome cinq cents « mangons » de Jacca et lui fera payer un mangon par chacun de ses nobles. Enfin, en 1095, le fils de ce Sanche, Pierre I^er^, renouvelle l'engagement paternel, et Urbain II lui donne acte de sa soumission en ces termes : « Tous tes successeurs tiendront le royaume d'Aragon de mes mains et des mains de mes successeurs. Ils paieront tous ce même cens de cinq cents mangons et se reconnaîtront serviteurs de l'Apôtre[1] ». En effet, dans le *Liber Censuum*, le livre de comptes de la papauté du XII^e^ siècle, le royaume d'Aragon est inscrit comme censitaire pour deux cent cinquante oboles d'or. Dans aucun pays d'Espagne, les

1. *Ministros et famulos beati Petri.*

obligations pécuniaires et politiques, qui lient la royauté au Saint-Siège, n'apparaissent aussi clairement définies.

Pierre II hérita de cette situation : il était et resta l'homme du pape. Et jusqu'au moment où il se crut obligé, la dernière année de sa vie, de prendre fait et cause non pas pour les Albigeois, mais pour l'indépendance du Midi menacée par Simon de Montfort et le roi de France [1], il se montra absolument dévoué aux intérêts du chef de l'Église son suzerain. Entre Innocent III et lui, ce fut un échange continu de bons procédés et de services rendus, bien que leur intimité n'ait pas été, à tout prendre, un ciel sans nuages. Dépensier, prodigue, réduit sans cesse aux pires expédients financiers, Pierre II devait mourir criblé de dettes, après avoir hypothéqué ou aliéné la plus grande partie de son domaine. Innocent dut lui défendre de mettre de la fausse monnaie en circulation et de pressurer son clergé. Il lui reprocha vivement de persécuter les évêques qui résistaient à ses exigences, entre autres, celui d'Elne en Roussillon. Il lui fallut bien aussi condamner les procédés inqualifiables dont Pierre II usa envers sa femme légitime, Marie de Montpellier, qu'il voulait renvoyer après avoir pris sa dot [2]. Mais, tout en reconnais-

1. Voir notre volume *Innocent III, la Croisade des Albigeois* (2e édition, 1906), p. 81, 196 et suiv.

2. Nous avons raconté les curieux incidents du mariage de Montpellier dans un article de la *Revue politique et littéraire* (*Revue bleue*), n° du 11 janvier 1908.

sant que dans cet incident le pape était resté fidèle à ses principes, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il avait attendu sept ans pour appliquer la loi canonique et donner raison à la victime.

C'est que le roi d'Aragon se conduisait d'autre part en véritable ami de l'Église, jusqu'à lui sacrifier les plus importantes prérogatives du pouvoir civil. Par un édit solennel de l'année 1207, adressé au clergé de ses États, il l'avait autorisé, « pour l'amour de Dieu, de sa sainte Église, et pour le salut de son âme et de celle de ses parents », à élire les prélats, évêques et abbés sans prévenir le gouvernement royal ni lui demander son assentiment. On devine avec quel plaisir Innocent confirma, sur la demande de Pierre II, cette abdication de l'autorité laïque. En retour, il lui accorda, quelques années après, le droit de révoquer toutes les aliénations domaniales dues à l'imprévoyance du roi d'Aragon et de ses conseillers, au temps où il était encore mineur.

Comment refuser quelque chose à un chevalier si brave, si dévoué à la cause chrétienne, toujours prêt à mettre son épée au service de la croisade? « Tu brûles de délivrer l'Espagne, lui écrivait Innocent en 1204, mais tu ne crois pas pouvoir le faire sans l'aide des autres rois, et tu demandes que vous n'ayez tous qu'un cœur et qu'une âme. Hélas! ces rois ne pensent pas tous comme toi et leurs idées sont bien différentes. Il en est qui favorisent au contraire les ennemis de la croix. » Aussi le pape lui concède d'avance tous les terri-

toires qu'il pourra conquérir sur le musulman. surtout dans les Baléares, et il invite en termes pressants tous les prélats de son royaume à lui venir en aide. Il renouvelle pour lui la faveur déjà accordée par Urbain II à l'un de ses ancêtres, le droit de n'être excommunié, lui et la reine, par aucun archevêque ni aucun légat, sans l'assentiment exprès du pape. « Mais n'abuse pas de ce privilège, ajoute Innocent, pour ne pas t'exposer à le perdre. »

L'État aragonais entrait alors, comme un élément important, dans les combinaisons politiques de la papauté. C'est à Pierre II que recourt Innocent pour résoudre la difficile question du maintien du jeune roi Frédéric en Sicile. Le roi d'Aragon avait consenti au mariage de sa sœur Constance avec le pupille d'Innocent III et s'était engagé à envoyer en Sicile quelques centaines de chevaliers pour délivrer l'île de la domination allemande. Le pape insiste auprès de lui pour qu'il tienne au plus vite sa parole. Il lui représente l'illustration qu'une alliance avec le fils d'un empereur jettera sur sa race et tous les avantages que l'Aragon pourra retirer d'une étroite union avec la Sicile, si voisine des ports catalans. Et le mariage aragonais, qui eut lieu effectivement en 1209, fut un des succès de la diplomatie d'Innocent III.

Mais quel indice plus significatif de la toute-puissance du pape que le spectacle donné au monde par un roi espagnol quittant son pays pour venir se faire couronner à Rome ?

En novembre 1204, Pierre II débarque à Ostie, entouré de ses nobles et de ses clercs. Le pape a envoyé à sa rencontre une somptueuse escorte, ses cardinaux et le sénateur qui est à la tête de la municipalité romaine. Le roi d'Aragon reçoit l'hospitalité chez les chanoines de Saint-Pierre. Le lendemain, Innocent III, avec toutes les autorités laïques et religieuses de la ville, se rend au couvent de Saint-Pancrace, où l'évêque de Porto lui présente le roi. Après la cérémonie de l'onction, le pape couronne Pierre II de sa main, lui remet le sceptre et la pomme d'or. Et, la main sur l'évangile, le vassal couronné prononce ce serment dont tous les termes ont leur valeur : « Moi, Pierre, roi d'Aragon, je confesse et je jure que je serai toujours le feudataire obéissant de mon seigneur le pape Innocent et de ses successeurs catholiques, ainsi que de l'Église romaine. Je maintiendrai fidèlement mon royaume en son obédience, défendrai la foi catholique et poursuivrai l'hérésie. Je respecterai la liberté et l'immunité de l'Église et ferai respecter ses droits. Sur tout territoire soumis à ma puissance, je m'efforcerai de faire régner la paix et la justice. Je le jure sur le nom de Dieu et sur ces saints Évangiles. »

Au milieu des applaudissements et des cris de joie, le roi d'Aragon se transporte avec le pape dans la basilique de Saint-Pierre. Il dépose sur le tombeau de l'Apôtre son sceptre et son diadème. Innocent III lui ceint le baudrier, emblème de la chevalerie vouée au service de l'Église. Et le roi

offre à saint Pierre le royaume d'Aragon en remettant au pape, sur l'autel même, l'acte de cession dont le début est ainsi rédigé : « Je confesse de cœur et de bouche que le pontife romain, successeur de saint Pierre, tient la place de celui qui est le souverain des royaumes terrestres et peut les conférer à qui bon lui semble. Moi, Pierre, par la grâce de Dieu roi d'Aragon, comte de Barcelone et seigneur de Montpellier, désirant surtout obtenir la protection de Dieu, celle de l'Apôtre et du Saint-Siège, je déclare offrir mon royaume à toi, admirable père et seigneur, souverain pontife, Innocent, ainsi qu'à tes successeurs, et, par toi, à la sacrosainte Église romaine. Et ce royaume, je le constitue censitaire de Rome, au taux de deux cent cinquante pièces d'or, que mon trésor paiera chaque année au Siège apostolique. Et je jure, pour moi et mes successeurs, que nous resterons tes vassaux et tes sujets obéissants[1] ».

L'hommage terminé, le pape reconduisit le roi à travers la ville, jusqu'à la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, et là, après avoir reçu la bénédiction pontificale, Pierre s'embarqua. Quelque temps après, il recevait une lettre où Innocent III, rappelant le grand acte qui venait de s'accomplir à Rome, déclarait vouloir faire bénéficier tous ses successeurs de la faveur qu'il lui avait accordée. Quand les rois d'Aragon désireront être couronnés, ils demanderont le diadème au Siège apostolique,

1. *Fideles et obnoxii.*

et celui-ci, par délégation spéciale, chargera l'archevêque de Tarragone de procéder, à Saragosse, à la cérémonie du couronnement.

Des documents aussi précis ne laissent aucun doute sur le caractère et la portée des faits. Il s'agit bien, au fond comme dans la forme, d'une inféodation de l'État aragonais à la papauté [1]. Mais il ne faut pas perdre de vue que les consciences pieuses du moyen âge, au lieu de considérer l'assujettissement au pape comme une situation humiliante, y voyaient au contraire une faveur et un privilège désirable. C'est ainsi que la papauté elle-même s'efforçait de présenter les choses et la plupart des âmes chrétiennes acceptaient cette interprétation. Cependant, au début du XIIIe siècle, les nationalités qui se formaient sentaient obscurément que les rois étaient faits pour représenter et défendre l'indépendance nationale, en face de l'Église universelle et de ses chefs. Pierre II avait fait le contraire. Les nobles de l'Aragon et de la Catalogne

1. Les historiens modernes de l'Espagne et, pour ne citer que le plus récent, M. Raphaël Altamira, ont recherché les motifs qui avaient pu déterminer le roi d'Aragon à manifester son vasselage d'une manière aussi complète et aussi retentissante. Ils ont trouvé que Pierre II avait besoin des marins d'Italie pour conquérir les Baléares; que, pour pouvoir intervenir, en toute liberté d'action, dans l'affaire des Albigeois, il lui était nécessaire aussi de faire acte de dévouement au catholicisme et au pape, etc. On peut donner une explication plus simple en observant que le couronnement de Pierre II à Rome était la conséquence logique, l'aboutissement des actes de vassalité et de soumission à Saint-Pierre par lesquels ses prédécesseurs, depuis le milieu du XIe siècle, avaient sollicité obstinément le protectorat de l'Église romaine.

lui en surent mauvais gré et se liguèrent pour l'obliger à rétracter l'acte d'inféodation. L'État aragonais n'en resta pas moins dépendant et censitaire du pontife romain. Innocent III en était si bien le seigneur dominant qu'après la mort de Pierre II (1213), il prit en main la tutelle de son fils Sanche I[er], nomma lui-même ses conseillers et constitua le gouvernement du roi mineur. Gouverner les rois après les avoir couronnés, n'était-ce pas là, aux yeux de l'Église, le droit du successeur de Pierre et son idéal politique?

## CHAPITRE II

# MAGYARS ET SLAVES

Comment la Hongrie entra dans l'unité latine. — Le pape, souverain de la royauté magyare. — La guerre des deux frères, Émeri et André. — Innocent III et le gouvernement d'Émeri. — Le banat de Bosnie et l'hérésie des Bogomiles. — Latinisation de la Serbie. Vouk et Étienne. — Le royaume bulgaro-valaque. Premiers rapports d'Innocent III et de Johannitza. — Latinisation de la Bulgarie. — La Hongrie et le couronnement de Johannitza. — Un légat de Rome gardé à vue. — Émeri se plaint d'Innocent III. — Le roi de Hongrie, André II, et la latinisation de la Galicie. — Le mouvement antigermanique chez les Magyars. — L'élection de Bertold, archevêque de Kalocza. — Le complot de 1213 et l'assassinat de la reine Gertrude de Méran.

Un pape comme Innocent III tenait, pour plusieurs raisons, à consolider sa domination en Hongrie. D'abord il voulait faire servir la royauté hongroise, voisine de l'Allemagne et de l'Empire, au succès de sa politique allemande. Les Magyars, comme les Tchèques, n'ont été dans sa main (du moins c'était là sa visée) qu'un instrument de combat contre

Philippe de Souabe et son parti[1]. D'autre part, la Hongrie n'est séparée de l'empire byzantin que par les tribus slaves de la Serbie et de la Bulgarie. Elle avait été, elle pouvait être encore le grand chemin terrestre des croisés qui se rendaient en Asie, par Constantinople, pour reconquérir la Terre Sainte. Innocent III n'a-t-il pas essayé toute sa vie d'armer l'Europe et de la lancer à la croisade[2]? Il était enfin d'une utilité de premier ordre que le Hongrie fût catholique et docile à l'Église, car on pouvait se servir d'elle pour ramener à l'unité latine les tribus slaves hellénisées.

Or il se trouvait que, par les conditions particulières de son passé et de son présent, la Hongrie était un des États d'Europe sur lesquels la papauté pouvait le plus aisément étendre son pouvoir direct et sa souveraineté temporelle. Les Magyars, branche de la grande famille ouralo-altaïque, proches parents des Huns, s'ils n'en sont pas les descendants directs, étaient entrés dans la chrétienté depuis la fin du xe siècle. Leur conversion, commencée sous le duc Geiza Ier, de la race d'Arpad (972-987), s'acheva sous son successeur Étienne Ier, le grand saint Étienne (997-1038). Elle les amena du même coup à se donner une organisation ecclésiastique tout à fait semblable à celle des autres pays chrétiens et à s'adapter très vite et très complè-

1. Voir notre volume *Innocent III, la Papauté et l'Empire*, Paris, Hachette et Cie, 1906.

2. Voir notre volume *Innocent III, la Question d'Orient*, Paris, Hachette et Cie, 1907.

tement à la civilisation de l'Occident. A la fin du XII$^e$ siècle, l'État hongrois était pourvu des mêmes institutions qu'on retrouvait alors dans toute l'Europe christianisée.

Et d'abord une dynastie héréditaire qui se présente à nous, par son aspect extérieur, par ses instruments officiels, comme toutes les autres races royales du temps. Elle administre son royaume comme les Capétiens de France, avec une série analogue de grands et de petits fonctionnaires, et ses écritures se font dans une chancellerie déjà organisée[1].

L'Église hongroise est constituée comme celle de tous les pays latins; elle comprend deux provinces, deux archevêchés : celui de Gran ou d'Eztergom (en latin *Strigonia*) et celui de Kalocza. L'archevêché de Gran est la métropole suprême, la pri-

1. On peut voir, dans le deuxième volume de la grande histoire de Hongrie en cours de publication, volume dont l'auteur est M. Marczali, la photographie du sceau du roi hongrois Émeri, apposé à un acte de 1202. On dirait un roi de France, Louis VII ou Philippe-Auguste, sur son trône de majesté. Le roi Émeri, en magyar *Imré*, porte la couronne, tient d'une main le sceptre, et de l'autre le globe surmonté de la croix grecque. La légende qui court autour de la figure énumère les titres et les seigneuries principales de la royauté hongroise : *Hemericus, Dei gratia, Hungariæ et Dalmatiæ, Croatiæ, Ramæque rex.* « Émeri, par la grâce de Dieu, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie et de Rama. » (Le pays de Rama correspondait alors à une partie de la Bosnie et de l'Herzégovine.) Qu'on lise les premières lignes d'une charte du même roi Émeri, qui se trouve en original aux archives du Musée national de Buda-Pest. Les caractères de l'écriture et leur disposition rappellent tout à fait les diplômes de nos rois de France contemporains; il n'y a qu'une légère différence dans les formules.

matie hongroise, celle qui est investie du droit de couronner les rois : il répond à notre archevêché de Reims. Au-dessous des deux archevêques, et relevant d'eux, une douzaine d'évêchés, notamment celui de Veszprem, dont le titulaire a le privilège de couronner les reines, et celui de Pecz ou de Cinq-Églises. Et ces évêques sont représentés, sur les monuments figurés, dans le même costume et avec les mêmes insignes que leurs collègues des autres pays chrétiens.

Les moines abondent en Hongrie : ils sont venus presque tous de France, la pépinière des ordres religieux. Les Bénédictins ont fondé des établissements importants à Pannonhalma et à Egyed ou Saint-Gilles ; les Cisterciens, à Pilis, à Paszto, à Zircz ; les Prémontrés à Garab et à Jaszo ; les Templiers à Vrana ; les Hospitaliers à Abony et à Albe-royale. Bientôt afflueront aussi les Franciscains et les Dominicains. Cette invasion des moines latins, dans la vallée de la Theiss et du Danube, amène, entre les Hongrois et les anciens peuples de l'Occident, des rapports suivis dont profitent le commerce et la politique. Le roi Bela III, le père du roi Émeri, avait épousé une sœur de Philippe-Auguste, et en 1198 le troubadour Peyre Vidal recevait le meilleur accueil à la cour de ce roi Émeri, qui avait pris pour femme une Aragonaise, la sœur de Pierre II. Les jeunes clercs hongrois venaient étudier à l'Université de Paris, et celle-ci fournissait la Hongrie d'évêques et d'abbés. Sur plusieurs points du royaume magyar s'élevaient, notamment à

Pecz, de belles églises comme celles qu'on bâtissait en France à l'époque même d'Innocent III.

Cette terre de Hongrie, imprégnée, dès son apparition parmi les États civilisés, de catholicisme et de monachisme à la française, offrait un champ bien préparé pour l'action du pontife romain. D'abord les archevêques et les évêques étaient de véritables puissances, dotées de domaines considérables et de revenus appropriés. L'importance territoriale et politique de ces prélatures ne pouvait se comparer qu'à celle des hauts dignitaires de l'Église allemande. C'était la grande féodalité de la Hongrie. L'archevêque de Gran surtout était un personnage si riche, si influent, si indépendant, que sa seigneurie pouvait, en certaines circonstances, devenir un danger pour les rois. L'histoire des démêlés continuels de ce prélat avec celui de Kalocza constitue, à travers tout le moyen âge, une partie essentielle de l'histoire non seulement ecclésiastique, mais politique de la Hongrie, car beaucoup d'intérêts se groupaient autour de ces deux chefs de l'Église nationale. Bref, celui qui tenait en main les clercs et les moines de ce pays avait bien des chances de maîtriser aussi le peuple et le roi. Mais la royauté elle-même se trouvait d'autant plus disposée à subir la domination de Rome qu'elle était, en grande partie, l'œuvre de la politique romaine.

On sait que le premier roi de la race des Arpad, Étienne Ier, avait reçu la couronne des mains du pape Sylvestre II (Gerbert), et qu'il avait obtenu

de la royauté (ou avait fait confirmer par elle) le double pouvoir, laïque et religieux, qui lui permit de transformer la Hongrie en royaume chrétien et d'y organiser de toutes pièces l'État et l'Église. Il exerçait, paraît-il, sur ce pays, à la fois, l'autorité d'un souverain laïque et celle d'un légat du pape. En tout cas, lui-même et ses successeurs ont reconnu expressément, à plusieurs reprises, qu'ils tenaient leur couronne de l'apôtre Pierre. Comme l'Espagne, la Hongrie était dans le vasselage de Rome. A la vérité, il ne semble pas (aucun document ne le prouve) que les rois magyars aient jamais payé un cens au Saint-Siège. Cette royauté n'en était pas moins d'origine apostolique : elle resta en relations continues d'amitié obéissante et respectueuse avec les papes, toujours prête à recourir à eux dans ses besoins et à suivre leur direction politique. Dynastie aussi ecclésiastique qu'elle pouvait l'être, et bénie de l'Église, puisqu'elle avait eu un saint pour fondateur, saint Etienne, et un autre saint, Ladislas, parmi les rois de la fin du xi[e] siècle[1].

Cependant, sur cette terre religieuse et pontificale par excellence, se produisait le même phénomène qui apparaissait partout ailleurs. La nationalité magyare se formait[2] avec ses instincts

1. Aujourd'hui encore on peut voir à Buda-Pesth la main droite de saint Étienne enchâssée dans un magnifique reliquaire, et les reliques de saint Ladislas, conservées dans la cathédrale de Raab.

2. C'est à l'époque d'Innocent III qu'appartient le premier texte connu en langue magyare, traduction d'un ouvrage religieux.

d'indépendance, et le besoin de réagir contre l'influence prédominante du pouvoir d'Église. Là aussi les rois chercheront à se soustraire, dans une certaine mesure, au joug de Rome, à maîtriser leur clergé, à faire prévaloir leur politique propre. Ils ont leur tâche nationale qui est d'agrandir leur État, tout en centralisant ses ressources, au nord, par des conquêtes en pays polonais et russe, au sud, par l'assujettissement des Slaves établis sur le bas Danube. Sur ces différents points, les besoins de leur dynastie et de leur peuple se trouveront parfois d'accord, et parfois aussi en conflit, avec les visées de la cour de Rome. Mais les rois ont tellement l'empreinte ecclésiastique qu'à vrai dire ce n'est pas leur monarchie qui représente le mieux les tendances nationales. A défaut des villes, qui existent à peine dans la Hongrie du moyen âge, et d'une classe bourgeoise, peu nombreuse, presque entièrement composée de colons allemands, c'est la petite noblesse magyare qui défend le plus fermement les intérêts de la race, l'indépendance du pays. Quelques années à peine après la mort d'Innocent III, les magnats de Hongrie imposeront au roi la fameuse Bulle d'or de 1222, la Grande charte des libertés de la nation. En Hongrie comme partout, l'évolution *nationaliste* allait entrer en opposition avec la tradition et les institutions qui faisaient de ce pays, en quelque sorte, un domaine d'Église, rattaché à Rome par des liens étroits.

On pense bien qu'avec un pape du tempérament

d'Innocent III, ces liens n'allaient pas se relâcher [1]. Très certainement il a vu et proclamé dans la Hongrie un pays de dépendance, un véritable fief du Saint-Siège. Les termes de sa lettre du 11 juin 1198, envoyée, quelques mois après son avènement, au roi Émeri, sont formels. « L'Église romaine et le royaume de Hongrie ont toujours été étroitement associés par la dévotion et l'affection réciproques. D'une part, le Siège apostolique a toujours témoigné sa sollicitude à ta dynastie et à ton peuple, tant dans les choses spirituelles *que dans les choses temporelles*. D'autre part ton royaume est toujours resté dans la fidélité (*fidélité*, dans la langue juridique de ce temps, veut dire vasselage) du Siège apostolique, et, à aucune époque, il ne s'est écarté de l'unité chrétienne. » Plus tard, le pape confirmant, par une bulle solennelle, à un archevêque de Gran, le droit de couronner le roi, a bien soin d'ajouter « sauf l'autorité du Saint-Siège dont relève la couronne de Hongrie [2] ». Il ressort enfin d'une autre lettre pontifi-

1. Dans le premier volume (qui a paru en 1901) de son ouvrage sur les *Relations ecclésiastiques et politiques de la Hongrie avec la cour de Rome*, Mgr Fraknoi remarque que, pour les deux siècles qui ont précédé l'avènement d'Innocent III, il y a 25 bulles relatives à la Hongrie, tandis qu'il y en a 125 sous son pontificat. La comparaison ne serait pas absolument probante, parce qu'en général les documents du XI[e] siècle sont partout plus rares que ceux de la fin du XII[e]. Mais enfin il est certain que la Hongrie tient beaucoup de place dans la correspondance du pape et qu'elle a été un élément important de sa politique. C'est un fait que les historiens hongrois et allemands ont souvent constaté.

2. *A quâ Hungarici regni corona procedit.*

cale de 1204 qu'au moment de leur couronnement, les rois de Hongrie étaient tenus de prêter un serment où ils promettaient à la fois l'obéissance au Saint-Siège et le maintien des libertés de l'Église. Dans l'esprit d'Innocent III, l'État hongrois est politiquement subordonné à l'Église romaine, et une institution comme le serment d'obédience à la papauté, semblait bien lui donner raison. On s'explique ainsi l'ingérence continue de ce pape dans les affaires de l'Église et de l'État.

***

Il est intervenu, en Hongrie, comme partout ailleurs, pour pacifier et corriger évèques et abbés, en un mot, pour faire la haute police ecclésiastique. Le clergé, très batailleur et de mœurs peu régulières, surtout dans les couches basses du sacerdoce, paraît avoir eu grand besoin de surveillance. Les moines, employés au début comme instruments de la réforme ecclésiastique, avaient fini, eux aussi, par se corrompre. Les Cisterciens s'étaient faits marchands de vin et ne voulaient même pas payer à l'évèque la dîme de leurs vignes. Ailleurs, Innocent eut à s'occuper des monastères grecs, qui scandalisaient les fidèles. Puis, c'était le conflit toujours aigu des archevèques de Gran et de Kalocza, qui se disputaient avec violence l'honneur et l'argent ; les évêques qui guerroyaient et s'excommuniaient entre eux ; enfin l'archevèque dalmate de Spalato, qui prenait

d'assaut un monastère pour s'en approprier les revenus.

Tous ces désordres des clercs et des moines se produisaient, à vrai dire, dans d'autres pays. Les rapports d'Innocent III avec l'Église hongroise n'offrent rien qui mérite une attention particulière. A coup sûr, il voulait être le seul maître de ce clergé. Il n'entendait pas laisser aux mains des rois le pouvoir spécial et très étendu qu'avait eu le fondateur, saint Étienne, en matière ecclésiastique. Dans l'écrit légendaire qui est consacré à la vie de ce saint couronné, le chapitre où il était question de son autorité religieuse fut trouvé compromettant et gênant pour l'Église. Innocent fit savoir à l'archevêque de Kalocza qu'il l'autorisait, toutes les fois qu'on lirait au peuple la légende de saint Étienne, à supprimer ce passage. Et en effet, dans tous les textes que nous possédons de cette légende, on ne le trouve plus.

Autrement intéressantes pour l'historien sont les relations d'Innocent III avec le gouvernement laïque du pays. Pendant les deux règnes d'Émeri et d'André II, il ne s'est pas passé d'événements un peu importants, questions de politique intérieure et de politique étrangère, où la papauté n'ait dit son mot, parfois le dernier mot.

Émeri et André étaient frères. Leur père, le roi Bela III, était mort en 1196, deux ans avant l'avènement d'Innocent III, laissant la royauté à l'aîné, Émeri, et léguant au plus jeune des terres, des villes et de l'argent. Pendant sa dernière

maladie, il avait fait vœu de partir pour la croisade. Comme ces sortes d'engagements, au moyen âge, étaient choses sacrées, et que, si on ne les tenait pas, on compromettait le salut de son âme, il avait fait jurer à ses fils, et notamment à André, qu'il accomplirait son vœu à sa place. Il les menaçait, en cas de désobéissance, de la malédiction paternelle. Aussitôt qu'Émeri fut en possession de la couronne, André trouva insuffisante sa part d'héritage. Sous prétexte de préparer la croisade, il recueillit de l'argent, groupa autour de lui des nobles, des évêques, même l'archevêque de Gran, forma une armée et, au lieu de partir en Terre Sainte, attaqua vigoureusement son frère aîné (1197).

Le pape Célestin III s'interposa, menaça André et ses partisans d'excommunication. Rien n'y fit; André, soutenu au dedans par un fort parti hongrois, au dehors par le duc Léopold VI d'Autriche, s'empara de la Hongrie méridionale, de la Dalmatie, de la Croatie, du pays de Rama et s'adjugea, pour les gouverner, le titre de duc. Innocent III trouvait donc, en arrivant au pouvoir, la Hongrie en révolution, les deux frères aux prises, une guerre civile, et le royaume de Saint-Étienne brisé en deux morceaux. Or il était de son intérêt que la Hongrie restât forte, gardât son unité, et que le vœu de Bela III reçût son exécution. Il commença donc résolument par prendre le parti d'Émeri, le roi légitime, et, le 29 janvier 1198, adressa au duc André une lettre très ferme et

même menaçante, où il lui reprochait d'avoir désobéi à la volonté paternelle et tourné contre son frère l'armée destinée à la croisade. « Nous voulons que la paix règne en Hongrie; nous voulons aussi le salut de ton âme, et c'est pourquoi nous te donnons jusqu'au 14 septembre prochain, pour effectuer ton départ en Terre Sainte. Si tu n'obéis pas à cette époque, dernière limite, tu seras par ce fait excommunié, et exclu de la succession au trône de Hongrie, dans le cas où ton frère mourrait sans héritier. La couronne sera alors dévolue à ton plus jeune frère, nonobstant tout appel à Rome. »

Comment marquer plus nettement la dépendance de la Hongrie, le droit, pour la papauté, de disposer de la couronne et de régler l'ordre de succession? En même temps, Innocent III cite à son tribunal, pour y rendre compte de sa conduite, un abbé qui était à la tête du parti d'André. Il ordonne aux deux archevêques hongrois d'excommunier le duc et d'interdire sa terre, s'il refusait de se soumettre. Il fait chasser de leurs sièges les prélats qu'André avait installés à Zara et à Spalato.

Malheureusement Émeri n'avait ni les ressources, ni l'énergie nécessaires pour seconder le pape et se défendre lui-même. Tous ses efforts, joints aux menaces d'Innocent III, n'aboutirent qu'à établir entre les deux frères un accord provisoire et précaire, basé sur le *statu quo*. André conservait la Dalmatie et la Croatie, avec le titre de duc, et tout ce qu'il concéda à Émeri, ce fut de le reconnaître comme suzerain. La Hongrie n'en restait

pas moins divisée et en état de guerre latente. Les deux partis, celui du duc et celui du roi, étaient toujours prêts à en venir aux mains.

C'est alors qu'Innocent III adressa à André une seconde objurgation, de forme moins impérieuse, quoique aussi pressante (15 juin 1198). Il lui rappelle les liens qui unissent la Hongrie à Rome, le dévouement que Bela III a constamment témoigné au Saint-Siège. « Ce sont de tels souvenirs, dit-il, qui nous font désirer ardemment qu'une paix sincère et durable soit rétablie entre ton frère, l'illustre roi de Hongrie, et toi. Nous vous aimons tous les deux beaucoup, en mémoire de votre père; mais ton frère, qui est le roi par droit d'aînesse, est l'objet de notre sollicitude spéciale. Que l'amour fraternel règne donc et s'accroisse de jour en jour entre vous. Rends-lui les honneurs et le respect qui lui sont dus et, de son côté, il aura pour toi la déférence qu'il doit à un duc envoyé de Dieu, *missus a Deo*. Sois-lui fidèle et dévoué, et que ta conduite nouvelle à son égard, sûre et affectueuse, fasse oublier complètement les torts que tu as eus dans le passé. Rappelez-vous que le sang du même père coule dans vos veines, et que le sein d'une même mère vous a portés. »

L'éloquence d'Innocent III était fort appréciée de ses contemporains. André y fut pourtant si peu sensible, qu'en 1199 il se révolta de nouveau et fit une nouvelle tentative pour s'emparer cette fois de toute la Hongrie. Battu, il se réfugia chez un de ses amis, un magnat hongrois; mais Émeri fit

brûler la maison de son hôte. Ne se sentant plus en sûreté, le vaincu s'enfuit en Autriche. Émeri somma le duc d'Autriche de chasser son frère ou de le livrer, et, pour l'y contraindre, il ravagea la Styrie. Guerre civile, guerre extérieure, et c'était le moment où la croisade de 1200, celle qui devait dévier si étrangement sur Constantinople, venait de se décider en France! Innocent III, réalisant son rêve, allait pouvoir jeter sur l'Asie une partie de la chevalerie d'Europe. Il fit donc un suprême effort pour ramener la paix en Hongrie. Le légat Grégoire Crescenzi et l'archevêque de Mayence, Conrad de Wittelsbach, s'entremirent, par son ordre, entre les deux frères et leur firent signer un accord soi-disant définitif par lequel André restait possesseur du duché de Dalmatie et de Croatie sous la suzeraineté du roi. L'un et l'autre s'engageaient d'ailleurs à partir pour la Terre Sainte et à tenir enfin le serment de Bela III.

Succès de surface, pour la papauté : la paix n'était rétablie que sur le parchemin. Les deux frères restèrent, les années suivantes, dans la même attitude de défiance et d'hostilité, André et son parti toujours en armes, et la collision imminente. Quant à la croisade, ni l'un ni l'autre, au fond, ne voulait la faire et ne se souciait de s'en aller. Il se joua alors entre la Hongrie et Rome, de 1200 à 1203, une amusante comédie. Émeri et André ne pouvaient pas déclarer catégoriquement au pape leur intention de s'abstenir : mais ils remettaient de jour en jour leur départ et trou-

vaient d'excellentes raisons de ne pas bouger. En novembre 1202, le pape rappelle à Émeri ses engagements formels, la croix qu'il porte sur l'épaule. « Que faire? lui répond le souverain. Les évêques de mon royaume me dissuadent d'accomplir, pour le moment, mon vœu de croisé. L'État a besoin de ma présence. Le ban de Bosnie, Culin, a envahi nos frontières et nous menace de nouveaux ravages. Est-ce le moment de s'éloigner? » — Innocent insiste : « Si tu peux partir sans danger pour ton État, comme je le crois et l'espère, il faut réaliser ta promesse. Tu ne dois pas avoir l'air de préférer les délices d'un royaume terrestre aux douceurs du royaume des cieux. Garde-toi d'entacher ta gloire, et d'attirer sur toi la colère divine. »

En 1203, Émeri recommence à parler de son départ prochain, mais il faut que le pape lui donne certaines satisfactions, et lui-même doit prendre au préalable les mesures nécessaires à la sûreté de la dynastie et du royaume. L'archevêque de Gran, Job, désigné naturellement pour exercer la régence pendant l'absence du roi, demandait la dignité de légat permanent du Saint-Siège. Émeri s'y oppose vivement. « Cet archevêque, écrit-il au pape, est un de mes ennemis déclarés (Job était en effet le partisan d'André). Je ne m'en irais pas tranquille en Terre Sainte. Cet homme néfaste, si je le laissais derrière moi, détruirait la paix de mon royaume. » Il veut aussi qu'Innocent III enjoigne formellement aux deux archevêques de

Gran et de Kalocza de ne pas se quereller tant que durera son séjour en Orient. Tout l'inquiète, et même la puissance romaine. Dans le cas où les deux archevêques ne s'entendraient pas, il désire que le pape attende son retour pour intervenir entre les belligérants et juger leur procès. Sur ce dernier point, Innocent répond qu'il est obligé de garder sa liberté d'agir. « Certes, nous sommes tout disposé à t'accorder ce que tu demandes, mais, quant à la justice, il faut que nous la rendions à tous ceux qui la réclament, aux sages comme aux fous. Si, pendant ton absence, des démêlés surgissent entre les clercs de ton royaume, nous nous y prendrons de telle façon qu'aucun scandale ne se produira, par notre fait, dans ton État. »

Émeri se défiait et, alléguant la nécessité de faire couronner son unique enfant, Ladislas, et de lui assurer la paisible transmission du pouvoir, ne partit pas. André, de son côté, se plaignait de n'avoir pas d'argent pour équiper ses chevaliers. Et quand les croisés de France et d'Italie, pour payer la flotte que les Vénitiens leur procuraient, eurent mis, en 1202, la main sur Zara, il eut beau jeu à représenter au pape qu'attaqué et dépouillé par une armée chrétienne il ne pouvait quitter son duché avant d'avoir obtenu satisfaction de ce méfait.

L'attitude d'Innocent III, dans ces circonstances difficiles, est curieuse à observer. Comme il doit rester fidèle à son rôle de gardien des vœux de croisade, à l'idée qui l'obsède d'empêcher la dévia-

tion de la grande entreprise, il prend toutes ses mesures pour que le roi et le duc se mettent le plus tôt possible en route. Il renouvelle solennellement, en 1202, le traité de paix conclu entre les deux frères : il insiste auprès du clergé hongrois pour qu'il fasse couronner le jeune Ladislas et lui assure la fidélité des magnats. A Émeri il enjoint de donner à son frère les moyens d'accomplir le vœu paternel, l'argent nécessaire à sa croisade. A André, il annonce que, s'il part, ses biens et sa personne seront placés sous la protection spéciale du Saint-Siège; que, s'il lui survient un héritier mâle, Rome veillera à ce que cet enfant lui succède dans son duché, et le prendra sous sa garde jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge légal. Et cependant, ce pape qui met tout en œuvre pour organiser la croisade hongroise, ne frappe pas les deux princes coupables de ne pas la faire, et admet qu'ils utilisent leurs forces militaires pour d'autres besognes que la guerre sainte! Lui-même pousse Émeri à joindre ses troupes à celles du roi de Bohême pour aller en Allemagne combattre Philippe de Souabe : nécessité politique de première urgence, devant laquelle doivent s'incliner les principes et la tradition.

La crise qui troublait si profondément la Hongrie, par suite de l'ambition d'André et de la mésintelligence des deux frères, ne faisait que s'aggraver. André avait épousé une Allemande, Gertrude de Méran, qui favorisait de tout son pouvoir l'exten-

sion de l'élément germanique dans la Hongrie, et excitait son mari contre Émeri, dans l'espoir de supplanter son beau-frère et de devenir reine. Le nombre des partisans du duc croissait de jour en jour, car l'orgueil national des Hongrois supportait avec peine que leur roi se fît le docile exécuteur des volontés du pape, si bien que, pour Émeri, autour duquel le vide se faisait peu à peu, la situation devenait très grave. En octobre 1203, elle se dénoua brusquement et d'une manière bien inattendue.

Les deux frères se trouvaient alors sur les bords de la Drave, près de Varacs, chacun dans son camp et entouré de ses chevaliers. Bien que les esprits fussent très surexcités de part et d'autre, la guerre n'était pourtant pas ouverte. Décidé à en finir, Émeri quitte tout à coup sa tente, sans armes et sans cuirasse, un simple bâton à la main, et après avoir défendu à ses soldats de le suivre, il se dirige vers le camp de son frère. Arrivé là, il crie à ceux qui veulent l'arrêter : « Je vois des Hongrois : vous voyez votre souverain; qui de vous oserait souiller ses mains du sang royal? » Stupéfaits, et saisis d'une crainte religieuse, disent les chroniques, ou plus vraisemblablement gagnés d'avance aux intérêts du souverain hongrois, ils ouvrent leurs rangs. Le roi parvient jusqu'à la tente d'André, le saisit au collet, et l'emmène prisonnier à travers les troupes ducales qui ne bougent pas; André est enfermé dans la forteresse de Kneginecz, puis transféré à Gran. Gertrude et ses frères sont recon-

duits à la frontière allemande. La Hongrie était pacifiée.

On voudrait savoir ce qu'Innocent III pensa de cette solution que personne n'avait prévue. Nous n'avons aucune lettre de lui relative à cet événement. Ce n'est qu'un an plus tard, qu'écrivant à Émeri au sujet des affaires de Bulgarie, il fait, en deux mots, allusion à la manière dont le roi s'était débarrassé de son rival. Il lui reproche, entre autres choses, « la capture de son frère[1] », ce qui prouve qu'il trouvait l'acte déloyal et désapprouvait ce coup d'État. Mais quel autre moyen, pour Émeri, de mettre fin à une situation sans issue?

***

Les rapports d'Innocent III avec ce personnage ont été plutôt pacifiques. La Hongrie n'eut pas à subir, sous son règne, ces crises violentes, effet des excommunications et des interdits prolongés, qui marquèrent l'action du même pape dans d'autres pays. Cela peut s'expliquer soit par la docilité ou l'habileté d'Émeri, soit par la patience d'Innocent qui avait besoin de rester en bons termes avec la monarchie hongroise. Si le roi a été plusieurs fois menacé, il n'a jamais, à ce qu'il semble, été frappé, avantage dont ne pouvaient se flatter beaucoup de princes, ses contemporains.

La veille même de sa consécration (22 février

1. *Captio fraterna.*

1198) Innocent III accordait à Émeri la permission de transférer, dans une situation plus sûre, un monastère bâti par un de ses vassaux. Et, quelques mois après, il affirmait encore sa haute souveraineté en validant, par une bulle confirmative, un don qu'Émeri avait fait à l'une de ses parentes. On dirait qu'il considère le roi de Hongrie comme son agent, et le pouvoir royal comme destiné tout d'abord à servir l'Église et ses prélats. L'archevêque de Kalocza se plaignait que ses diocésains de race slave refusaient de lui payer la dîme : c'est le roi qui est chargé, par mandat pontifical, de poursuivre les contribuables récalcitrants et de faire rentrer les impôts dans le trésor de l'archevêché. Les églises de Hongrie étaient autrefois des lieux d'asile inviolables, où voleurs et meurtriers trouvaient, même contre la police du roi, un refuge assuré. « Mais maintenant, écrit le pape, on ne respecte plus nos privilèges : on arrache des autels les personnes et les objets qui devraient être sacrés ! » Il ordonne donc aux archevêques de prendre des mesures rigoureuses contre les violateurs des lieux saints et à Émeri de leur prêter main-forte et de faire exécuter toutes leurs décisions. C'est le triomphe de la théorie du « bras séculier ».

En 1199, il s'est passé à Rome un fait scandaleux. Un particulier, à qui l'on avait permis de pénétrer dans les bureaux de la curie et de consulter le registre du pape Alexandre III, en a arraché deux feuillets. Le crime a eu des témoins, peut-être même

des complices. Et ces témoins sont des Hongrois qui sont rentrés dans leur pays. Le pape enjoint à Émeri d'user de tous les moyens pour aider la justice pontificale et veiller à ce que personne n'empêche les témoins de dire la vérité. Les bons procédés sont réciproques. Des nobles, dévoués à Émeri, obtiennent le droit de ne pas accomplir, pour le présent, leur vœu de croisade, et Innocent accorde même que les évêques et les abbés ne pourront pas excommunier certains conseillers du roi dont les services lui sont précieux.

Émeri se sentait nécessaire au pape et en abusait. Un soir, le 17 mars 1199, il se présente tout à coup dans l'église de Vacz, où l'évêque Boleslas chantait complies avec ses chanoines. Il lui ordonne de lui remettre les clefs du trésor et de sortir lui-même de son église. Comme il faisait sombre, l'évêque redoutant un piège, craignant même pour sa vie, refuse d'obéir. Émeri fait fracturer la porte de la sacristie. L'évêque et les chanoines se mettent à chanter en pleurant : « *Aspice, Domine, de cœlo sanctum tuum et cogita de nobis* ». Furieux de cette résistance, le roi se jette sur l'évêque et le fait tomber rudement de la dernière marche de l'autel sur le pavé, où les gens de la suite royale le saisissent tout meurtri et l'expulsent. Pénétrant alors dans le sanctuaire, Émeri ouvre les écrins et s'empare des objets les plus précieux.

L'église était profanée. L'évêque défend qu'on y célèbre les offices. Le roi, pour se venger, confisque une partie de son patrimoine, et interdit à

ses sujets de lui payer la dîme. Ordre est donné d'empêcher les gens de l'évêque de sortir de Hongrie et de porter plainte à Rome. Mais le pape est averti quand même et, le 21 juin 1199, Émeri reçoit du Latran l'inévitable lettre de blâme. Innocent lui rappelle l'affection que Rome a toujours témoignée à la Hongrie et à ses rois. Il est d'autant plus attristé de ce qui s'est passé à Vacz, de l'offense faite à Dieu et au Siège apostolique. « Que le roi répare sa faute et donne satisfaction à l'évêque : autrement il n'échappera pas aux peines canoniques. Qu'il se souvienne d'Héliodore, de Balthazar, de Pompée, tous sévèrement punis pour avoir violé les lieux saints. »

Dans une autre circonstance, Innocent s'est plaint que le roi de Hongrie ne payât pas exactement la dîme due par le trésor royal à l'archevêché de Gran (1201). De temps à autre, le gouvernement hongrois cédait à la tentation de faire passer le respect des choses d'Église et de la puissance romaine après certains intérêts nationaux.

L'abbaye bénédictine d'Egyed ou de Saint-Gilles avait été fondée, en 1091, à Somogyvar, par le roi Ladislas Ier. Elle relevait directement de la célèbre abbaye française des bords du Rhône, et le fondateur s'était engagé à n'y laisser entrer, comme abbés et comme moines, que des Français. Mais l'opinion magyare commençait à trouver peu normal que des moines hongrois ne pussent prendre place dans un monastère de Hongrie. En 1204, l'abbé de Saint-Gilles étant mort, les moines français de l'ab-

baye le remplacèrent, selon l'usage, par l'un d'entre eux. Émeri refusa formellement d'accepter le résultat de cette élection. Il déclara qu'il était décidé à ne reconnaître qu'un abbé indigène, et qu'il conférait la fonction à l'archevêque dalmate de Spalato. Résistance des religieux qui portent plainte à Rome. L'archevêque, d'accord avec les serfs du monastère, accuse tous les moines d'avoir dilapidé le trésor de leur communauté. A l'envoyé royal qui vient vérifier les faits, les moines prouvent qu'ils ont non seulement conservé leur fortune intacte, mais qu'ils l'ont accrue. L'archevêque pénètre alors dans l'abbaye avec ses hommes d'armes, flagelle quelques religieux de sa propre main, incarcère les autres, les révoque tous, et leur substitue des moines hongrois.

« Si ces faits sont réels, écrit Innocent III au roi magyar, nous n'en revenons pas d'étonnement. Sans doute cet archevêque est Latin d'origine et sort de l'ordre monastique. Mais enfin, puisqu'il est revêtu de la dignité épiscopale, il ne peut pas être en même temps abbé, surtout dans un autre diocèse que le sien, ni recevoir la crosse abbatiale de la main d'un laïque. Et puis, pourquoi ne pas vouloir que les moines de Saint-Gilles soient français? Trouve-t-on quelque nouveauté ou quelque absurdité à ce que, dans ton royaume, des moines de races diverses servent, sous l'habit religieux, un seul et même maître? Il n'existe en Hongrie que cet unique monastère qui soit complètement réservé aux Latins, tandis qu'on y

trouve beaucoup de monastères grecs. » Le pape ajoute qu'il a ordonné une enquête. Au cas où les faits seraient reconnus exacts, l'archevêque doit être chassé du monastère qu'il a envahi et frappé des peines canoniques.

Bien d'autres incidents de détails révélaient le conflit engagé, en Hongrie comme par toute l'Europe, entre les deux forces contraires : le particularisme national et le catholicisme universel. Agissant au nom de principes différents, le pape et le roi ne se comprenaient pas.

***

La même opposition d'idées et d'intérêts se manifesta dans la politique extérieure du gouvernement d'Émeri. Mais encore faut-il dire que cette politique a été plutôt, dans l'ensemble, favorable aux vues de la papauté. Tantôt le roi de Hongrie trouvait un avantage réel à s'y conformer, et les deux puissances agissaient d'accord. Tantôt il finissait, après quelque résistance, par sacrifier ses visées particulières au succès de la diplomatie romaine et au bien général de l'Église.

Cette monarchie avait intérêt à s'élargir par des conquêtes en pays slave : au nord, vers la Galicie et la Pologne, au sud, vers la Bosnie et la Serbie, au sud-est vers la Bulgarie. Dans son action sur les Slaves du Danube, Émeri rencontra encore la papauté, qui s'occupait depuis longtemps de les annexer à la grande famille des catholiques d'Occident.

Bien que ces Slaves eussent été convertis, dès le IXe siècle, par des chrétiens grecs, disciples de Cyrille et de Méthode, pourtant, quand le schisme de Constantinople éclata, ils ne prirent pas tous fait et cause pour le christianisme byzantin. Ils se partagèrent entre les deux systèmes religieux. Bulgares, Serbes, montagnards de l'Herzégovine et du Monténégro inclinèrent plutôt vers l'hellénisme et Byzance; Croates, Bosniaques et Dalmates de l'Adriatique, plutôt vers l'Église latine et Rome. A vrai dire, le mouvement n'avait été complet ni définitif d'aucun côté. Beaucoup de tribus slaves, surtout dans l'Est, gardèrent, depuis le XIe siècle, une position indécise entre l'Orient et l'Occident. Penchant tantôt du côté de Constantinople, tantôt du côté de Rome, suivant que leurs intérêts l'exigeaient, leurs chefs prolongeaient même à dessein cette politique d'hésitation. Ils négociaient avec les papes comme avec les empereurs et trouvaient leur bénéfice dans cette attitude équivoque. Par politique et par tempérament, un pape, comme Innocent III, qui visait l'union des deux chrétientés, devait vouloir la latinisation complète des Slaves. Mais, pour que cette conception se réalisât, il fallait non seulement l'appui, mais le concours actif de la Hongrie et de son roi.

La Croatie, devenue toute latine, appartenait en entier à la monarchie magyare. Mais une partie de la Bosnie avait conservé plus ou moins d'indépendance sous la seigneurie de ses « bans ». Certains

prédécesseurs d'Émeri avaient presque incorporé le banat de Bosnie à leur État, en faisant une sorte d'apanage pour les princes royaux. Au milieu du XII^e siècle, la Bosnie avait repris son existence propre, et, à l'avènement d'Innocent III, le ban Kulin, qui la gouvernait, travaillait à la rendre forte et prospère. Il importait d'autant plus à Rome d'achever la conquête religieuse de ce pays qu'il était, avec la Dalmatie, le centre principal de l'hérésie des Bogomiles, source probable de celle des Patarins, ces Albigeois de l'Italie, très redoutés d'Innocent III. L'archevêque dalmate, Bernard de Spalato, avait déjà sévi contre la secte et contraint à l'abjuration des hérésiarques notables de Zara. Agir en Bosnie était plus difficile, car, sur ce terrain, la religion grecque coexistait avec la latine, et la doctrine bogomile, troisième confession, y faisait de grands progrès. Le ban Kulin, primitivement catholique, avait même fini par accueillir avec faveur les prédicateurs du dualisme, qu'il était sur le point d'accepter, avec sa famille et beaucoup de nobles, comme la religion de son État. Affaire d'ordre politique et d'intérêt national. Pour se rendre indépendante de la Hongrie, la grande nation catholique et papale, la Bosnie essayait d'abord de se séparer d'elle au point de vue religieux. La cause de l'Église romaine et celle de la royauté hongroise se trouvaient par là étroitement liées.

Innocent III fit appel à Émeri. Par sa lettre du 11 octobre 1202, il l'engagea à se faire l'exécuteur

des décrets fulminés contre les hérétiques. « Le devoir d'un roi est de favoriser les bons catholiques et de réprimer l'hérésie. », Et il lui rappelle les décisions prises contre les fauteurs d'hérésie, déclarés infâmes, expropriés de leurs biens, déchus de tous leurs droits civils. « Le ban Kulin, ajoute le pape, non seulement a recueilli chez lui les hérétiques chassés de Spalato et de Zara : mais il leur donne ouvertement son appui. Il ose dire qu'ils sont plus catholiques que les vrais catholiques et lui-même les appelle des *Chrétiens*! Prends-y garde! cette peste gagnera peu à peu les contrées voisines et pourrait infecter jusqu'à la Hongrie. Pour la rémission de tes péchés, il faut que tu venges royalement l'offense faite au Christ et à son Église. Si le ban refuse de chasser tous les hérétiques, après avoir confisqué leurs terres, expulse-le lui-même avec les coupables, non seulement de la Bosnie, mais de tout le territoire hongrois, et saisis leurs biens partout où tu le pourras. »

Le roi de Hongrie n'avait pas besoin d'être stimulé. Kulin et ses Bosniaques ravageaient de temps à autre la terre magyare : l'occasion lui parut bonne, tout en rendant service au pape, de rétablir sa souveraineté sur le banat. Il somme le ban de chasser et d'exproprier les hérétiques. Kulin essaye d'abord de résister, puis, en face de l'expédition sérieuse qui se prépare, avec la souplesse de sa race, il se soumet et envoie ses excuses. « Il n'avait pas cru, disait-il, que les

Bogomiles fussent des hérétiques; il les prenait pour des catholiques, et il est prêt à expédier quelques-uns d'entre eux à Rome pour que le pape y juge leurs doctrines. » En effet, ceux de ses sujets qui vinrent trouver Innocent III protestèrent de la pureté de leur intention, déclarant leur volonté de rester fidèles au catholicisme. Le ban alla même, pour éviter l'orage, et demeurer paisible possesseur de son titre et de sa terre, jusqu'à demander au pape un légat chargé de faire une enquête et d'user du droit de correction.

« Nous ne voulons pas la mort du pécheur, mais sa conversion », dit Innocent; et il confia cette mission délicate à l'un de ses meilleurs diplomates, Jean, abbé de Casamari. L'archevêque de Spalato devait assister le légat, interroger avec lui le ban de Bosnie, sa femme, ses gens, et s'ils trouvaient quelque chose de suspect, les ramener dans la bonne voie. En cas d'opposition, on leur appliquerait la loi sur les hérétiques. Mais personne ne tenta de résister. Au début d'avril 1203, dans l'assemblée générale de Bielopulke, les chefs ou « prieurs » de l'Église bogomile, réunis devant Kulin et le légat, proclament solennellement leur soumission à l'Église romaine. Ils promettent d'accepter croix et autels dans les églises, de lire l'Ancien et le Nouveau Testament, de dire la messe selon le rit romain, de pratiquer la confession, de jeûner et de célébrer les fêtes religieuses du calendrier latin. Le ban de Bosnie approuve lui-même cet engagement, rédigé par écrit, et un mois après,

l'envoyé du pape, accompagné de deux Bogomiles de marque, l'apportait au roi de Hongrie.

Émeri se tenait, comme d'habitude, dans la grande île danubienne de Szepel, au-dessous de Buda-Pesth. Il avait à ses côtés l'archevêque de Kalocza, l'évêque de Pecs, beaucoup de seigneurs hongrois et le fils du ban de Bosnie, Étienne. Après avoir pris connaissance des articles du pacte, le roi le confirme, y attache le sceau royal, et le passe au fils de Kulin, en lui disant : « Tâchez désormais d'obéir au pape et de faire exécuter toutes ses décisions ». Le Bosniaque s'y engage. Il jure, entre les mains du roi et de l'archevêque de Kalocza, que, s'il lui arrive de protéger l'hérésie, il paiera une amende de mille marcs d'argent, à partager entre le pape et le trésor hongrois. Les deux Bogomiles jurent, à leur tour, au nom de tous leurs frères, qu'ils respecteront scrupuleusement les articles de leur confession de foi. Et ainsi finit cette scène curieuse où le roi de Hongrie avait joué le rôle d'un agent de la puissance romaine, chargé de défendre la foi et d'enregistrer les conversions.

Dans l'œuvre de rattachement des tribus serbes à l'Église latine, les intérêts de la dynastie allaient s'identifier encore plus clairement avec ceux du pape qui la protégeait.

*
* *

Au déclin du XIIe siècle, les Serbes, longtemps divisés sous le commandement de leurs comtes

(*Knez* ou *joupans*), avaient fini par se grouper et par subir la domination d'un Monténégrin, Étienne Némanja. L'État dont il était le fondateur comprenait à peu près la Serbie actuelle, le pays de Raza (aujourd'hui Novibazar), le Monténégro une grande partie de l'Herzégovine et un coin du district ottoman de Prizrend. Le maître de ce royaume se contentait du titre de grand comte ou de grand joupan (*Veliki zupan*) et il siégeait de préférence au centre même de la Serbie, à Kruçevaç, dans la vallée de la Morawa. Nemanja avait réussi à se maintenir à peu près indépendant entre les deux puissances voisines, la Hongrie et l'Empire byzantin, mais il s'entendait mieux avec l'empereur grec, de même qu'au point de vue religieux, ses préférences allaient visiblement à l'Église de Constantinople. Souverain très pieux, protecteur des moines, grand bâtisseur de couvents, ce saint Louis serbe fut même béatifié après sa mort. Le plus jeune de ses trois fils, Sava, entra dans le clergé régulier, et fonda véritablement l'organisation ecclésiatique de la Serbie.

Quand Nemanja se retira, en 1195, dans un couvent du mont Athos, l'aîné, Étienne, prit le titre et le pouvoir du grand joupan, et Vouk, son frère (le *Vulco* ou *Vulcanus* des textes latins) eut, comme apanage, la « Dioclée », c'est-à-dire la Dalmatie serbe, le Monténégro et l'Herzégovine. En l'absence d'une loi qui conférât rigoureusement tout le pouvoir et tout l'héritage à l'aîné

des princes royaux, on donnait au cadet une part du territoire sous la suzeraineté de l'autre, système aussi mauvais pour la Serbie que pour la Hongrie. Étienne et Vouk arrivèrent très vite à ne plus s'entendre, et c'est alors qu'entrèrent en scène le maître de Rome et celui de Buda-Pesth.

Pour mieux résister à son frère et gagner sa complète indépendance, Vouk résolut de s'appuyer politiquement sur le roi Émeri, dont il reconnaîtrait les prétentions à la souveraineté du pays serbe, et religieusement sur le pape, à qui il soumettrait son clergé. Il demanda donc à Innocent III (1198) d'envoyer un légat qui aurait mission de rattacher son apanage à l'Église latine, et de donner le pallium, c'est-à-dire le pouvoir archiépiscopal, à l'évêque d'Antivari, le port monténégrin sur l'Adriatique. Innocent III, très heureux d'introduire la religion romaine en Serbie (les papes du XII^e siècle avaient inutilement essayé de détacher Nemanja de l'Église grecque), s'empressa de satisfaire au désir du prince qui lui faisait une pareille avance.

Le 8 janvier 1199, dans une lettre fort engageante, il félicite Vouk de vouloir reconnaître l'Église de Rome « comme sa mère », d'être prêt à l'aimer au-dessus de tout, après Dieu, et à se confirmer en tout « aux volontés pontificales[1] ». Il lui annonce l'envoi de deux de ses familiers, le chapelain Jean et le sous-diacre Simon, qui

1. *Mandatis nostris.*

auront la tâche de ramener l'Église serbe à l'unité apostoliqne et de transmettre le pallium au prélat d'Antivari. Et comme il juge l'affaire très importante, il écrit en même temps à la femme de Vouk, à tous les archevêques, évêques et abbés du « royaume de Dalmatie et de Dioclée », et particulièrement à l'évêque d'Antivari. En lui recommandant ses légats, il ajoute : « Nous t'envoyons ci-inclus le texte du serment de fidélité que tu devras prêter entre leurs mains et qui t'engage vis-à-vis de nous et de nos successeurs ». Enfin, ignorant ou feignant d'ignorer que Vouk agissait en dehors de son frère Étienne, et, pour ne pas froisser les susceptibilités du véritable souverain de la Serbie, il adresse deux autres lettres de même teneur au grand joupan et à sa femme.

Les légats partirent, mais, quelques jours après, le pape faisait courir après eux pour leur recommander d'agir avec une grande prudence (26 janvier). En consultant le registre des cens de l'Église romaine, il s'était aperçu que l'Église d'Antivari y était inscrite parmi les évêchés suffragants de l'archevêché de Raguse et que, par suite, il ne pouvait donner à son évêque le pouvoir d'un métropolitain. « Comment se fait-il, écrit-il au chapelain Jean, toi qui as lu ce registre avant de partir et qui en as pris copie, que tu ne nous en aies pas averti? Comme nous ne voulons pas jeter le trouble dans la hiérarchie ecclesiastique, tu auras bien soin de rechercher si les précédents évêques d'Antivari ont été jamais qualifiés archevêques et décorés du

pallium. » Il envoie donc à ses légats un second exemplaire des lettres destinées aux autorités serbes, exemplaire où se trouvait supprimée la phrase relative au pallium de l'évêque d'Antivari. « Vous avez, leur dit-il, les deux rédactions entre les mains, servez-vous de la première ou de la seconde, selon le résultat de votre enquête. »

Arrivés dans les États de Vouk, les légats réunissent un concile à Antivari : on y prend des mesures propres à réformer les mœurs du clergé serbe et à latiniser le peuple slave. Dans une lettre à Innocent III, où il lui prodigue les termes d'affection et de respect, Vouk se déclare enchanté de l'œuvre des légats, de leur zèle pour les intérêts catholiques et dénonce au pape son voisin, le ban de Bosnie, coupable de protéger l'hérésie. Ce néophyte est déjà tout à fait dans la bonne voie. Mais l'autre souverain serbe, le Grand Joupan, Étienne, commence alors à s'inquiéter. Pourquoi rester isolé et laisser à Vouk l'avantage de l'alliance romaine ? Il se met en tête, lui aussi, de soumettre son territoire au pape, lui envoie une ambassade et, comme son frère, réclame la venue en Serbie d'un légat chargé d'y effectuer la réforme religieuse. En même temps il sollicite d'Innocent III une couronne et le titre de roi.

Comment une telle demande n'aurait-elle pas été bien accueillie à Rome ? Conversion assurée de tout le pays serbe, victoire décisive sur l'Église grecque, une royauté de plus dans le vasselage du Saint-Siège, et toute neuve, créée par le pape,

tenue de sa main! L'évêque d'Albano reçoit immédiatement l'ordre de partir pour la Serbie et de couronner Étienne. Mais alors se produit une opposition inattendue : celle du roi de Hongrie. Émeri fait représenter au pape que la reconnaissance d'Étienne comme roi lui serait « extrêmement désagréable ». Chose curieuse! Pour ne pas s'aliéner les Hongrois, Innocent se désiste de son entreprise, « fort à contre-cœur », écrit-il. La politique de l'Église universelle se subordonnait ici à celle d'une royauté nationale qui avait ses vues sur la Serbie.

Émeri voulait substituer Vouk à Étienne, un vassal docile à un voisin presque indépendant. Étienne n'avait pas très bonne réputation. Marié à une princesse grecque, Eudoxie, fille d'Alexis III, il vivait en mauvaise intelligence avec sa femme qui l'accusait d'être un ivrogne, et lui, de son côté, la soupçonnant d'adultère, l'avait un jour jetée toute nue à la porte de son palais. Ce scandale favorisa la cause de Vouk. En 1202, le roi de Hongrie n'eut pas de peine à battre Étienne, à le déposer et à le remplacer par son frère. Lui-même prit le titre de roi de Serbie, considérant Vouk, son protégé, comme un simple gouverneur. Et il s'empressa d'annoncer à Innocent III qu'il venait « de faire rentrer dans son domaine la terre du Grand Joupan ». — « Nous nous réjouissons de ta prospérité, lui répondit le pape, et ta victoire nous est aussi chère que si c'était la nôtre. » Puis il demande au vainqueur d'accomplir en Serbie

l'œuvre de réunion de cette terre à la chrétienté d'Occident. Émeri lui fit entendre qu'il vaudrait mieux que cette opération fût confiée, non pas à un légat chargé d'une mission spéciale, mais à l'archevêque hongrois de Kalocza. Il ne s'opposait pas d'ailleurs à ce que Vouk, le nouveau Grand Joupan, prêtât serment d'obéissance à la papauté et même reçût la couronne royale, pourvu que la suprématie temporelle de la Hongrie n'en souffrît pas.

En effet, au début de l'année 1203, Innocent engage le prince serbe à laisser l'archevêque de Kalocza s'acquitter de sa tâche. Vouk prètera entre ses mains le serment d'obédience spirituelle à Rome et fera « corporellement » hommage au Saint-Siège. L'archevêque exigera le même serment et le même hommage de tous les prélats et de tous les nobles de Serbie. Au nom du pape il déclarera absolument rompu le lien qui les rattachait au patriarche grec de Constantinople. « Comme ce patriarche, ajoute Innocent, nous refuse l'obéissance qu'il nous doit [1], il n'y a pas de raison pour qu'on continue à lui témoigner un respect qu'il ne mérite pas. »

Émeri était-il sincère, en assurant Innocent III qu'il ne s'opposerait pas au couronnement de Vouk ? Deux ans après cet échange de lettres, en 1204, l'archevêque de Kalocza n'avait encore rien fait en

1. Sur les rapports de ce patriarche avec Innocent III, voir notre quatrième volume, *Innocent III, la Question d'Orient*, p. 55 et suiv.

Serbie. Et d'ailleurs les choses tournèrent, par la suite, tout autrement que le pape et le roi ne l'avaient prévu. Le prince-moine, Sava, finit par réconcilier les deux frères. Étienne reprit sa souveraineté et son titre. Plus tard, quand il reçut la couronne royale du successeur d'Innocent III, la Serbie n'en était pas moins rentrée dans l'orbite religieuse de Constantinople et de son patriarche. Sava, qui allait devenir, après sa mort, le grand saint des Slaves du Danube, avait imaginé ce moyen ingénieux de ménager à la fois Rome et Byzance, mais ni le pape, ni le roi des Hongrois, ne trouvaient leur compte à ce compromis. Sur le terrain serbe, ils avaient pourtant agi d'accord. Dans l'affaire de la Bulgarie, ils cessèrent de s'entendre et ce fut presque le conflit.



Un événement considérable s'était produit, à la fin du XIIe siècle, sur les deux rives du bas Danube : la reconstitution d'un vaste royaume englobant la Bulgarie, la Roumanie, et une partie de la Roumélie. Les fils d'Asen, de nationalité valaque, après une série de combats heureux et de conquêtes opérées aux dépens des Byzantins, avaient fondé une domination bulgaro-valaque, où l'élément roumain s'absorba peu à peu dans l'élément slave. Leur capitale, Tirnowo, est encore aujourd'hui la ville sainte, le Moscou de la Bulgarie. Au temps d'Innocent III, le représentant de cette jeune

dynastie, Johannitza ou Kalojan, c'est-à-dire Jean le Petit (1197-1207), soldat énergique et madré, s'intitulait lui-même, sur ses diplômes, « empereur des Bulgares et des Valaques ». Il menaçait aussi bien les Hongrois et les Byzantins, que les Serbes dont il essayait aussi d'entamer le territoire. Il savait très bien qu'au xe siècle un premier empire bulgare avait embrassé presque toute la péninsule des Balkans et une partie de la Hongrie, et il avait l'ambition de faire revivre cette puissance d'autrefois.

Mais pour affranchir complètement son pays du joug de ces Grecs que les Bulgares détestaient, l'indépendance politique ne lui suffisait pas. Il fallait encore l'indépendance religieuse, la rupture avec l'Église de Constantinople et son patriarche. Pourquoi alors ne pas se tourner vers Rome et soumettre la Bulgarie à l'Église latine? Certains rois bulgares, dans les siècles précédents, l'avaient déjà essayé : la tradition existait, on n'avait qu'à la renouer. D'autre part Innocent III était intéressé à latiniser le clergé bulgare, comme les autres, et à voir la dynastie d'Asen prendre son mot d'ordre à Rome. La Bulgarie, comme la Hongrie, était sur le chemin de la Terre Sainte. Deux ans après son avènement, il entamait avec Johannitza une négociation dont le dossier nous est, en partie, parvenu. C'est le pape qui semble avoir dit, et fort adroitement, le premier mot.

Dans une lettre de 1199 ou 1200, adressée à celui qu'il appelle « le seigneur de Bulgarie et de Vala-

chie » (on verra pourquoi il ne lui donne pas encore le titre de roi), Innocent III félicite d'abord Johannitza de ses succès militaires et de ses conquêtes, puis il ajoute : « Tes ancêtres sont romains d'origine : de là le sang généreux qui coule dans tes veines, et l'affection que tu as vouée au siège apostolique ». On savait donc alors, à Rome, que les fils d'Asen étaient de race valaque, et que les Valaques étaient de souche et de langue latines. « Il y a longtemps, poursuit le pape, que j'aurais voulu entrer en relations avec toi, par lettres et par ambassadeurs, mais la multiplicité des affaires de l'Église m'en a jusqu'ici empêché. » Et il lui annonce que pour sonder ses dispositions et s'assurer de sa bienveillance il lui envoie un agent d'ordre inférieur, en attendant mieux, l'archiprêtre des Grecs de Brindisi, Dominique, chargé de lui faire connaître plus amplement ses intentions.

Ce n'était pas chose facile alors de pénétrer, à travers l'Épire et la Macédoine, jusqu'au maître de la Bulgarie. Dominique pourtant y parvint. Johannitza répondit à Innocent III, « son vénérable et très saint père, le souverain pontife », que la lettre reçue de lui avait plus de prix, à ses yeux, que tout l'or et tous les joyaux du monde. « Merci de nous avoir visité dans votre bonté ineffable et de nous avoir rappelé que nous descendons, nous aussi, de la patrie romaine. Il y a longtemps que mes frères avaient voulu correspondre avec Votre Sainteté, et moi-même, à trois reprises, je vous ai envoyé des messagers : mais aucun d'eux n'a jamais

pu arriver jusqu'à vous. Vous me demandez, Saint Père, dans votre lettre, ce que nous désirons obtenir de l'Église romaine. Tout notre désir est de rentrer dans le sein de l'unité catholique, mais surtout de recevoir de vous la couronne qu'ont portée autrefois les chefs de notre nation, ainsi que nos livres nous l'ont fait connaître. Si Votre Sainteté nous accorde cette faveur, notre puissance impériale se fera un devoir d'accomplir, en l'honneur de Dieu et de l'Église romaine, tout ce que vous voudrez bien nous commander. »

Le Bulgare va droit au but : il s'agit d'un échange de services. S'il consent à ce que la papauté fasse rentrer la Bulgarie dans la chrétienté latine, il lui importe avant tout de tenir de la main du pape une dignité royale et un diadème qui feront de lui l'égal des souverains voisins, et consacreront à tout jamais l'œuvre politique de sa race. La question s'est posée, auprès des historiens modernes, de savoir si Johannitza était sincère dans sa conversion au catholicisme d'Occident. Mais comment arriver à se convaincre qu'elle n'était pas pour lui, simplement, un moyen de se faire couronner et de consolider sa dynastie ?

Cette lettre du souverain bulgare n'arriva qu'assez tard à Rome. L'archiprêtre de Brindisi, qui devait l'apporter, prolongea, par force, son séjour en Bulgarie. Johannitza, qui avait commencé par se défier de cet étranger, le garda longtemps en observation. « Car — c'est lui-même qui l'écrit au pape — beaucoup de gens viennent dans notre empire

uniquement pour nous tromper : nous sommes obligés de prendre nos précautions. » Mais, sur le témoignage d'un de ses sujets, il finit cependant par accueillir l'envoyé du pape et lui confier sa réponse. Avec lui, il expédia à Rome l'évêque bulgare de Branitcewo, avec mission de poursuivre la négociation commencée. En même temps que la lettre de Johannitza, Dominique rapporta à Innocent III quelques mots d'un grand seigneur du pays, Bellota, qui demandait pour lui, sa femme et son fils, la bénédiction papale et, ce qui était plus important, une lettre de Basile, archevêque de Zagora ou de Tirnowo, le haut personnage qui allait devenir le chef de l'Église bulgare latinisée. L'hommage que ce dernier adresse au pape est curieux, par l'exagération même des formules de dévouement : « Moi, Basile, indigne archevêque de Votre Sainteté, salut, joie et adoration. Ne pouvant vous adorer corporellement [1], je me contente de le faire en esprit. Merci d'avoir jeté les regards sur nous, humbles et indignes serviteurs, qui avons faim et soif de la faveur et de la bénédiction de la sainte Église catholique et apostolique. Quand l'empereur nous a appris la venue de votre messager, nous avons levé les bras au ciel, avec tout notre peuple, en disant : « Le Seigneur ne nous a pas oublié ». Style d'Orient.

La réplique d'Innocent à Johannitza est du 27 novembre 1202. « Tu demandes à l'Église

1. *Corporaliter adorare.*

romaine la couronne de roi, comme l'ont reçue, affirmes-tu, certains de tes prédécesseurs. Pour nous renseigner sur ce fait, nous avons consulté un registre, d'où il ressort de toute évidence que plusieurs des rois qui t'ont précédé avaient été effectivement couronnés par les papes. Nous y avons vu en outre qu'au temps du pape Nicolas Ier, le roi des Bulgares, qui le consultait souvent, se fit, sur sa demande, baptiser avec tous ses sujets. Et lorsqu'un autre roi de Bulgarie, Michel, après avoir offert des présents à notre prédécesseur Adrien, lui eut demandé un cardinal romain pour en faire un archevêque bulgare, Adrien lui envoya deux évêques et un sous-diacre de l'Église romaine. Mais les Bulgares ensuite ont mal agi. Circonvenus par les Grecs, séduits par leurs cadeaux et leurs promesses, ils ont chassé les prêtres romains et les ont remplacés par des prêtres grecs. Tu comprends que cet exemple de légèreté nous oblige à certaines précautions. »

« Pour le moment, nous ne pouvons t'envoyer aucun de nos cardinaux. Seulement nous avons donné l'ordre à notre chapelain et légat, Jean, un de nos familiers, de se rendre auprès de toi, et de faire tout ce qu'il faudra pour organiser la religion dans ton royaume. Il est chargé de remettre à l'archevêque Basile le pallium, c'est-à-dire la plénitude du pouvoir ecclésiastique. Il consacrera prêtres et évêques avec le concours des évêques voisins. Quant au couronnement que tu sollicites, notre légat consultera les livres anciens et les

autres documents pour savoir comment tes prédécesseurs ont été couronnés par l'Église romaine, et quand il reviendra, accompagné de tes propres messagers, nous rendre compte de sa mission, on verra alors à faire le nécessaire. Reçois-le donc avec honneur comme notre représentant, et fais exécuter, par toute l'Église de Bulgarie et de Valachie, les décisions qu'il aura prises. Ta gloire terrestre et ton salut éternel l'exigent. Tu es de race romaine; sois Romain aussi par nos institutions et nos rites, et ton peuple; qui se dit d'origine latine, doit adopter fidèlement, à ton exemple, les usages religieux de son ancienne patrie. »

Ainsi, Innocent III subordonnait la question du couronnement de Johannitza à celle de la transformation de l'Église bulgare. Il fallait d'abord que son envoyé procédât à l'organisation religieuse du pays. On verrait ensuite, après enquête et après le retour du légat à Rome, ce qu'il y aurait à faire pour le couronnement. Cette réplique à Johannitza était accompagnée d'un mot aimable pour le boiar Bellota, et d'une lettre à l'archevêque Basile, où le pape lui recommandait aussi Jean, son légat. Il le félicitait de reconnaître la suprématie de Rome, mais il ne parlait encore que de la rentrée de la Bulgarie dans l'unité du monde latin.

C'était encore l'abbé Jean, de Casamari, qui était chargé de reformer et de réorganiser l'Église bulgare. En 1203, il se trouvait auprès du roi Émeri, et de Hongrie écrivit au pape pour lui apprendre qu'il avait rencontré à la cour du Magyar

des envoyés de Johannitza. Il espérait descendre le Danube avec eux pour parvenir jusqu'à leur souverain. Émeri leur fit jurer qu'ils mèneraient le légat saint et sauf jusqu'à destination. « Beaucoup de gens, et le roi Émeri lui-même, ajoute le légat, m'ont affirmé que Johannitza était très dévoué à l'Église romaine; et les Bulgares, ses messagers, m'ont donné la même assurance. » L'abbé de Casamari obtint enfin que le roi de Hongrie accorderait le libre passage par ses États à tous les ambassadeurs que le chef de la Bulgarie voudrait envoyer à Rome. Ces précautions prises, il se mit en route.

Il n'était pas encore arrivé à Tirnowo que Johannitza avait, pour la seconde fois et avec plus d'insistance que jamais, entrepris Innocent III sur la question du couronnement. Il trouvait sans doute que le pape ne se pressait pas assez de le satisfaire et, pour stimuler l'Église latine, il la menaça de la concurrence de l'Église grecque. « Quand les Grecs, écrit-il au pape, ont su que nous avions fait échange de messagers, ils m'ont envoyé le patriarche de Constantinople, avec une lettre où l'Empereur m'écrivait ceci : « Viens me trouver : « nous te couronnerons empereur, et nous créerons « un patriarche de Bulgarie, car il n'y a pas d'État « indépendant qui n'ait son patriarche particu- « lier. » Mais moi, ajoute Johannitza, je n'ai pas voulu, et j'ai recouru à Votre Sainteté, parce que j'aime mieux être le serviteur de saint Pierre et le vôtre. »

Est-il très sûr que le Byzantin, pour maintenir

la Bulgarie et son Église dans la sphère de Constantinople, ait offert à Johannitza de lui donner une couronne impériale? La diplomatie du Slave pouvait bien avoir inventé cette proposition pour décider le pape et l'amener plus vite à ses fins. Quoi qu'il en soit, le Bulgare multipliait, dans cette nouvelle lettre, les formules aimables, annonçait à Innocent III qu'il lui envoyait de l'argent, des étoffes de soie, de la cire, des chevaux et des mulets, et que le tout lui serait présenté par l'archevêque même de la Bulgarie, Basile, muni de pleins pouvoirs pour négocier.

Pour le coup, le pape se crut obligé de mener l'affaire un peu plus vite. Le 10 septembre 1203, il écrit à l'archevêque que, s'il doit venir à Rome, comme chef d'ambassade, il vaut mieux qu'il y arrive le plus tôt possible et, par conséquent, qu'il ne parte pas avec son train de maison et toute son escorte. Le plus sûr pour lui est de gagner l'Italie par mer. Au lieu d'attendre le retour du légat à Rome et le résultat de son enquête, on traitera de suite, avec lui, pour donner prompte satisfaction au désir de Johannitza. Et, par le même courrier, le pape assure le souverain bulgare qu'aussitôt son ambassadeur arrivé, on disposera toutes choses pour lui accorder ce qu'il a demandé, car on tient à le confirmer, lui et son peuple, dans la foi catholique et à honorer en sa personne un fils particulièrement chéri de l'Église romaine. Dans un post-scriptum de trois lignes, Innocent invite Johannitza à faire sa paix avec Vouk, le

grand joupan de Serbie, pour que la terre serbe et la terre bulgare ne souffrent pas des démêlés de leurs chefs : premier essai d'intervention dans les affaires politiques de la Bulgarie.

Par malheur, l'archevêque Basile ne put pas remplir sa mission. L'époque était dure pour les ambassadeurs. Quand ils partaient, ils n'étaient jamais sûrs d'arriver, ou ils arrivaient très tard, et la conversation diplomatique se faisait à bâtons rompus. Basile s'avança jusqu'au Durazzo, sur l'Adriatique, mais, au moment où il allait s'embarquer là, les Grecs de la ville l'arrêtèrent, sur l'ordre du duc byzantin, et le tinrent prisonnier pen dant huit jours. L'empereur de Constantinople considérait son passage en Italie comme un acte d'hostilité de la nation bulgare. Les prêtres latins de Durazzo lui donnèrent le conseil de ne pas poursuivre son voyage : on était décidé à le jeter à la mer s'il persistait. Basile se contenta d'envoyer au pape des fonctionnaires bulgares qui l'accompagnaient, et revint sur ses pas. Johannitza, du reste, le rappelait d'urgence au même moment : le légat du pape venait enfin de se présenter à Drenova près de Tirnowo (septembre 1203).

L'envoyé de Rome confère solennellement le pallium à l'archevêque Basile, avec le titre de primat de toute la terre bulgaro-valaque. On lui subordonne les deux archevêques de Belesbud (aujourd'hui Kostendil) et de Pristlave (ville détruite, près de Schoumla). Ceux-ci ont, à leur tour, pour subordonnés et suffragants, les évêques

d'Uskul, de Prischtina, de Nisch, de Widdin et de Branitcewo. Et tout est disposé pour rattacher étroitement à Rome cette hiérarchie religieuse. Le primat, comme les deux archevêques, recevront le pallium du successeur de saint Pierre. Au primat appartient le droit de sacrer, de bénir et de couronner les souverains. Mais tout primat ne peut entrer en possession de sa pleine autorité qu'après avoir demandé le pallium à celui qui règne au Latran. En le recevant, il prêtera serment d'obédience à l'Église romaine. De même toutes les fois qu'il couronnera un roi de Bulgarie, ce roi sera tenu de jurer fidélité au pape entre ses mains. Les formules de ces deux serments, rédigées et envoyées par Innocent lui-même, mettaient la plus haute autorité politique et la suprême dignité religieuse de l'empire bulgare dans une dépendance étroite de la papauté.

Le roi des Bulgares reconnaît : 1° que ses ancêtres ont tenu leur couronne de l'Église romaine ; 2° que le pape pourra déléguer à qui il voudra le droit de constituer et de sacrer le haut clergé de la Bulgarie et qu'à cet égard son représentant sera investi d'une autorité complète ; 3° que du haut en bas de la hiérarchie, le clergé bulgare sera soumis à l'Église romaine et restera fidèle à ses usages ; 4° que jamais l'État bulgare ne se séparera de Rome, et ceci Johannitza doit le jurer, pour lui et ses successeurs, sous la garantie du sceau royal ; 5° que toutes les terres, chrétiennes ou païennes, qui pourraient être annexées à l'empire, seront

également placées sous l'autorité et dans l'obédience du Siège apostolique.

Quant au serment de fidélité du primat, il rappelle, presque mot pour mot, celui que le chef de l'Église d'Occident exigeait de tous les archevêques, engagement à demi ecclésiastique, à demi féodal. « Je jure d'être fidèle et obéissant à saint Pierre, au Saint-Siège romain et apostolique, à mon seigneur le pape Innocent III et à tous ses successeurs. Ni de mon fait, ni par mon conseil ou mon consentement, ils ne seront lésés dans leur vie, dans leurs membres, emprisonnés ou dépouillés. Je garderai leur secret et empêcherai qu'on ne leur fasse tort. Je défendrai de toutes mes forces, contre tout homme vivant, la papauté romaine, ses bénéfices, ses dignités et ses revenus. Je viendrai aux conciles où je serai convoqué, sauf empêchement canonique. Tous les quatre ans au moins, je visiterai Rome par moi-même ou mon représentant. Je ferai bon accueil aux légats du pape et leur rendrai les services dont ils auront besoin. Toutes les fois que je consacrerai un de mes suffragants, je lui ferai jurer perpétuelle obéissance au pape et à l'Église romaine. Toutes les fois que je couronnerai un roi de Bulgarie et de Valaquie, j'exigerai de lui le serment qu'il sera dévoué et obéissant au pape, et qu'il maintiendra, dans cette même obéissance, tous les territoires de son empire. »

La papauté, on le voit, a pris toutes ses précautions. Et il ne s'agit pas seulement ici d'un lien

religieux, d'une dépendance spirituelle. Aucun doute, sur ce point, ne peut subsister, quand on a lu la lettre du 25 février 1204 par laquelle Innocent III annonce solennellement à Johannitza qu'il a enfin exaucé ses désirs. Elle est adressée, non plus, comme les précédentes, au seigneur, *domino*, mais au roi, *regi*, des Bulgares et des Valaques. C'est que le pape vient de créer, et pouvait seul créer, cette domination royale. Après un long préambule où il développe son thème favori sur la prééminence de l'apôtre Pierre et les pouvoirs conférés à ses successeurs, il dit en propres termes : « Nous te constituons roi sur les peuples de Bulgarie et de Valaquie. Nous t'accordons le droit de frapper monnaie en ton nom. Nous t'enverrons par notre légat, le cardinal de Sainte-Croix, Léon, le sceptre royal et le diadème ; il sera mis sur ta tête comme par mes propres mains. » Impossible d'exprimer plus nettement et de revendiquer avec plus de force le droit que la papauté s'attribuait de disposer des empires, de conférer les prérogatives de la souveraineté et de donner comme d'ôter les couronnes. Rome est la source du pouvoir royal et des droits régaliens.

Avant que cette lettre d'Innocent III fût parvenue à Johannitza, celui-ci avait écrit de nouveau à Rome pour rendre compte de la mission accomplie par le légat et adresser au Saint-Siège de nouvelles requêtes. Toutes les mesures destinées à fixer la hiérarchie de l'Église bulgare et à l'assujettir à Rome, il les accepte, sauf sur un point. Le pape

avait décidé qu'à la mort d'un primat son successeur ne pourrait jouir de l'autorité primatiale qu'après avoir demandé et reçu le pallium. « Mais, objecte le roi, Tirnowo est bien loin de Rome et la route est dangereuse à cause des guerres. Si l'on est obligé de recourir au pape pour créer le primat, l'Église bulgare est exposée à rester longtemps sans direction. Les malheurs qui pourraient en advenir retomberaient sur votre conscience. Ne suffirait-il pas que l'Église de Tirnowo ait le droit d'instituer et de consacrer elle-même son chef? » Johannitza demande aussi à Innocent III l'envoi d'un cardinal, porteur du sceptre et de la couronne qui doivent servir à son intronisation. Ce cardinal lui remettra en même temps le diplôme papal scellé d'une bulle d'or, pour qu'on le conserve à perpétuité. Enfin le roi sollicite l'arbitrage du pape pour régler ses démêlés de frontière avec son voisin de Hongrie. C'est au pape qu'il appartient de juger ce différend, qui a déjà causé la mort de tant de chrétiens. La lettre se termine par l'annonce du cadeau obligatoire : des étoffes précieuses, une coupe d'or, des écuelles d'argent que l'ambassadeur bulgare, l'évêque de Branitcewo, a reçu mission de porter à Rome.

Il est improbable qu'Innocent III ait cédé à son nouveau vassal sur la question de la création du primat. Le subordination à Rome de la primatie bulgare était le fondement même de l'édifice. Bien difficile, d'autre part, le rôle de l'arbitre chargé de prononcer entre les prétentions contraires du roi

de Hongrie et de son voisin ! La papauté ne voulait se brouiller ni avec l'un ni avec l'autre. Quant à l'envoi d'un cardinal en Bulgarie porteur des insignes de la royauté, Innocent III y était bien résolu. Au commencement de l'année 1204, il annonçait à Johannitza l'arrivée prochaine du cardinal Léon. Il lui envoyait, avec la couronne, une bannière bénie sur laquelle étaient représentées une croix et la double clef de saint Pierre. Elle devait soutenir son courage dans les combats et lui rappeler constamment la suprématie de l'Apôtre. « Grâce à cet insigne, lui écrit le pape, non seulement tes ennemis ne prévaudront pas contre toi, mais ils n'oseront plus te regarder en face. » Pour faciliter la mission de ce cardinal, qui allait jouer en Bulgarie le rôle d'un ambassadeur extraordinaire, Innocent III adressa aux clergés des pays qu'il devait traverser une circulaire pour les avertir de sa venue et leur recommander de lui faire bon accueil. Le dernier acte de cette négociation semblait donc devoir s'accomplir sans difficulté. Tout à coup, arriva à Rome la nouvelle imprévue que le roi de Hongrie s'y opposait et qu'il avait même fait arrêter l'ambassadeur d'Innocent III.

Très bien reçu d'abord par Émeri, qui lui avait donné le baiser de paix en le comblant de cadeaux, le cardinal Léon était parti avec une escorte hongroise et un évêque bulgare. Mais arrivé à la forteresse de Keve, à l'endroit où il devait franchir le Danube et trouver, sur l'autre rive, les gens que Johannitza envoyait à sa rencontre,

il apprit qu'on lui défendait de traverser le fleuve. Émeri avait fait courir après lui, et lui ordonnait de rétrograder, et de revenir dans l'intérieur de la Hongrie à trois journées de marche du fleuve. Il voulait qu'avant d'aller plus loin le légat convoquât le roi de Bulgarie dans une île de la frontière ; qu'il l'obligeât par sentence judiciaire à faire la paix avec les Hongrois, et notamment à leur restituer un territoire qui avait appartenu jadis au roi Bela III. Autrement il ne lui permettrait pas de poursuivre sa marche. Le cardinal protesta et refusa de subir cette exigence. « Pouvait-il d'abord intervenir comme juge dans le différend des deux États sans être suspect de partialité pour la Hongrie, où il venait de recevoir l'accueil le plus affectueux, l'hospitalité la plus généreuse ? En second lieu, comment contraindre le Bulgare à exécuter l'arrêt de la justice pontificale, avant d'avoir effectué définitivement l'union de la Bulgarie à l'Église romaine, et fait de son chef le fidèle sujet du pape ? » Irrité de cette résistance, Émeri donna au commandant de la forteresse des ordres rigoureux : interdiction absolue de vendre quoi que ce soit au légat du pape et à sa suite ; lui-même gardé à vue dans sa chambre ; on lui laissait juste de quoi ne pas mourir de faim.

Il était facile de prévoir que le roi de Hongrie verrait de très mauvais œil l'érection de la Bulgarie en une royauté bénie par le pape. Johannitza était pour lui un concurrent, un ennemi, qui avait profité de toutes les circonstances, et récemment encore

de la campagne faite par Émeri en Allemagne, pour entamer le territoire hongrois et mettre la Serbie à feu et à sang. Quand le Magyar, revenu de son expédition contre Philippe de Souabe, s'était préparé à prendre sa revanche et à envahir la Bulgarie, le cardinal Léon l'avait arrêté. Un roi chrétien, un allié du pape ne pouvait pas faire la guerre à un peuple que la papauté était en train de convertir et d'enlever à l'Église grecque! Émeri dut renoncer bien malgré lui à une entreprise dont les préparatifs avaient nécessité de grosses dépenses. On ne lui demandait rien moins que de sacrifier à la politique du chef de l'Église les intérêts particuliers de sa dynastie et de sa nation. S'il ne s'opposa pas tout d'abord à la mission du cardinal Léon en Bulgarie, c'est qu'il ne pensait pas qu'elle eût un autre objet que l'organisation religieuse du pays et la conversion de Johannitza. En effet, dans les lettres par lesquelles Innocent III recommandait son légat aux clergés hongrois et serbe, il n'était question que de l'œuvre apostolique consistant à ramener au bercail les brebis égarées, ou (suivant une autre métaphore chère aux scribes pontificaux) à rappeler l'enfant prodigue au foyer paternel. Mais, très prudemment et très habilement, le pape ne disait pas un mot du couronnement de Johannitza. Le cardinal, de son côté, s'était bien gardé de parler de cet objet essentiel de sa mission, et ce n'est sans doute qu'après son départ que le roi de Hongrie découvrit le mystère. De là son brusque revirement.

Un légat arrêté, emprisonné, au moment où la cour de Rome allait toucher le but et recueillir le fruit de sa diplomatie! On conçoit la colère d'Innocent III : mais il avait tant d'intérêt à ne pas pousser à bout son allié de Hongrie, qu'en lui écrivant, le 15 septembre 1204, au sujet de l'incident de Keve, il fait des efforts très sensibles pour se maîtriser et garder les formes. « Hélas! hélas! mon très cher fils, qu'as-tu fait de la clémence royale, de la religion chrétienne, de l'affection spéciale que tu dis professer pour l'Église romaine? Voilà l'or qui est changé en scorie! Que Dieu pardonne à ceux qui t'ont donné un mauvais conseil, et qui cherchent à semer la discorde entre le Sacerdoce et l'Empire. Nous avons l'espoir, et même la certitude, que tu as déjà réparé ta faute ou qu'aussitôt après avoir reçu cet avertissement, tu t'empresseras de revenir sur ta décision. »

La fin de la lettre contient une menace, mais exprimée dans les termes les plus modérés et les plus vagues. Il est vrai qu'Innocent III y ajoutait, sous forme de note détachée de la bulle, ces quelques lignes d'un caractère confidentiel : « Nous t'écrivons avec une douceur et une modération que le sujet ne comporte guère. Nous ne voulons pas que si cette lettre tombe par hasard sous les yeux d'un tiers, on puisse croire que tu as perdu la faveur du Saint-Siège. Cela ne serait ni à ton honneur ni dans ton intérêt; car enfin il s'est passé et il se passe, dans ton royaume, bien des choses qui, si on les examinait avec une juste sévérité, exige-

raient une correction plus énergique : ton vœu de croisade inexécuté, l'emprisonnement de ton frère, ton ingérence dans les élections d'évêques. Nous avons même beaucoup d'autres griefs, que nous préférons taire présentement, pour ne pas te troubler plus qu'il ne faut : prends donc garde à ne pas te créer des difficultés qui deviendraient, pour toi, inextricables. »

Ce billet de six lignes est le seul document où l'on voie Innocent III désapprouver certains actes de la politique d'Émeri sur lesquels il avait d'abord gardé le silence. Il est clair qu'il ménageait beaucoup le roi de Hongrie : car il écrivait sur un autre ton à des princes qui n'avaient même pas commis un acte aussi grave que l'incarcération d'un légat. Émeri répondit par une lettre où il récriminait à son tour, et exposait un à un ses griefs. Nous ne les connaissons que par la réfutation que le pape en a faite et les citations qu'il en a données. Mais, tel quel, ce dialogue entre le chef de la nation hongroise et le chef de l'Église universelle ne manque pas d'intérêt.

« Rappelez-vous, dit Émeri tout d'abord, les services que la Hongrie a rendus au Saint-Siège et le dévouement dont elle a fait preuve à son égard. — D'accord, répond Innocent; mais le Saint-Siège vous en a rendu aussi, notamment sous le règne du roi Bela III, ton père. Quand l'archevêque de Gran refusait de le couronner, l'archevêque de Kalocza a reçu l'ordre de procéder à la cérémonie. Et, sous ton propre règne,

le Saint-Siège s'est entremis pour amener ton frère à signer la paix avec toi et terminer la guerre civile.

« Que n'avons-nous pas fait pour vous plaire? reprend Émeri. Nous avons donné libre passage sur nos terres aux personnes que vous envoyiez en Bulgarie et à celles que la Bulgarie envoyait à Rome. Nous avons même, sur la demande de votre légat, licencié l'armée qu'à grands frais nous avions recrutée pour attaquer Johannitza. — Oui, dit le pape, et nous t'en sommes très reconnaissant. — Pourtant, ajoute Émeri, ce Johannitza détient un territoire qui est à nous, et il nous a attaqué au moment même où, sur votre prière, nous étions allés porter secours en Allemagne à Otton de Brunswick. — C'est encore vrai, dit le pape, mais crois bien que tout ce qu'on a fait contre toi nous est désagréable et que nous ferons tout notre possible pour que la Bulgarie te donne satisfaction.

— D'ailleurs, continue le roi, Johannitza n'est qu'un usurpateur, et je ne comprends pas que, sans me consulter, et si hâtivement, vous ayez voulu couronner un homme qui est mon ennemi déclaré. — Permets-moi de te dire, répond Innocent III, que tu ne connais pas pleinement les faits. Beaucoup de rois bulgares ont été anciennement couronnés par le Siège apostolique. Pierre et Johannitza, les fils d'Asen, étaient issus de cette race royale, et ils n'ont guère fait que reconquérir le territoire que les Grecs avaient enlevé à leur famille. Peut-être ont-ils occupé violemment une partie de leur

empire; mais c'est en vertu du droit héréditaire qu'ils détiennent presque toute la Bulgarie. Si nous couronnons Johannitza, ce sera pour la terre dont il est le légitime possesseur. S'il détient injustement quelque chose qui t'appartient, il te le restituera, puisqu'il a déclaré vouloir accepter notre arbitrage. Du reste, comme vous faisiez, lui et toi, échange d'ambassadeurs, nous ne pouvions pas supposer que vous étiez ennemis. Tu ne peux pas dire non plus que notre résolution de le couronner a été prise subitement, puisque nous lui avons envoyé à plusieurs reprises des légats chargés de négocier l'affaire. Enfin rappelle-toi qu'en Serbie, tu as consenti toi-même à ce que le Saint-Siège couronnât Vouk, le grand joupan.

« Sans doute, poursuit Innocent III, tu as traité avec honneur notre légat, le cardinal Léon, et tu l'as fait conduire jusqu'au Danube, mais il aurait mieux valu ne pas le laisser partir, que de l'arrêter une fois parti. Tu nous demandes, ou de renoncer au couronnement de Johannitza, ou de le différer jusqu'au moment où nous aurons jugé et terminé le démêlé qui vous sépare. Mais pour n'être pas un juge suspect, notre légat doit avoir reçu en Bulgarie le même accueil qui lui a été fait en Hongrie. Et puis, comment contraindre le Bulgare à exécuter l'arrêt de notre justice, si au préalable nous n'avons pas effectué l'union de la Bulgarie à l'Église romaine, et fait de son chef notre sujet?

« Quelle est la mission de notre légat en Bulgarie?

propager la foi chrétienne, étendre le domaine du Saint-Siège. Y mettre obstacle, c'est encourir l'indignation de Dieu et la nôtre. Et du reste nous arriverions toujours à notre but par d'autres voies. Tu veux nous empêcher de couronner notre fils spirituel, cet enfant prodigue qui revient dans la maison de son père, et pour lequel il faut tuer le veau gras ? Mais que dirais-tu si nous voulions t'empêcher de couronner roi de Hongrie ton fils selon la chair? Que crains-tu? Que Johannitza, une fois ceint de la couronne, ne devienne tout à coup insupportable et dangereux? Tu sais aussi bien que nous qu'il perdrait beaucoup plus qu'il ne gagnerait à parjurer sa foi et à violer son serment.

— Comment croire, répond Émeri, que le Siège apostolique pourra nous faire rendre justice, quand on voit que, depuis deux ans que les croisés de France et de Venise ont détruit Zara, notre ville, vous avez été impuissant à nous faire obtenir satisfaction? Si je laisse couronner Johannitza, avant que votre justice ait prononcé entre nous, jamais l'Église romaine ne me fera rendre ce qui m'appartient. — Nous avons excommunié les croisés qui avaient pris Zara, réplique Innocent III : les Français se sont soumis et se sont engagés à subir nos conditions. Les Vénitiens qui ont résisté n'ont pas encore été absous, et nous les avons punis en enlevant à leur patriarche de Grado la consécration des archevèques de Zara. Eh bien! nous punirons de même Johannitza, s'il refuse d'accepter la sentence qui, après son couronnement, sera rendue

par notre légat. Nous aimons ce prince, mais nous avons pour toi une affection qui est incomparablement supérieure, et les instructions que nous adressons au cardinal Léon en sont une preuve très suffisante. Ne t'oppose donc pas à la propagation de la foi chrétienne et aux progrès de l'autorité apostolique : suis notre conseil, tu t'en trouveras bien. »

Avant même d'avoir reçu cette longue lettre Émeri s'était désisté de son opposition et avait libéré le légat. Le 15 octobre 1204, le cardinal Léon arrivait enfin à Tirnowo. Le 7 novembre, il consacrait l'archevêque Basile comme primat. Le lendemain il bénissait Johannitza, lui mettait sur la tête la couronne royale, et en mains le sceptre et la bannière. Bientôt, Innocent III recevait du nouveau roi une lettre enthousiaste, et deux enfants, Basile et Bethléem. « Je vous les donne, écrivait Johannitza, pour qu'ils apprennent le latin, parce que je n'ai pas ici de grammairien qui soit capable de me traduire vos lettres. Quand ils le sauront, renvoyez-les-moi. Je vous adresse aussi quelques petits souvenirs : deux manteaux de soie, un rouge et un blanc, et un chameau. Quand j'enverrai des ambassadeurs à Votre Sainteté, elle peut être assurée que je ne l'oublierai pas. »

***

Le Hongrois dut se résigner à sa défaite et rester quand même en bons termes avec le pape, qui

venait de gagner la partie. Innocent n'ignorait pas que le plus grand désir d'Émeri malade, pressentant peut-être sa mort prochaine, toujours inquiet des revendications possibles du duc André qu'il tenait prisonnier, était d'assurer, par un couronnement anticipé, la transmission de la monarchie à son fils Ladislas III. Mais la fortune semblait tourner contre lui. L'archevêque de Gran, primat de Hongrie, mourut au moment où le pape venait de lui donner l'ordre de couronner le petit prince et de lui faire jurer fidélité par les magnats. Et comme les membres du haut clergé ne s'entendirent pas pour lui donner un successeur, il fallait bien qu'Émeri recourût au pape, seul qualifié pour autoriser le second archevêque hongrois, celui de Kalocza, à remplir l'office du primat. Le couronnement eut lieu, en effet, le 26 août 1204. Un mois après, Émeri mourait au château d'Erlau, non sans avoir pris une résolution assez grave. Il avait tiré de prison son frère André et lui avait confié la tutelle de son neveu mineur, convaincu qu'il était de bonne politique de paraître se fier à sa loyauté, et craignant que ce frère, si impatient de régner, ne prît de force le pouvoir qu'on ne lui aurait pas donné.

Le premier acte d'André, devenu (en attendant mieux) gouverneur du royaume de Hongrie au nom de Ladislas III, fut naturellement de rappeler d'exil sa femme Gertrude de Méran, cette Allemande ambitieuse qui l'avait toujours poussé à la révolte. De là une situation singulièrement inquiétante et

précaire. D'un côté, la veuve d'Émeri, Constance d'Aragon, isolée, avec son fils Ladislas, le petit roi de trois ans; de l'autre, André, maître du pouvoir effectif, d'autant plus à craindre que le droit magyar n'excluait pas les frères de la succession au trône, chef d'un parti puissant, connu pour sa prodigalité incorrigible, et complètement dominé par sa femme, qui aspirait à être reine et à supplanter sa belle-sœur. Dans ces circonstances, quel était le devoir du pape, sinon de rester réellement fidèle à son rôle de protecteur des veuves et des orphelins, de gardien de la légalité dans les monarchies chrétiennes? Après la mort d'Émeri, André lui avait écrit pour lui annoncer son avènement à la régence et l'assurer qu'il ne ferait que continuer la politique de son frère, respectant ce qu'il avait bien fait et achevant ce qu'il avait heureusement commencé. Innocent le félicite de ses bonnes dispositions, mais on voit de suite qu'il n'y croit guère, car il lance, le 25 août 1205, une série de lettres qui avaient toutes pour but de rallier les Hongrois à la cause de Ladislas et de sa mère, et de lier les mains au régent.

Il recommande à André, avec une insistance significative, de prendre les intérêts de son neveu, de son pupille. Il lui enjoint de donner à Ladislas et à la reine douairière l'argent et les revenus que leur avaient assignés les dernières volontés d'Émeri. Il défend au nouveau gouverneur du royaume d'aliéner les biens de la couronne, tant que durera la minorité du prince. Il écrit au clergé et au

peuple de Hongrie, pour empêcher que personne, dans ces deux classes de la société, ne participe à aucune entreprise menaçant la couronne de l'héritier légitime : tous, au contraire, doivent se serrer autour de lui. L'archevêque de Kalocza, Jean, un fidèle d'Émeri, est chargé de prendre les mesures nécessaires à la protection du fils et de la veuve : et tous les évêques de sa province doivent, à cet effet, lui prêter main-forte. Cet archevêque et l'évêque de Varad ont mission formelle d'excommunier ceux qui molesteraient les serviteurs et les clercs du petit roi. Nouveau témoignage du pouvoir que la papauté s'attribuait d'intervenir dans les affaires politiques de la Hongrie ; expression très claire en même temps des méfiances et des craintes qu'André inspirait à Rome !

Et pourtant Innocent III ne savait pas, au moment où il prenait toutes ces précautions, à quel point il avait raison de les prendre. Il ignorait ce qu'on apprit bientôt : la vie rendue impossible pour la mère du roi ; la lutte déclarée entre les deux belles-sœurs ; Constance d'Aragon obligée peu à peu de reconnaître que le séjour en Hongrie n'était plus sûr ni pour elle, ni pour son fils ; enfin tout à coup la rupture devenue un fait accompli. Accompagnée d'un petit nombre de nobles et de clercs, la reine mère s'enfuit à Vienne, auprès du duc d'Autriche, Léopold, emportant, avec le petit roi, un des trésors du royaume et les insignes de la royauté. André réclame le tout, la mère, le fils et les joyaux, en termes menaçants, et se prépare à

envahir l'Autriche tandis qu'une armée autrichienne se masse à la frontière. Puis la nouvelle se répand que Ladislas III est mort (7 mai 1205), ce qui dénoue la situation en supprimant la cause du conflit. Un évêque rapporte en Hongrie le corps de l'enfant; André est reconnu par tous et par le pape, comme l'héritier légitime du trône. Quant à la malheureuse Constance, elle n'a d'autres ressources que de s'en retourner auprès de son frère, le roi Pierre II d'Aragon. Innocent III, pour la dédommager, fera d'elle, plus tard, la femme du jeune roi de Sicile, le futur empereur Frédéric II. Le 29 mai, l'archevêque de Kalocza et l'évêque de Veszprem revêtaient André et Gertrude des insignes royaux.

Le nouveau souverain de la Hongrie se trouvait, pour ses rapports avec la papauté, dans la même situation que son prédécesseur. Il reste le vassal de Rome. Sa politique extérieure apparaît toujours subordonnée, ou du moins étroitement liée à celle du chef de tous les chrétiens. En Allemagne, il soutient les alliés ou les créatures d'Innocent III, Ottokar de Bohême, son beau-frère, et plus tard le jeune Frédéric II; et il est l'ennemi obstiné d'Otton de Brunswick, l'empereur excommunié. En Bulgarie, il ne s'oppose plus aux progrès de l'Église romaine : on ne le voit même plus agir de ce côté. Il arrivait au pouvoir au moment où se fondait l'empire latin de Constantinople. La Hongrie, nation latine, ne pouvait que gagner, en somme, à la déchéance des Grecs : cependant elle y perdit Zara, qui resta au pouvoir des Venitiens, ainsi qu'une

notable partie de la côte dalmate. Ni par lui-même, ni par l'intermédiaire du pape, André II ne put jamais reprendre Zara, ni s'opposer à l'immense accroissement de la domination vénitienne. Innocent III l'encouragea alors à s'agrandir sur le versant nord des Karpathes. Et là encore la victoire momentanée des Hongrois fut aussi celle du pape romain.

La Galicie et la Lodomérie, avec leurs deux capitales, Halitsch et Wladimir, étaient alors gouvernées par une dynastie indépendante, qui avait de terribles voisins, toujours prêts pour les invasions et le pillage, les Polonais et les Russes. Et ceux-ci venaient de tailler en pièces et de tuer le prince galicien, Romain, dans la sanglante bataille de Zawichoft (19 juin 1205). Sa veuve, tutrice d'un enfant en bas âge, Daniel, appela à son secours le roi de Hongrie. André entra à Wladimir sans que les Russes et les Polonais se fussent d'ailleurs opposés à son entreprise et plaça Daniel, comme prince de Galicie, sous la haute souveraineté de la royauté magyare. En réalité, il devenait le véritable souverain de ce pays, car, à partir de 1206, sur son sceau comme sur ses chartes, il s'intitule « roi de Galicie et de Lodomérie ». Mais il ne travaillait pas seulement pour lui-même, et l'Église voulait sa part. Il était entendu avec le pape qu'il obligerait les Galiciens à abandonner le christianisme grec et à se soumettre, pour le spirituel et le temporel, à la suprématie de Saint-Pierre.

En 1207, Innocent III lui envoie un légat, le car-

dinal de Saint-Vital, chargé de réaliser et d'organiser cette importante conquête religieuse. La lettre pontificale, écrite, le 7 octobre, pour recommander au clergé et au peuple galiciens de bien accueillir le représentant du Saint-Siège, est pressante et fortement argumentée. « Le pape est le pasteur qui veut réunir toutes ses brebis en un même troupeau. L'unité de l'Église est une nécessité absolue, imposée par le texte même des Écritures. Comment la Galicie pratiquerait-elle encore les rites byzantins, alors que l'empire grec lui-même est rentré dans la grande unité latine et que l'Europe entière, ou peu s'en faut, reçoit maintenant avec humilité les ordres du souverain pontife? Qui sait si les malheurs de la Galicie, les attaques et les ravages de ses voisins de Russie et de Pologne, n'ont pas été le châtiment de sa rébellion, de sa désobéissance prolongée à l'Église romaine? »

Ces raisonnements ne paraissent pas avoir touché beaucoup les Galiciens, attachés en majorité à leurs coutumes religieuses. Daniel, qui s'était fait le client des Hongrois et le sujet de Rome, devint bientôt pour eux une sorte de traître. Le mécontentement qu'il excitait prit une forme si violente qu'il crut bon, en 1207, de s'enfuir en Hongrie. André II lui substitua les princes Romain et Wladimir : mais la rancune populaire ne fit que s'accroître. Une nuit de l'année 1212, le peuple d'Halitsch se souleva, et massacra les deux princes avec leurs femmes et leurs enfants. C'est alors que le roi de Hongrie conclut avec les Galiciens un

arrangement qui leur donnait comme roi son second fils, Coloman (l'aîné, Béla, étant réservé pour la couronne hongroise).

La Galicie serait unie à l'Église latine et placée dans l'obédience du Saint-Siège; mais ses habitants obtiendraient la permission de conserver, comme forme extérieure du culte, les rites de l'Église grecque dont ils ne voulaient pas se déshabituer. Compromis bizarre, et curieuse inconséquence! mais l'intérêt supérieur de l'Église voulait qu'un prince de Hongrie fût établi sur l'autre versant des Karpathes. On n'attendit même pas l'arrivée en Galicie d'un légat du pape pour couronner le jeune Coloman. Sur la demande pressante d'André, l'archevêque de Gran reçut, en 1214, le pouvoir d'effectuer ce couronnement, et de faire prêter au nouveau roi de Galicie et de Lodomérie le serment d'obéissance à Rome. Un nouvel État, vassal de saint Pierre, était donc constitué dans l'Europe slave; victoire du catholicisme, mais l'effet en fut peu durable. Quelques années après la mort d'Innocent III, le chef russe Metislav envahira la Galicie, prendra Halisch, et emmènera prisonnier le fils d'André II.

Il était plus facile d'agrandir la Hongrie que d'y faire régner l'ordre et la paix. Pays terrible, où la tâche gouvernementale dépassait les forces d'un homme comme André, faible, indécis, dominé par son entourage. L'autorité royale n'avait pas seulement à lutter contre l'aristocratie des évêques et

des magnats. Celle-ci, comme l'avouait le souverain dans une lettre de 1214 à Innocent III [1], se divisait en partis irréconciliables, acharnés à se détruire. La guerre était partout, entre les divers éléments sociaux du royaume, entre les deux archevêques, éternellement rivaux, de Gran et de Kalocza, entre les Magyars indigènes et les étrangers, surtout les Allemands.

Dans ce chaos, Rome soutient comme elle peut la royauté et la dynastie légitimes. Avant tout, il fallait résoudre la grave question du remplacement de l'archevêque de Gran, Job, décédé en 1205. La vacance de ce siège primatial, un des organes essentiels de la monarchie, ne pouvait se prolonger, sans mettre en péril l'ordre public. Le droit d'élire le primat appartenait à la fois au chapitre de la cathédrale de Gran et aux évêques suffragants de l'archevêché : mais les électeurs ne s'entendaient pas. Une partie d'entre eux, et André II lui-même, demandèrent au pape d'agréer l'un de ces suffragants, l'évêque de Pecs ou de Cinq Églises, Calan. A la vérité, ce candidat n'avait pour lui qu'une minime partie du corps électoral : sa moralité (à tort ou à raison) avait été l'objet d'attaques très vives. Innocent III refusa de confirmer son élection.

Il s'en excusa auprès du roi et essaya par des phrases aimables et des protestations affectueuses de lui faire oublier tout ce que ce refus avait de désagréable. « Ne crois pas à une mauvaise volonté

1. *Regni nostri cujus principes ad dissentiendum proni sunt.*

de notre part : nous sommes désolés que la présentation de ton candidat n'ait pas eu lieu dans des conditions acceptables; mais il faut bien que nous agissions canoniquement, sans faire acception des personnes, et que nous n'ayons avec tous qu'un poids et qu'une mesure. Adresse-nous une demande qui soit conforme à l'ordre divin et nous sommes tout prêts à l'exaucer. » En réalité, il tenait à évoquer ce grand procès à Rome pour le diriger et le résoudre à sa guise. En octobre 1205, il transféra sur le siège de Gran, Jean, l'archevêque de Kalocza. La volonté royale avait dû reculer ici devant celle du pape. Le nouveau primat allait être en Hongrie l'instrument dévoué et docile de celui à qui il devait tout.

L'intervention d'Innocent dans les affaires de la dynastie et du royaume se manifeste sous toutes les formes. Il apprend, en 1206, que la reine Gertrude est sur le point de donner un héritier au trône. Aussitôt il adresse une circulaire au clergé et à la noblesse pour leur indiquer l'attitude qu'ils doivent prendre en cette circonstance. Après leur avoir fait, dans les termes voulus par le protocole, l'éloge du roi et leur avoir rappelé qu'ils ont tous reçu des preuves abondantes de sa munificence, il ajoute que l'enfant qui va naître ne pourra qu'imiter les vertus paternelles, et il leur enjoint de ne faire aucune difficulté pour lui prêter serment, quand le roi leur en fera la demande. André II n'était donc pas sûr de ses évêques ni de ses nobles? Innocent III, sans doute à son instigation, pesait

de toute son autorité pour les maintenir dans le loyalisme. Il confirme les donations d'André aux églises, mais n'hésite pas à morigéner son vassal et allié de Hongrie toutes les fois qu'il se passe chez lui quelque chose de contraire à l'ordre, et surtout de défavorable à l'Église. En 1205, un clerc italien, revenant de Jérusalem, avait été dépouillé de ses bagages par des malfaiteurs hongrois. Innocent III insère dans sa bulle la liste complète des objets volés, et dit assez durement au roi que son premier devoir est d'assurer la sécurité des personnes qui traversent son royaume. S'il laisse ses sujets se livrer au brigandage, on dira que la Hongrie n'est pas gouvernée.

Et de fait, s'il fallait en croire les Hongrois eux-mêmes, elle l'était fort mal. D'année en année leur mécontentement grandissait. Des conspirations s'ourdirent pour renverser André et lui substituer un autre membre de la famille royale. Troubles envenimés surtout par une lutte de races : l'animosité des Magyars contre les Allemands. Envahie par l'élément germanique, inquiète et jalouse de ses progrès, la noblesse hongroise essayait de s'en débarrasser. C'était un de ces mouvements nationalistes comme il s'en produisait alors un peu partout, sous l'unité extérieure de la domination latine. Le chef de l'Église d'Occident ne put ni le prévenir, ni l'empêcher, et son action politique sur la Hongrie s'en trouva fort affaiblie. Par malheur, la famille d'André II était mêlée directement à ce conflit de races, au point d'en

être en grande partie responsable. Devenue reine, Gertrude de Méran se fit la protectrice passionnée et intempérante des Allemands. Comme elle pouvait tout sur son mari, elle n'eut de cesse que des gens de sa nation et de sa famille ne fussent placés autour d'elle, dans le palais même comme dans les plus hautes situations ecclésiastiques et laïques du royaume; de même qu'elle favorisa constamment l'infiltration ininterrompue, en terre hongroise, des clercs et des colons d'Allemagne.

Un acte scandaleux porta au paroxysme la colère du parti national : l'élévation du propre frère de Gertrude, Bertold, prévôt de Bamberg, à l'archevêché de Kalocza, et l'accumulation sur sa tête des plus hautes charges administratives. Archevêque en 1207, ban d'Esclavonie, c'est-à-dire gouverneur de toute la Hongrie méridionale en 1209; woivode de Transylvanie et en même temps comte de Bodrog et de Bacs, en 1212, ce jeune homme ignorant et vicieux devenait, uniquement parce qu'il était le frère de la reine, le second personnage du royaume. André II l'a avoué dans une lettre à Innocent III. « C'est à cause de la trop grande affection qu'il avait eue pour ce beau-frère, élevé par lui au-dessus des autres, qu'il a encouru la haine de presque tous ses sujets, grands et petits. »

Mais comment Innocent III avait-il pu donner une des grandes dignités de l'Église à cet adolescent peu recommandable? En 1206 le roi lui annonce que Bertold a été élu à l'archevêché de Kalocza,

ce qui lui permettra, dit-il, de rendre d'utiles services à la dynastie et au royaume, et il demande pour lui la confirmation de l'élection et le pallium. Innocent lui répond (7 juin 1206) qui c'est aller un peu vite en besogne; qu'il ne sait pas encore si l'élu se trouve dans les conditions légales d'âge et de capacité nécessaires pour être investi d'une pareille fonction; qu'il a délégué l'archevêque et le prévôt de Salzbourg pour s'en asssurer et faire une enquête sur la personne. « On ne demande pas, ajoute le pape, qu'il soit un lettré de premier ordre : il suffira qu'il ait les connaissances voulues; et quant à l'âge, s'il n'a pas tout à fait celui qu'exigent les canons, on lui accordera une dispense. D'ailleurs, en attendant, il pourra administrer l'archevêché à titre provisoire, au spirituel et au temporel, sans que ce fait entraîne la nomination définitive. »

L'enquête a lieu et l'archevèque de Salzbourg en rapporte au pape les résultats. L'examen de capacité a prouvé que Bertold pouvait lire couramment un texte latin, le traduire suffisamment dans sa langue maternelle, et qu'il n'était pas sans connaître la construction grammaticale. Quant à l'âge, le précepteur du prince a affirmé sous serment qu'il avait ses vingt-cinq ans accomplis. Mais le pape et les cardinaux à qui la question a été soumise constatent qu'en réalité l'élu de Kalocza ne sait pas un mot de droit canonique, ni d'Écriture sainte, connaissances indispensables à un archevêque, et que d'autre part il est loin

d'avoir l'âge légal, trente ans révolus. Comment Bertold, dans ces conditions, pourrait-il exercer une fonction dont le titulaire doit être le père des pères et le maître des maîtres? »

La lettre adressée de Rome à André II pour lui faire connaître cette fin de non-recevoir n'était pas facile à rédiger. Le pape s'en tire en rhéteur émérite qu'il était : « Tu sais que nous avons pour toi une affection telle que nous ne voulons rien te refuser de ce que nous pouvons accorder à un souverain. Nous désirons, plus que toute autre chose au monde, ton honneur et ton intérêt. Pour te plaire, et par faveur spéciale, nous voulons bien ne pas punir (malgré le décret formel du concile de Latran) les chanoines de Kalocza qui ont commis la faute d'élire une personne à qui manquaient les capacités légales. Pour le reste, nous sommes désolés de ne pouvoir satisfaire à ton désir : on dirait que nous avons deux poids et deux mesures, et que la règle, bonne pour les petits, n'est pas applicable aux grands. Jésus-Christ lui-même n'a commencé à prêcher qu'à partir de sa trentième année. Que Ta Sérénité ne se trouble donc pas de mon refus, mais qu'elle fasse donner au prévôt de Bamberg des leçons de théologie et de droit canon : il en a besoin. Quand il sera suffisamment instruit, nous ferons tout le possible pour lui être utile et agréable. Ni lui ni toi, vous n'auriez rien à gagner à ce qu'il assumât le fardeau pastoral au mépris de la loi de Dieu. Au lieu d'en retirer avantage, le scandale retomberait

sur toi. Tu aurais lieu toi-même de nous mépriser, si tu nous voyais sacrifier à un roi de la terre le respect dû au roi du ciel, à celui qui peut, corps et âme, nous envoyer en enfer. »

Ces sages paroles étaient écrites le 5 avril 1207. Le 24 décembre de la même année, Innocent III annonçait à Bertold qu'il le confirmait définitivement comme archevêque de Kalocza. Pourquoi cette volte-face? Le pape donne comme motif qu'il a dû céder aux instances répétées de l'Église de Kalocza, qu'il y avait là pour elle « nécessité et utilité évidente », qu'il avait d'ailleurs confiance dans « la moralité et la science » de celui qu'elle avait élu [1]. De l'insuffisance de l'âge, il n'est plus question. Or, la véritable raison du revirement d'Innocent III n'a rien à voir avec le droit canonique. Le pape accordait à André et à Gertrude ce qu'il aurait dû leur refuser, parce qu'au même moment le roi de Hongrie faisait, en partie pour le compte de l'Église, la conquête de la Galicie.

Acte de faiblesse qui devait avoir les plus fâcheuses conséquences! Le jeune archevêque de Kalocza allait être, pour la cour de Rome, une source d'ennuis. Aussitôt installé, il se mit en tête d'abandonner son siège pour s'en aller en Italie, à Vicence, sous prétexte de se donner l'instruction qui lui manquait. Il y mena la vie désordonnée des étudiants. Colère du pape, qui écrit, en 1209, à André II : « Nous avons à nous plaindre de ta

1. *Morum honestas et competens scientia.*

prudence royale qui nous a arraché, à force d'instances, la confirmation de l'élection de Kalocza. Beaucoup nous ont reproché (et vraiment ce n'était pas à tort) d'avoir mis à la tête des maîtres et des évêques un homme qui n'avait même pas les connaissances exigées pour l'épiscopat. Et le voilà qui abandonne son Église pour aller à Vicence se mettre sur les bancs et étaler son ignorance! Nous lui avons, sans délai, donné l'ordre de retourner à Kalocza, et d'y recevoir à domicile les leçons de quelques maîtres d'une science et d'une moralité éprouvées. C'est par là seulement qu'il se rendra tolérable. Engage-le donc fortement à nous obéir, sans quoi, nous serions obligés de défaire, par prudence, ce que nous avons fait sous la pression de tes demandes répétées. » Menace platonique! Bertold avait son siège et le garda.

Conformément à la tradition, les archevêques de Kalocza essayaient, par tous les moyens, de méconnaître la primatie de l'archevêque de Gran et de lui contester ses privilèges. On pense bien qu'avec le beau-frère du roi, le conflit des deux prélatures en vint vite à l'état aigu : d'où les plus graves désordres et d'interminables guerres privées, En 1211, Jean, l'archevêque de Gran, dut signer, sans doute malgré lui, un pacte qui lui confirmait, à la vérité, son droit d'effectuer le premier couronnement des rois et de recevoir la dîme du revenu de la frappe de la monnaie royale, mais qui donnait à l'archevêque concurrent des avantages dont

l'Église de Kalocza n'avait jamais joui, entre autres celui de procéder au second couronnement et de n'être plus soumis, dans sa province, à la juridiction du primat. Sur les protestations très vives du chapitre de Gran, Innocent III, plus ferme cette fois, refusa de sanctionner cette convention.

Mais le mal était fait. La noblesse magyare, de plus en plus irritée contre son roi et contre l'Allemand, indigne de l'épiscopat, dont il avait fait un si haut personnage, comprit qu'il fallait s'attendre à tout, quand elle vit un autre frère de la reine, Egbert, évêque de Bamberg, chassé d'Allemagne, arriver, à son tour, en Hongrie, et y recevoir, lui aussi, des terres et de l'argent. L'étrangère détestée, Gertrude, semblait prendre plaisir à exaspérer les magnats, puisant à pleines mains dans le trésor conjugal pour enrichir ses compatriotes. En 1212, elle envoie en Allemagne sa fille Elisabeth [1], fiancée à Louis de Thuringe; mais elle a réuni, pour la dot et les cadeaux destinés à la cour du landgrave, des objets d'un prix considérable, hors de proportion avec les ressources du royaume : étoffes précieuses, meubles d'argent et d'or, joyaux et pierreries. Vêtue d'une robe de brocard d'un luxe inouï, la jeune fille part de Presbourg, sur une litière d'argent massif, et la reine lui fait ses adieux en disant aux envoyés du landgrave : « Que votre maître veuille bien se contenter provisoirement de ce que je lui donne aujourd'hui; si Dieu me prête

1. Celle qui deviendra sainte Élisabeth de Hongrie.

vie, je le comblerai de présents plus riches. » On savait d'autre part que Gertrude thésaurisait pour ses enfants et qu'elle avait en dépôt, chez un particulier, des sommes considérables, en monnaie et en objets précieux.

Les complots contre André et sa femme se multipliaient. Des magnats entrèrent secrètement en relations avec un oncle du roi, le duc Geiza, qui vivait en Grèce, et lui demandèrent un de ses fils pour le couronner. Mais les agents des conjurés furent arrêtés au moment où ils s'embarquaient à Spalato et envoyés au roi pieds et poings liés. La noblesse hongroise songea alors à exiger l'abdication du souverain et à le remplacer par son fils aîné, Béla. La surexcitation des esprits permettait de tout craindre, mais personne, en Hongrie, ne prévit ce qui arriva.

Le 28 septembre 1213, André partait pour une campagne contre les Ruthènes, en Galicie. La reine et ses enfants l'accompagnaient jusqu'à une certaine distance de la frontière. « Arrivés au cloître de Lelecz, au nord du pays, quelques-uns des nobles de l'entourage royal formèrent, dit la chronique de Cologne, le projet de tuer le roi, au milieu de la nuit. La reine put avertir à temps son mari, qui s'enfuit. Mais elle-même resta avec ses enfants, ne croyant pas qu'on pût s'attaquer à une femme. Les conjurés font irruption dans la maison royale. Furieux de voir que le roi leur avait échappé, ils se jettent sur la reine avec une rage de bêtes fauves, s'acharnent sur son corps et le coupent en

morceaux. » Une chronique russe contemporaine ajoute que nombre d'Allemands furent massacrés.

D'après une autre version[1], Gertrude de Méran aurait été assassinée et dépecée par les Magyars dans le château royal de la forêt de Pilis, près de Buda-Pesth, pendant qu'André était en Galicie. Quoi qu'il en soit, l'acte sauvage commis par le parti national paraît bien avoir été le signal d'une réaction très vive contre l'étranger. L'archevêque Bertold, fort malmené par les conjurés, dut prendre la fuite et se retirer en Allemagne ; mais il n'avait pas perdu la tête : en partant, il avait fait main basse sur le trésor que sa sœur avait mis en garde chez un de ses fidèles. Ses partisans et ses amis, même les clercs et les moines de son entourage, furent traqués, maltraités, dépouillés.

L'événement fit une telle impression en Europe que l'imagination populaire le dénatura presque immédiatement. On prétendit que la reine Gertrude était tombée victime, non pas d'un mécontentement politique, mais d'une vengeance privée. Elle aurait prêté la main à un acte de violence révoltante commis dans sa chambre même par un de ses frères, Bertold ou Egbert, sur la femme d'un haut fonctionnaire du palais. Mais ce fait n'est attesté que par une source très postérieure. On a affirmé aussi que le roi André, à son retour précipité en Hongrie, n'aurait pas osé, de peur d'une nouvelle révolte, punir les meurtriers de sa

1. C'est celle qu'ont adoptée de préférence les historiens Marczali et Pauler.

femme. Il est constaté, au contraire, qu'un des complices fut empalé; qu'un autre avait été massacré la nuit même du meurtre, et que de hauts personnages subirent la peine de la confiscation.

Il importerait de savoir quel fut l'effet de cette tragédie sur Innocent III. Dans une lettre très brève du 7 janvier 1214, il ordonne à l'archevêque de Gran d'excommunier tous ceux qui auraient porté la main sur Bertold et maltraité les clercs de sa maison. La cour de Rome semble ne voir qu'une chose : l'atteinte portée à l'inviolabilité des gens d'Église. Innocent s'exprime d'ailleurs en termes vagues sur les « énormités, *enormia*, commises dans un accès de fureur par certains Hongrois ». Un document plus intéressant est la lettre, également datée de 1214, par laquelle André II demande à son père et suzerain « le très saint pontife Innocent », non seulement d'excommunier la noblesse rebelle, qui a voulu le déposséder au profit de son fils, mais de faire restituer par Bertold le trésor de la valeur de 7 000 marcs amassé par la reine et qu'il s'était approprié. Il paraît que le pape força en effet le jeune archevêque à rendre l'argent.

Épilogue du drame : le roi André se remaria en 1215 avec Yolande de Courtenay; et Bertold, cause de tant de malheurs, finit par quitter la Hongrie et Kalocza. Il obtint du pape, comme dernière prébende, le patriarcat d'Aquilée.

# CHAPITRE III

## L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET RICHARD CŒUR DE LION

L'Église anglaise avant Richard. — Le denier de Saint-Pierre. — Prétentions de la papauté sur les terres britanniques. — Henri II et ses clercs. — Premier contact entre Innocent III et Richard. — La légation de Pierre de Capoue. — Hubert Walter et le peuple de Londres. — L'archevêque d'York, Geoffrey. — Le couvent de Christ-Church et les archevêques de Cantorbéry. — Hubert Walter en conflit avec son chapitre de moines. — Le procès de Christ-Church en Angleterre et à Rome.

Roitelets d'Espagne et de Portugal, chefs des tribus magyares et slaves, tous se résignent, après des éclairs de révolte, à subir la domination de la grande autorité spirituelle qui, depuis Grégoire VII, s'efforçait de placer l'Europe entière sous sa haute souveraineté et même dans son vasselage direct. Les royautés puissantes, ou qui ont le prestige d'un long passé historique, n'échappent pas davantage aux atteintes de cette univer-

selle ambition. On sait combien vive et prolongée fut la résistance de l'Allemagne[1] mais à quoi servit-elle, puisque le pupille d'Innocent III, Frédéric, pour obtenir et garder la couronne d'Empire, consentit à passer sous le joug? Même Byzance, conquise plutôt que soumise par les Latins, reconnaît, au temporel comme au spirituel, la suprématie de saint Pierre[2]. Est-ce donc en France et en Angleterre que se réfugiera l'indépendance des gouvernements et des peuples chez qui s'éveille déjà la conscience des intérêts nationaux? Il faut voir si ces deux royautés vont partager le sort commun et s'incliner, elles aussi devant les prétentions impérialistes d'un chef de religion.

*
* *

L'Église des pays britanniques occupait, dans le monde catholique d'Occident, une situation particulière. En Angleterre, deux archevêchés, Canorbéry et York, mais fort inégaux en puissance, puisque le premier avait dix-sept évêchés suffragants, et que le second n'en comptait que deux. Ceci indique déjà l'exceptionnelle importance du chef religieux de Cantorbéry, primat de la grande île, et chargé de couronner ses rois. En Écosse, onze évêchés, qui ne sont subordonnés à aucun

1. Voir les dernières pages de notre livre *Innocent III, la Papauté et l'Empire* (Paris, Hachette, 1906).
2. Voir notre livre *Innocent III, la Question d'Orient* (Paris, Hachette, 1907).

métropolitain, et relèvent directement du pape. En Irlande, une abondance curieuse de sièges épiscopaux, trente-six, dont quatre à des archevêques ! C'est que, dans ce pays comme sur les autres terres celtiques, les évêchés ne sont que d'anciennes abbayes à qui l'on a donné (ou qui ont pris) la crosse et la mitre.

Il fut un temps où l'Église bretonne fournissait de moines toute l'Europe latine ; mais ces moines étaient venus de Rome, au VI^e siècle, avec Augustin, et la tradition d'un lien étroit unissant la papauté au monachisme anglais, avait passé intacte à travers les siècles. Quand la guerre s'allume entre les rois d'Angleterre et le Saint-Siège, la grande majorité des évêques prend parti pour la cause nationale, pour la monarchie : les moines restent ultramontains et romains. Et, au rebours de ce qui se passe sur le continent, ce sont des moines encroe, et non des chanoines, qui entourent l'évêque dans un certain nombre d'églises cathédrales. Tel le fameux monastère de Christ-Church, dont les religieux étaient les électeurs, et souvent les adversaires du chef dont ils constituaient le chapitre, l'archevêque de Cantorbéry.

Ne cherchons pas trop, chez ces « seigneurs de Christ-Church », une communauté édifiante, vouée à l'ascétisme et ornée de toutes les vertus professionnelles de l'ordre monastique. Leur couvent abritait d'abord, en réalité, un personnel mixte, car beaucoup de clercs séculiers y faisaient le service de l'oraison et du culte. Et puis, par

son contact journalier avec les immenses processions de pèlerins qui, de tous les points de l'Europe, affluaient au tombeau de saint Thomas, ce chapitre de moines n'était pas précisément l'asile du recueillement et de la vie contemplative. Comme leur archevêque, ils s'occupaient de politique et d'affaires et la règle en souffrait. Leurs démêlés continuels avec l'autorité métropolitaine les avaient rendus processifs, experts en chicane; on les voyait toujours sur le chemin de la cour du roi, ou en députation à Rome. Chez eux, l'hospitalité était fastueuse et renommée; au réfectoire une succession de festins; « soixante-dix plats », dit un contemporain d'Innocent III, l'historien Gérald de Barri, « à la table du prieur »; tout un peuple de serviteurs et de fournisseurs sur qui ce prieur régnait au spirituel et au temporel. Bref, une véritable puissance, très soutenue par les papes, et avec qui le primat d'Angleterre et le roi lui-même devaient compter.

D'autres traits originaux, des rites, des fêtes, des saints *sui generis* achevaient de donner à l'Église britannique une physionomie spéciale. Malgré sa force d'unification, la papauté n'avait jamais pu complètement l'identifier aux autres éléments de la chrétienté de terre ferme. Après tout, ce qui lui importait, c'était de la maintenir obéissante et fidèle à ses origines romaines; et elle avait des raisons de croire qu'elle y parviendrait aisément.

L'Angleterre du moyen âge était le seul pays

d'Europe, avec les États scandinaves, où l'institution du denier de Saint-Pierre avait pu s'établir et régulièrement fonctionner. De gré ou de force, ce peuple avait pris l'habitude d'envoyer son argent à Rome sous la forme d'un impôt annuel, obligatoire et permanent. Tradition si bien enracinée que la royauté anglaise, au moins depuis le VIII$^e$ siècle, se croyait tenue d'exiger cette contribution de ses sujets, de la faire rentrer dans les caisses pontificales, et de donner satisfaction au pape, quand il se plaignait de l'insuffisance ou de l'irrégularité des envois. L'origine de la redevance est connue. Deux rois anglo-saxons, Ina, de Wessex (689-726) et Offa II, de Mercie, voulurent entretenir à Rome une église et un hôpital pour les pèlerins anglais, cantonnés dans le *burgus Saxonum*, le Borgo, et forcèrent leurs sujets insulaires à payer, pour ce service hospitalier, un denier par feu. D'autre part, le roi Ethelwulf, après avoir envoyé, en 853, son fils Alfred à Rome, auprès du pape Léon IV, s'engagea à payer au représentant de l'Apôtre une redevance annuelle. Ces deux taxes se confondirent plus tard en une seule aumône royale prélevée sur toutes les maisons d'Angleterre.

Quand les Anglo-Saxons furent remplacés par les Danois, au X$^e$ et au XI$^e$ siècle, les chefs de cette nouvelle couche d'envahisseurs acceptèrent la tradition établie et prélevèrent eux aussi, sur leur sujets, le denier de Saint-Pierre. C'est qu'en payant tribut à Rome, ils légitimaient leur conquête,

consacrée par la puissance que le moyen âge regardait comme la source du droit. Knut le Grand, roi de Danemark et d'Angleterre, a dit au peuple anglais pourquoi il alla à Rome : « Sachant que l'Apôtre Pierre possède une grande puissance de lier et de délier, et qu'il est le porte-clefs du royaume céleste, j'ai cru bon de solliciter spécialement sa faveur et son patronage ». Et, pour être logique, il obligea les Anglais à s'acquitter de toutes leurs dettes envers le pontife romain.

L'invasion normande de 1066 se fit avec l'aide de la papauté, qui favorisa Guillaume le Conquérant, en partie parce que les derniers rois de la dynastie déchue payaient mal le denier de Saint-Pierre. Grégoire VII s'étant plaint au nouveau maître de l'Angleterre de ne l'avoir pas reçu (1079), Guillaume lui répondit : « Sans doute, l'argent n'a pas été exactement perçu pendant ces trois dernières années, parce que j'ai eu affaire en France; mais maintenant quc me voici de retour en Angleterre, je m'empresse de vous envoyer, par votre légat, ce que j'ai trouvé prêt à mon arrivée, et, pour le reste de la somme, je vous l'expédierai en temps voulu par les envoyés de notre fidèle archevêque Lanfranc ».

Que la royauté soit normande ou angevine, les papes du XII^e^ siècle expédient leurs percepteurs en Angleterre, ou chargent les évêques anglais de faire eux-mêmes les recouvrements. Mais ce dernier procédé avait son côté fâcheux. Les évêques percevaient plus qu'il n'était dû, et gardaient la diffé-

rence, ou même n'envoyaient à Rome qu'une partie de la somme exigible. A plusieurs reprises, les rois d'Angleterre durent inviter leurs prélats à se montrer plus scrupuleux. A l'avènement d'Innocent III, il ressort des registres pontificaux que la somme prélevée dans les différents diocèses montait à trois cents marcs sterling, chiffre peu élevé, mais ce n'était là qu'une partie de l'argent que le royaume britannique fournissait à Rome. En tout cas, il est permis d'affirmer que, sous tous les régimes, l'Angleterre du moyen âge resta tributaire de la papauté.

Or, dans l'esprit des papes (et de beaucoup de leurs contemporains), la dépendance financière entraînait la sujétion politique. Comme les monastères ou les seigneuries censitaires de Rome étaient placés sous le patronage, et même dans le domaine de l'Apôtre, on prétendit, dès la fin du XI[e] siècle, que l'Angleterre, payant tribut, était aussi la propriété de l'Église romaine. Ce n'est pas seulement le payement régulier et intégral de l'impôt traditionnel que Grégoire VII réclamait de Guillaume le Conquérant : il voulait aussi l'assujettir à un serment de fidélité et d'hommage. Il se heurta à un refus très net. « Très Saint Père, votre légat Hubert m'a signifié de votre part que j'eusse à vous prêter serment d'hommage à vous et à vos successeurs, et que je fusse plus exact dans l'envoi de l'argent que mes prédécesseurs avaient coutume d'adresser à l'Église romaine. De ces deux réclamations, j'admets l'une et je repousse

l'autre! Je me refuse à prêter le serment parce que je ne l'ai pas promis et que mes prédécesseurs ne l'ont point prêté, que je sache, à vos prédécesseurs. » Le pape se le tint pour dit et n'insista pas.

Avec Guillaume le Conquérant et Henri II Plantagenet, la monarchie anglaise prit un caractère d'absolutisme qui n'était guère favorable aux visées romaines. Normands et Angevins prétendirent être les seuls maîtres du royaume; ils n'admettaient pas qu'un souverain étranger introduisît en Angleterre une autorité qui limitât leurs prérogatives. La papauté pouvait tout en France, pays de grande féodalité et, jusqu'à Philippe-Auguste, de royauté faible. Mais comment l'Angleterre, où n'existaient pas les hautes seigneuries hiérarchisées par étages, où le roi était le seigneur immédiat de tous les nobles et possédait directement presque toutes les forteresses, aurait-elle pu s'accommoder de cette sujétion? Dans les rapports des souverains anglais avec les papes tendirent à prévaloir les principes suivants : 1° un légat romain ne peut entrer en Angleterre et y réunir des conciles, qu'avec la permission du roi et après avoir donné l'assurance qu'il ne ferait rien contre la volonté royale; 2° l'appel à Rome n'est autorisé que pour les questions de testament ou de mariage : tout ce qui concerne la constitution intérieure de l'Église anglaise doit être réglé en Angleterre même, et on ne peut en référer à Rome sans l'assentiment du roi; 3° la nomination des évêques et des abbés appartient

au roi et les élections des dignitaires ecclésiastiques doivent se faire dans la chapelle royale, en présence des officiers royaux.

Par l'application rigoureuse de ces trois règles, l'Église britannique serait devenue une province chrétienne qui n'aurait ressemblé à aucune autre, à peu près indépendante de la papauté, entièrement dans la main du roi. Les papes du XIIe siècle ont réagi de tout leur pouvoir contre ce système, alors que la royauté d'Henri II travailla au contraire à le réaliser pour en faire la loi constitutive de l'État. On sait avec quelle passion le Plantagenet a mené campagne contre les privilèges du clergé, le droit d'asile et les abus de la juridiction d'Église. Lorsqu'il voulut codifier, dans les fameuses constitutions de Clarendon, les principes du droit monarchique, la crise éclata : lutte contre l'archevêque Thomas Becket et le pape Alexandre III, meurtre de l'archevêque, indignation de l'Europe contre le souverain, auteur ou complice de cet assassinat.

Les crimes politiques amènent d'ordinaire une opposition violente aux idées et aux actes du parti qui aurait pu en bénéficier. Obligé de s'humilier et de faire amende honorable devant le tombeau du martyr de Cantorbéry, menacé en 1173, par la révolte de ses fils, Henri II ne se borna pas à révoquer les constitutions de Clarendon. Il alla jusqu'à formuler, dans une lettre à Alexandre III, cette déclaration très grave, désaveu de ses idées et de toute sa politique : « Le royaume d'Angleterre est sous votre juridiction ; je ne reconnais, en

droit féodal, d'autre suzerain que vous. Montrez à l'Angleterre ce que peut le pontife romain, et puisque vous n'usez pas des armes temporelles, protégez du moins, par votre glaive spirituel, *le patrimoine de Saint-Pierre*[1]. » Il plaçait ainsi sa couronne dans le vasselage et même dans le domaine de Rome et accordait ce que Guillaume le Conquérant avait refusé à Grégoire VII.

Mais ce n'était, pour Henri II, qu'un expédient propre à le tirer d'une situation désespérée, et ce moment de faiblesse dura juste autant que l'orage. A peine fut-il victorieux de la crise de 1173 qu'il oublia ses promesses, remit en vigueur le statut de Clarendon et reprit son attitude première. La fameuse phrase ne devint jamais un acte. Celui qui l'avait prononcée reparut tel qu'il était par tempérament et volonté réfléchie, un despote, ennemi des libertés de l'Église comme de tout ce qui pouvait entraver son œuvre de centralisation et de nivellement monarchiques.

Les deux fils qui régneront après lui, Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre, nourris des mêmes principes, suivront exactement la même voie. Et comment s'en étonner, si l'on songe aux exemples qu'ils eurent sous les yeux, au milieu où ils avaient grandi? Sans être précisément un homme irréligieux (le moyen âge ne connaît guère l'irréligion proprement dite), Henri II n'était pas dévot. Comme tous les princes de son temps, il a

1. *Patrimonium beati Pelri tueatur.*

fait supplicier des hérétiques et il allait souvent à la messe, mais les contemporains ont remarqué que lorsqu'il était à l'église, il ne faisait aucune attention à ce qui s'y passait. Il causait d'affaires avec son entourage, crayonnait de petits dessins, regardait les sculptures et les peintures de l'édifice. Pour l'administration de son État, il ne pouvait pas plus se passer du clergé que les autres souverains de l'Europe. Sa cour était pleine de clercs autant que de chevaliers et de légistes. Mais ces ecclésiastiques, infiniment plus attachés aux intérêts de la monarchie qu'à ceux de leur propre classe, avaient une singulière liberté d'esprit et d'allures. Pour plaire au maître qui les nourrissait, ils criblaient d'épigrammes les moines, Rome et la papauté.

De ces clercs anticléricaux le type accompli est Walter Map, l'auteur du *De Nugis curialium* et probablement aussi de certaines poésies (bachiques et autres) où les gens d'Église sont rudement traités. C'est l'homme qui ose faire l'éloge d'Arnaud de Brescia, qui persifle saint Bernard, nie ses miracles, et ne perd pas une occasion d'attaquer les moines de Cîteaux. Il leur reproche leur avidité, leur ardeur à s'agrandir, à capter les testaments, à faire du commerce, allant jusqu'à les accuser de fabriquer des chartes, de pratiquer l'usure, et même d'armer des assassins. Il fait d'eux les héros ridicules d'anecdotes qui mettent en joie Henri II et sa cour, comme l'aventure de ce Cistercien qui tomba un jour, la robe retroussée jusqu'au menton, devant le cheval du roi. « Les anges alors

ne le portaient pas, écrit Map, et ils se sont voilé la face. » Du reste, les autres congrégations ne sont pas plus ménagées, Hospitaliers et Templiers, « ces étranges religieux qui ont oublié que le Christ a défendu à Pierre de se servir de l'épée ». Anti-monacal, Map est tout aussi bien antipapal. « J'ai vécu assez longtemps et n'ai jamais vu le pauvre rapporter de Rome le moindre privilège. » Rome est, pour lui, la grande spoliatrice. N'y a-t-il pas dans ce nom, *Roma*, les initiales des quatre mots latins : *Radix omnium malorum avaritia*? Il ne tarit pas d'historiettes sur la toute-puissance de l'argent à la cour du pape et loue fort ceux de ses compatriotes qui se contentent d'aller chercher le remède à leurs maux par de pieux pèlerinages aux tombeaux des saints d'Angleterre, au lieu de courir, au delà des monts, après les reliques de saint Pierre et de saint Paul.

Exactement pénétré des mêmes sentiments et des mêmes tendances, un poète écrivait alors, pour les nobles, l'histoire de Guillaume le Maréchal, ce grand seigneur, ministre dévoué d'Henri II et de ses fils. Lui aussi raille la vénalité des Romains. Il parle « de ces reliques sans lesquelles à Rome on ne réussit pas, car toujours il convient de graisser les paumes aux gens du pape. Pas besoin d'y chanter d'autres psaumes ! Les reliques de saint Rufin et de saint Albin [1], qui sont de bons martyrs

1. Plaisanterie très à la mode chez les écrivains satiriques du temps : Albin (blanc), la pièce d'argent; Rufin (rouge), la pièce d'or.

de Rome, y ont grand crédit. » Tous les lettrés de l'entourage des Plantagenets, parlent avec la même irrévérence du pape et des cardinaux. A les en croire, la puissance romaine en voulait à l'indépendance, autant qu'à la bourse du peuple anglais.

*
* *

Le premier roi d'Angleterre qui eut affaire à Innocent III, Richard Cœur de Lion, resta, toute sa vie, un prince angevin, très français de tendance et d'allure. Il pensait, comme Henri II, que la terre anglaise était faite avant tout pour lui donner de l'argent et lui permettre de vivre avec faste dans ses États continentaux. Violent, passionné, cupide, dépourvu de scrupules, très capable de fourberie quand il ne pouvait employer la force, Richard trouva le moyen d'être à la fois un soldat fougueux et un diplomate plein de ressources. Doué d'une certaine générosité, il lui arrivait, au besoin, de pardonner les injures et de s'adoucir, quand on savait le prendre. Bref, nature complexe, mais caractère entier, à qui il ne faisait pas bon de se heurter.

Ses rapports avec l'Église et le clergé dénotent des contradictions, d'ailleurs assez communes dans l'âme des souverains de l'époque. A en croire le chroniqueur Raoul de Coggeshall, la dévotion de ce héros de croisade ne se manifestait pas seulement par des largesses aux clercs et aux moines, des fondations de monastères, des dons magnifi-

ques aux églises. Il avait du goût pour les cérémonies religieuses, se tenait convenablement à la messe, récompensait les chantres qui remplissaient bien leur office et les excitait lui-même de la voix et du geste. Les moines de Fontevrault (le Saint-Denis des Plantagenets) ont fait de lui, après sa mort, un éloge édifiant, commandé, il est vrai, par les libéralités dont il les combla. Et ce même homme bravait l'excommunication de l'archevêque de Rouen, à qui il avait volé le territoire des Andelys pour y bâtir le Château-Gaillard! Et quand il eut fait prisonnier le cousin du roi de France (Philippe de Dreux, évêque de Beauvais), il le jeta, enchaîné, dans un cachot, et le traita avec la dernière rigueur, sans vouloir même accepter sa rançon, inconscient de ce sacrilège, insensible aux supplications répétées de la cour de Rome et du clergé européen!

Ces deux autoritaires, Innocent et Richard, semblaient faits pour entrer en lutte : heureusement que le roi était protégé par le prestige de sa croisade, et que le pape avait besoin de lui pour le succès de ses entreprises en Allemagne. Le lendemain même de son élection (9 janvier 1198), Innocent III l'avait notifiée au clergé et au souverain des îles anglaises. La réponse de Richard ne contenait pas que des compliments. Il y parlait d'affaires, et, entre autres, de la querelle des moines de Christ-Church avec l'archevêque de Cantorbéry; et, prenant avec le pape le ton d'un mentor, il lui conseillait et le priait « de traiter ses sujets avec

douceur, de rendre la justice sans acception de personnes, sans pencher à droite ou à gauche ». Il ajoutait qu'en suivant cette ligne de conduite, le pape arriverait à maîtriser les puissants « et à mettre le pied sur le cou des superbes ». Allusion aux affaires italiennes? ou simplement à l'attitude du Saint-Siège dans le démêlé de Cantorbéry? A ces conseils qu'on ne lui demandait pas, Richard attachait-il une intention moqueuse? En tout cas, le pape, comme il l'a écrit lui-même, avait pris « bonne note » des exhortations du roi d'Angleterre. Et il saisit toutes les occasions de les lui retourner dans les mêmes termes, avec une insistance ironique qui prouve combien il en avait été intérieurement froissé.

Mais il était de son intérêt de ne pas trop le laisser voir. Entre les deux souverains s'établissent régulièrement les relations diplomatiques, s'échangent les amabilités et les cadeaux. Le 29 mai 1198, Innocent envoyait à Richard quatre bagues d'or enrichies de pierres précieuses, présent symbolique! L'ancien écolier de l'Université de Paris était, comme tous ses pareils, amoureux du symbole. « Certes, écrit le pape, ton Excellence royale possède en abondance l'or et les pierreries, ces deux objets de la concupiscence humaine : aussi s'agit-il ici d'un souvenir de l'affection qui nous lie à ta personne, plutôt que d'un présent de valeur. C'est un mystère dont voici l'interprétation. Ces anneaux sont ronds, et la rondeur est le signe de l'éternité, qui n'a ni commencement ni fin. Que ceci t'apprenne à songer aux choses célestes, et à

quitter en esprit le monde éphémère d'ici-bas pour t'occuper de ton salut éternel. Pourquoi ce chiffre de quatre anneaux? Parce qu'il faut pratiquer les quatre vertus cardinales : la justice, la foi, la prudence et la tempérance. L'or, c'est la sagesse, qui surpasse toutes les autres qualités de l'âme, comme l'or brille et domine tous les autres métaux. Le vert de l'émeraude symbolise la foi, le bleu du saphir, l'espérance, la rougeur du grenat, la charité. L'éclat lumineux de la topaze doit te rappeler qu'il faut que la splendeur des bonnes œuvres te fasse briller parmi les hommes, pour que, montant de vertus en vertus, tu arrives à voir Dieu face à face dans l'éternelle Sion. »

« Les quatre bagues sont fort belles, répond Richard, et le commentaire du symbole fait par un maître aussi éminent les rend plus précieuses encore. » Mais il ne s'attarde pas aux remerciements et tourne droit à la politique. Il demande au pape d'agir, en sa faveur, aux quatre coins de l'Europe. Il faut que Rome se déclare, en Allemagne, pour son neveu Otton de Brunswick et condamne Philippe de Souabe; que ce dernier l'indemnise de l'énorme rançon imposée par l'empereur Henri VI; que le duc d'Autriche lui rende l'argent qui lui a été pris lors du guet-apens dont il a été victime au retour de la croisade; que le roi de Navarre, Sanche VII, son beau-père, le mette en possession de la dot promise à Berengère, sa femme; que Philippe-Auguste restitue enfin la terre normande dont il s'est

emparé, contre tout droit, pendant que lui, Richard, bataillait en Palestine, au service de Dieu. Beaucoup d'exigences à la fois! Voulait-il donc faire de la papauté l'instrument de ses entreprises politiques et de ses recouvrements financiers? Innocent lui fit comprendre, avec force ménagements, qu'il ne pouvait lui donner satisfaction en tous points, mais que sa bonne volonté n'était pas douteuse. « Nous serons toujours disposé à faire ce que tu demanderas, toutes les fois que l'honnêteté et la justice n'y seront pas contraires. Mais il y a des limites que notre devoir nous défend de franchir. Ne nous as-tu pas engagé toi-même, au début de notre correspondance, à nous maintenir fermement dans les bornes de l'équité? » Première riposte, que d'autres suivront.

Le pape se décide pourtant à quelques démarches. Il écrit au roi de Navarre que, s'il ne s'exécute pas, l'archevêque de Narbonne le frappera des peines d'Église. Au cas où Frédéric d'Autriche résisterait, c'est l'archevêque de Salzburg qui est chargé de sévir. Quant à Philippe de Souabe, l'archevêque de Magdeburg l'engagera à indemniser le roi d'Angleterre, faute de quoi la papauté, pour l'y contraindre, fera tout son devoir. Mais que pouvait-elle? Rien ne prouve que Richard soit rentré en possession des châteaux de la Navarre et surtout de son argent. N'était-ce pas une naïveté que de demander une restitution pécuniaire à ce Philippe de Souabe contre qui le roi d'Angleterre soutenait ouvertement Otton de Brunswick?

Dans la question de la Normandie, Innocent III se garda bien de prendre parti pour Richard contre son rival de France. Ce grand procès était pendant en cour de Rome. Le pape répond au roi d'Angleterre en lui exposant simplement l'état de la procédure. Il reproduit les arguments contradictoires qu'ont fait valoir successivement devant lui les ambassadeurs des deux souverains, mais déclare qu'il n'est pas encore à même de se prononcer et de rendre une sentence. « Il faut qu'il fasse une enquête et entende personnellement les deux parties. Si les affaires de Rome et de Sicile lui en laissent le loisir, il ira lui-même en France et en Angleterre. Au cas où il ne pourrait faire ce voyage, ses légats mèneront l'enquête et rendront un arrêt conforme à la justice. Pour le moment, il supplie les deux rois de mettre fin aux hostilités qui désolent les deux pays et de traiter de la paix. S'ils s'y refusent, l'Église sera obligée d'en venir contre eux à des mesures de rigueur qu'il sera le premier à déplorer. Ce n'est pas sur ses propres forces qu'il compte, mais sur la toute-puissance de Dieu dont il tient, quoique indigne, la place ici-bas. »

Richard comprit très bien qu'entre Philippe-Auguste et lui, la cour de Rome refusait de se décider. Elle ne tenait pas non plus à s'engager trop complètement et trop vite dans le conflit allemand[1]. Le tempérament du roi d'Angleterre ne

1. Voir sur ce point, dans notre *Innocent III, la Papauté et l'Empire*, p. 54, les raisons qui expliquent pourquoi le pape attendit quatre ans avant de se prononcer pour le neveu du roi d'Angleterre.

s'accommodait pas de ces lenteurs calculées; et l'on s'explique sa mauvaise humeur quand il apprit, à l'automne de 1198, que le légat Pierre de Capoue venait en France pour rétablir la paix ou, tout au moins, pour obliger les deux rois à signer une trêve de cinq ans. Les Anglais regardèrent cette prétention du pape, d'arrêter les belligérants, comme une manœuvre destinée à favoriser la cause française et même à la sauver d'une défaite presque certaine, car, au point de vue diplomatique et militaire, Richard avait pris manifestement l'avantage. Philippe-Auguste se trouvait même dans une situation assez critique.

Les chroniqueurs anglais, convaincus que le Capétien avait provoqué lui-même cette intervention, n'ont pas manqué de raconter que le pape et les cardinaux s'étaient laissé corrompre par l'or de France. Roger de Howden nous montre Pierre de Capoue venant trouver le roi d'Angleterre et lui représentant tous les maux qu'a produits la guerre, et l'avenir plus désastreux encore si l'on ne conclut pas la paix au plus tôt. Richard répond, indigné : « Rien ne m'oblige à complaire au pape. Combien de fois lui ai-je demandé en vain d'obliger le roi de France à me rendre les terres et les châteaux qu'il m'avait pris pendant que je combattais les infidèles en Orient ! Du reste, je ne sais pas si le roi Philippe est disposé à signer une trêve. » Alors le légat le prend à part et lui révèle, sous le sceau du secret, que sa mission est due uniquement aux instances mêmes du roi de France. Il lui con-

seille donc d'acquiescer à la demande du pape. Celui-ci, en retour, réglera, conformément aux intérêts de l'Angleterre, et l'affaire de France et toutes les autres questions pendantes. Richard, désireux de ne pas se brouiller avec le protecteur d'Otton de Brunswick, se laisse convaincre, et consent à signer la trêve.

Même scène, mais plus pittoresque et plus vivante, dans la biographie anglaise de Guillaume le Maréchal. Là aussi, on affirme que les reliques de saint Albin et de saint Rufin, largement répandues à Rome par Philippe-Auguste, ont amené l'intervention d'Innocent III et la venue du cardinal-légat « homme rusé et trompeur, sorti d'une école où on lui avait appris à tourner les choses sens devant derrière ». Le roi de France remet complètement sa cause entre ses mains. « Sire, dit Pierre de Capoue à Richard, je viens de la part du roi de France, qui est, ce me semble, plein de bon vouloir et désirerait vivement faire la paix, si c'est aussi votre désir. — Comment, s'écrie Richard, faire une paix durable ! Je ne réclame au roi de France que ce qu'il m'a pris. Qu'il me rende d'abord ce qui m'appartient, je le tiendrai quitte de tout le reste. Mais autrement, beau sire, il n'y a pas de paix possible entre nous. — Sire, répond maître Pierre, je n'oserai pas vous promettre cela. Personne ne pourrait décider le roi de France à rendre tout ce qu'il a pris, son conseil n'en est pas d'avis et ne l'y engagera jamais. — Alors, réplique Richard, Dieu vous garde. Il ne sera pas en paix

tant que je pourrai monter à cheval, vous pouvez bien l'en assurer. — Ha! sire, dit le cardinal, c'est grand péché qu'il y ait si grande guerre entre vous deux. Ce sera la perte de la sainte terre de Jérusalem. Pour Dieu! soyez modéré, ou la chrétienté sera perdue. » Le roi s'incline (ironiquement) et dit: « Si l'on n'avait pas attaqué ma terre, pendant que j'étais en Palestine, et si l'on ne m'avait pas ainsi obligé de revenir, toute la Syrie serait délivrée des païens. Mais le roi de France a si mal agi envers moi! C'est par son conseil que j'ai été retenu en prison. Il a cherché et cherche encore à me dépouiller de mes biens héréditaires. Mais, s'il plaît à Dieu, il n'y réussira pas. »

Richard cède, pourtant, sur les instances du cardinal. Il accorde la trêve de cinq ans, à condition que le roi de France se désistera de ses prétentions sur la Normandie et n'y conservera que quelques châteaux à titre de gage. Malheureusement Pierre de Capoue aborde une autre question, celle de la délivrance de l'évêque de Beauvais, que les Anglais gardaient prisonnier, et ceci fait éclater l'orage. « Actuellement, dit le légat, la cour de Rome vous requiert de lui rendre un homme qui est à elle et que vous tenez en prison à grand tort et contre tout droit. — De quel sujet du pape voulez-vous parler? Je ne vois pas que j'en ai incarcéré un seul. — Sire, ne vous en défendez pas. C'est l'évêque de Beauvais, qui est en la garde de Rome. Il n'est pas permis de retenir ainsi un homme oint et sacré. — Par ma tête, dit le roi, il est bien plutôt désacré et

faux chrétien. Ce n'est pas comme évêque qu'il a été pris, mais comme chevalier, tout armé, le casque lacé. Est-ce pour cela que vous êtes venu ? Vous n'êtes pas adroit[1]. Certes, si vous n'étiez chargé d'un message, ce n'est pas la cour de Rome qui vous garantirait d'une raclée que vous pourriez montrer au pape, en souvenir de moi. Le pape me croit donc fou ? Je sais bien qu'il s'est moqué de moi quand je le priai de me venir en aide lorsque je fus fait prisonnier, étant au service de Dieu. Il n'a pas daigné s'en occuper[2], et voilà qu'il me réclame un brigand, un tyran, un incendiaire, qui ne faisait que dévaster ma terre nuit et jour ! Fuyez d'ici, sire traître, menteur, tricheur, simoniaque ! Faites en sorte que je ne vous trouve plus jamais sur mon chemin. »

« Le légat, ajoute le poète, remonta sur sa bête et courut sans s'arrêter jusqu'au roi de France. Les Français furent tout surpris de le voir arriver si agité. Il dit au roi Philippe : « Il n'est pas doux le roi à qui vous avez affaire : il est plus sauvage qu'un lion. Et cependant, je l'avais amené à mes vues, car il avait accordé la trêve pour cinq ans, et il ne restait qu'à échanger la poignée de main, quand je lui réclamai l'évêque de Beauvais : il devint aussitôt furieux, s'emporta, et me regarda avec de tels yeux que je m'attendais à le voir se jeter sur moi. »

1. Ici, Richard gratifie le légat d'un nom injurieux qu'on ne peut même pas reproduire décemment.

2. Le narrateur oublie qu'Innocent III n'était pas encore pape au moment de la captivité de Richard en Allemagne.

Les chroniqueurs français n'ont pas parlé des intrigues de leur roi à Rome, ni des négociations de Pierre de Capoue avec Richard. A les en croire, l'intervention d'Innocent III aurait été toute spontanée, ce que confirme exactement la correspondance même du pape. On doit convenir que les lettres pontificales relatives à l'envoi du légat, aux instructions qui lui sont données, et aux résultats de son entreprise, ne s'accordent guère avec les informations de source anglaise. Le pape s'adresse aux rois et aux clergés des deux pays pour leur annoncer l'arrivée de son représentant. Son unique objectif est de pacifier les princes d'Europe pour qu'ils puissent faire la croisade et réparer les nouveaux désastres que la chrétienté vient de subir en Syrie[1]. Il menace Philippe-Auguste et ses barons, tout autant que Richard et les siens, des châtiments de l'Église, s'ils ne signent pas au moins un armistice. Pas un mot, dans ces bulles, qui implique une disposition particulière du roi de France à cesser l'action belliqueuse. Il y apparaît comme aussi récalcitrant à la paix que son adversaire, et les objurgations que le pape lui adresse ne sont ni moins pressantes, ni moins comminatoires.

Comédie officielle, dira-t-on, concertée entre Rome et Paris. Mais a-t-on le droit de le supposer? D'ailleurs Pierre de Capoue n'avait pas seulement pour mission d'obliger les deux rois à entrer en accommodement. Innocent III prévient lui-même le

1. Notamment la prise et la destruction de Jaffa.

roi de France que son légat exigera de lui la réintégration d'Ingeburge de Danemark dans ses prérogatives de reine et de femme légitime, ce qui ne se concilie guère avec une entente secrète du gouvernement capétien et du Saint-Siège. Et il ne s'agit pas là d'une parole en l'air destinée à effrayer Philippe-Auguste, car la menace transmise par le légat eut pour suite immédiate la mise en interdit du royaume et une crise religieuse de la dernière gravité. Que les agents de Philippe-Auguste aient cherché, par des cadeaux bien placés, à faire pencher du côté de la France la balance romaine, on peut l'admettre : les procureurs d'Angleterre en faisaient autant; la curie (le fait est notoire) recevait des deux mains. Un homme d'État comme Innocent III, dont le désintéressement personnel ne fait pas doute, n'en conservait pas moins son indépendance d'arbitre suprême entre les nations.

Quoi qu'il en soit, le 13 janvier 1199, les deux rois se réunissaient entre Andeli et Vernon pour signer la trêve de cinq ans, établie sur la base du *statu quo* par le cardinal médiateur. Mais à peine est-elle conclue qu'elle est violée, non par le roi d'Angleterre, mais par le roi de France! Confiant dans l'armistice, Richard était déjà parti pour l'Aquitaine, lorsqu'il apprit que Philippe avait fortifié une hauteur près de Gaillon et coupé une forêt qui lui appartenait. Il revient aussitôt en Normandie et fait déclarer à son adversaire que la trêve est rompue s'il ne démolit pas sa nouvelle

fortification. Pierre de Capoue s'interpose de nouveau, demande à Philippe de céder, et Philippe promet de démolir. Mais Richard veut une paix ferme ou la reprise des hostilités. C'est alors que le légat parvient à obtenir des belligérants un traité par lequel Philippe s'engageait à soutenir en Allemagne Otton de Brunswick, et acceptait pour son fils Louis, l'héritier de son trône, la main d'une nièce de Richard, Blanche de Castille. Ce traité devait être revêtu des deux signatures royales, au moment où Richard reviendrait de son expédition du Limousin. Il n'en revint pas, et ce fut son frère et successeur, Jean sans Terre qui, en 1200, signa cette paix, dite du Goulet.

En somme, Philippe-Auguste, bien que moins heureux dans ses opérations guerrières, n'était pas plus disposé que Richard à se tenir en paix. Et les sévérités d'Innocent III à son adresse n'étaient pas un jeu destiné à tromper l'opinion. Le pape, hanté de l'idée de la croisade, décidé à tout pour la rendre possible, allait jusqu'à employer un agitateur populaire, le thaumaturge Foulque de Neuilli, qu'il chargea, sous la direction du légat, de pousser les peuples et leurs chefs à la guerre sainte. Seulement, ce tribun, dont l'éloquence rude était habituée à enlever les foules, ignorait l'art d'amadouer les rois. Il aurait prédit à Richard, ainsi qu'au roi de France, que s'ils ne faisaient pas la paix, l'un d'eux mourrait dans l'année. Et il se serait permis de dire un jour au roi d'Angleterre : « Je vous déclare, de la part du Dieu tout-puissant,

que vous avez trois filles détestables et je vous conseille de les marier au plus tôt, si vous ne voulez pas qu'elles vous fassent tort. — Hypocrite, répondit le roi, tu en as menti par ta tête, je n'ai pas de filles. — Pardon, seigneur, vous en avez trois et qui ne valent pas cher : l'orgueil, la cupidité et la luxure ». Aussitôt le roi fait signe à ses courtisans d'approcher et dit : « Entendez tous le sermon de cet hypocrite, il prétend que j'ai trois mauvaises filles : l'orgueil, la cupidité et la luxure, et il m'ordonne de les marier. Eh! bien, je marie l'orgueil avec les Templiers, l'avarice avec les moines de Cîteaux et la luxure avec les prélats des églises ». Vraie ou fausse [1], l'anecdote est utile comme symptôme; elle décèle chez le Plantagenet un état d'esprit peu favorable à la papauté, à ses envoyés et à ses moines. Ceci se passait en France : mais, dans son île, Richard n'était guère plus accommodant.

***

Il accablait d'impôts évêques et abbés, et déployait, avec ses ministres, une ingéniosité extraordinaire à trouver des taxes nouvelles ou des procédés pour faire rendre le maximum aux anciennes. Vainement le clergé, invoquant ses privilèges, essayait de se dérober aux charges

1. Plutôt fausse, car ce mariage des vices avec les personnes de telle ou telle condition sociale, était, pour les moralistes et les satiriques du moyen âge, une sorte de lieu commun.

communes, et notamment à la contribution directe de cinq sous par charruée de terre. Richard, prompt à la riposte, décida que tous ceux qui feraient tort à un clerc ou à un moine ne seraient plus contraints légalement à une réparation immédiate du dommage. Bientôt parut un autre édit qui exigeait, moyennant finance, le renouvellement de toutes les chartes et privilèges émanés de la chancellerie royale. Le roi changeait son sceau, et rendait le nouveau obligatoire : tous les contrats portant l'ancien sceau ne valaient plus rien.

Lorsque le fisc royal réclama aux barons du royaume rassemblés à Oxford (1198) une contribution exceptionnelle, pour l'équipement d'une troupe de chevaliers qui devaient servir Richard pendant un an, le mécontentement s'exaspéra. Deux membres du haut clergé refusèrent énergiquement de subir cette nouvelle charge : l'évêque de Lincoln, Hugues, que ses contemporains vénéraient comme un saint, et l'évêque de Salisbury, Herbert. Cette opposition inattendue, prodrome des résistances et des colères qui devaient aboutir à la Grande Charte, eut raison des ministres de Richard. Ils retirèrent la proposition.

Il fallait bien que l'Église anglaise se défendît elle-même, puisque la papauté, fût-elle personnifiée par Innocent III, n'était guère en situation de la protéger efficacement. Comment intervenir dans ces questions de finances? et le moyen, surtout, d'empêcher le roi d'Angleterre de disposer, à son gré, des prélatures et des prébendes? Ressource

considérable pour le pouvoir : elle lui permettait de placer ses créatures, de récompenser ses fonctionnaires et ses fidèles, et même de grossir son revenu, car, sans nul doute, il se faisait payer la concession. De là les innombrables conflits où Richard se trouva engagé avec les évêques. Ceux-ci entendaient naturellement garder l'influence et les profits de la nomination aux bénéfices : mais le roi travaillait sans cesse à les leur enlever. Protestations, violences, excommunications, procès en cour de Rome. Un seul fait montrera jusqu'où pouvait aller l'abus.

Richard avait donné l'archidiaconat de West Riding, dans le diocèse d'York, à Adam de Thornover; mais, peu après, des barons influents lui recommandèrent un autre candidat, Pierre de Dinan. Sans le moindre embarras, le roi conféra l'office à ce nouveau venu. Il avait eu double profit; aux deux concessionnaires à se débrouiller! Ils imaginèrent, en effet, un partage à l'amiable. Pierre fut le vrai titulaire, l'archidiacre en chef; Adam administra l'archidiaconé, qu'il tenait en fief viager de son concurrent, à charge de lui servir une pension annuelle de quarante marcs. A la mort de Pierre, Adam deviendrait l'unique et légitime bénéficiaire. Mais il fallait prévoir le cas où, vivants tous les deux, ils se trouveraient présents en même temps dans le chapitre d'York. Ils convinrent, en ce cas, de prendre séance à tour de rôle, un jour sur deux. L'accord fut pleinement approuvé par le doyen et

les autres chanoines : mais l'archevêque d'York, hostile à Thornover, que le roi avait nommé contre sa volonté, l'excommunia et défendit à son chapitre de le reconnaître comme archidiacre.

Il était du devoir d'Innocent III de réprimer ces scandales et de maintenir la paix entre le roi et les prélats. Mais le tempérament irritable du souverain et les usages nationaux, contraires à l'immixtion de la puissance romaine, n'étaient pas faits pour l'encourager. Il n'intervint (au moins d'après les documents qui nous sont parvenus) que dans deux circonstances graves, où l'archevêque de Cantorbéry, Hubert Walter, joua un rôle de premier plan.

Ce personnage, primat d'Angleterre, légat permanent du Saint-Siège, grand justicier du royaume sous Richard, chancelier sous Jean, fut à la fois le chef de l'Église nationale et le directeur de la politique et de l'administration de son pays. Il descendait d'un haut fonctionnaire d'Henri II, un de ces légistes par qui la monarchie d'Angleterre était devenue la plus centralisée et la plus forte de l'Europe. Ce fut lui qui, gouvernant pendant la captivité de Richard et ses longues absences, réussit, dans les conditions les plus défavorables, à maintenir en Angleterre le pouvoir du roi, tout en subvenant à ses perpétuels besoins d'argent. Sans lui, le gouvernement rapace et violent des fils d'Henri II aurait sombré sous l'impopularité et les révoltes. Il sut adoucir la rudesse des princes, leur fiscalité impitoyable,

maintenir cette royauté en bons termes avec l'Église romaine et les puissances du continent, empêcher les résistances de naître et de s'aggraver. Bref, un véritable homme d'État, mais porté lui-même à abuser de son pouvoir.

Il avait parfois la main lourde. Deux ans avant l'avènement d'Innocent III, une sédition avait éclaté à Londres, comme toujours à cause des exigences financières du roi. Non seulement les sommes énormes qu'il avait fallu payer pour sa rançon et les autres levées d'impôt avaient épuisé les ressources de la ville, mais on se plaignait surtout de l'injustice avec laquelle les gens du roi et les hauts bourgeois procédaient à la répartition des charges. Le système de perception était tel que l'impôt pesait presque en entier sur les pauvres et que les riches étaient épargnés. Un avocat de Londres, William Fitz-Osbern, se fit le champion de la classe populaire ; il déclara qu'on ne payerait rien au roi, si l'assiette de l'impôt n'était pas établie de façon à ce que les charges fussent proportionnelles aux facultés des contribuables. Cette nouveauté irrita le premier ministre qui voyait que l'impôt ne rentrait pas. Bientôt le bas peuple de Londres se mit en guerre ouverte contre le gouvernement, et Hubert Walter décréta que tous les hommes de cette classe qu'on pourrait saisir hors de la ville seraient arrêtés et traités en ennemis publics. A la mi-carême, quelques-uns de ces malheureux s'étant rendus au marché de Stamford, les officiers royaux les jetèrent en

prison. Pour en finir, Hubert donna l'ordre de lui amener l'agitateur Fitz-Osbern. Mais celui-ci tua le premier qui mit la main sur lui, et courut se réfugier avec quelques autres meneurs dans l'église de Bow-Church, d'où ils refusèrent de sortir. On essaya vainement d'en forcer l'entrée. Hubert ordonna alors d'y mettre le feu, pensant que la fumée et l'asphyxie auraient raison de cette résistance. Fitz-Osbern se décida en effet à quitter son asile : mais au moment où il sortait, un soldat de l'archevêque lui plongea son couteau dans le ventre. Puis on le conduisit à la Tour de Londres, où, après un procès sommaire, on le condamna à être pendu. Lui et huit de ses amis furent liés à la queue d'un cheval, traînés par les rues et les places de Londres, enfin attachés au gibet. Les autres bourgeois de la ville, qui avaient pris fait et cause pour leur avocat, n'eurent d'autres ressources que de se mettre à la merci du roi, et de fournir des otages en garantie de leur tranquillité.

Un archevêque du Cantorbéry violant le droit d'asile et brûlant les églises ! Hubert Walter finit par comprendre lui-même l'impossibilité de concilier sa situation de prélat avec celle de grand justicier. Il offrit au roi de se démettre de ce dernier office. Richard, à qui ses services étaient précieux, refusa d'abord, puis, sur les instances de son ministre, se montrait disposé à céder, quand l'archevêque, par un de ces brusques revirements familiers aux hommes du moyen âge, demanda à

conserver son poste. « Il savait mieux que personne, dit Roger de Howden, combien cette fonction rapportait de bénéfices à son possesseur. Il fit donc le relevé de ses comptes et représenta au roi que depuis deux ans il avait trouvé le moyen de lui fournir onze cent mille marcs d'argent » (en valeur actuelle, 44 millions de livres sterling). Admettons que le chroniqueur exagère : il est trop certain que l'archevêque de Cantorbéry avait fait en conscience son métier fiscal, et qu'il put dire à Richard : « Si vous avez toujours besoin de moi, je ne refuserai pas le travail et ne me plaindrai pas des fatigues de l'âge ». Il resta donc auprès de son maître, malgré l'énorme labeur, les difficultés de tous genres, et la haine tenace de ses ennemis.

Le plus redoutable était l'archevêque d'York, Geoffrey, un frère naturel de Richard, que le roi Henri II avait beaucoup aimé, parce que, seul de ses fils, il lui avait été fidèle au moment de sa défaite et de sa mort. Avec une nature généreuse et franche, Geoffrey était léger, brouillon, étourdi, et ne commettait que des maladresses. Il passa sa vie à batailler avec les chanoines de sa cathédrale, avec les évêques de sa province, et avec son frère Richard, dont il supportait mal l'absolutisme. Il détestait Hubert Walter, comme premier ministre, et comme archevêque de Cantorbéry. Plusieurs fois exilé d'Angleterre, il assiégeait la papauté de ses plaintes et l'encombrait de ses procès. Richard avait dépossédé un de ses clercs

pour donner sa place à un chapelain de la cour. Innocent III adressa au roi, pour commencer, une admonestation paternelle, le priant de faire la paix avec son frère et de lui permettre de rentrer à York. Richard envoya alors à Geoffrey un groupe d'évêques chargés de lui proposer de sa part un arrangement. L'archevêque d'York confirmerait les nominations faites par le roi, et celui-ci, en retour, lui rendrait la pleine jouissance de ses revenus et de sa fonction. « Vous êtes mes confrères, leur répondit Geoffrey : signez-moi un écrit par lequel vous attesterez, devant le pape, que vous me conseillez d'accepter un pareil compromis. — Nous n'écrirons rien, répliquent les évêques, vous avez l'âge de parler pour vous et de prendre vous-même une décision. » Et ils s'en retournèrent auprès de Richard, tandis que Geoffrey partait pour Rome.

Innocent III lui donna raison sur tous les points, et, en avril 1199, partirent du Latran, à l'adresse du roi d'Angleterre, deux nouvelles sommations. La première dut le piquer au vif. Faisant allusion à la lettre où Richard avait conseillé au pape de traiter ses sujets avec douceur et de rendre justice à tous sans acception de personnes, Innocent l'invite à appliquer ces principes dans l'affaire de l'archevêché d'York. « C'est pour suivre exactement tes excellents conseils, lui écrit-il, que nous n'avons pas pu refuser justice à ton frère, l'archevêque Geoffrey. Il se plaint que tu l'aies privé de ses revenus temporels, maintenu en exil, et forcé

presque à mendier son pain ; c'est ton frère : il est honteux pour toi qu'un ministre de Dieu, de race royale, en soit réduit à cette extrémité. Songe au scandale que nous provoquerions, toi et nous, si nous ne laissions pas la juste réclamation de l'exilé arriver à notre audience, et si, de ton côté, tu n'étais pas ému de son infortune et disposé à le prendre en grâce. Il faut que tu donnes satisfaction, à la fois, à l'honneur de la papauté, à ton salut, et à ton frère. Tu nous as engagé à agir toujours selon la justice : ne t'oppose donc pas à l'exercice de la nôtre. » Et le pape lui annonce qu'il a chargé l'archevêque de Rouen et l'abbé de Perseigne de trouver un terrain d'entente entre lui et Geoffrey. « S'ils n'y réussissent pas, ajoute-t-il, ce qu'à Dieu ne plaise, rends à ton frère son temporel et ne l'empêche pas de remplir son office spirituel. Notre légat le cardinal Pierre (Pierre de Capoue) a reçu l'ordre d'insister auprès de toi pour que tu restitues à l'archevêque, sans délai et sans difficulté, tout ce que tu as saisi de ses biens. S'il te doit quelque chose, il s'acquittera envers toi intégralement, à moins que tu n'aies déjà perçu une somme équivalente sur les revenus de son archevêché. »

Richard ayant fait mauvais accueil à cette mise en demeure, une autre bulle arriva, nettement comminatoire. « Nous t'avons déjà averti deux fois. Quoiqu'il nous soit très désagréable de prendre contre toi une mesure de rigueur, et comme nous ne voulons pas nous écarter du bon con-

seil que tu nous as donné toi-même d'agir toujours selon la justice, nous avons enjoint au cardinal, notre légat, de jeter l'interdit sur la province d'York, et si Ta Grandeur ne lui avait pas obéi dans le délai fixé, d'interdire toute l'Angleterre. » Les instructions données à Pierre de Capoue étaient en effet rigoureuses : révoquer toutes les concessions de bénéfices faits dans l'archevêché d'York pendant la suspension et les voyages à Rome du frère de Richard, et forcer les concessionnaires, sous peine d'excommunication, à quitter la place, alors même qu'ils invoqueraient une confirmation obtenue du Siège apostolique ou une donation royale. On pouvait penser que le vainqueur de Saladin et de Philippe-Auguste relèverait ce défi, comme le voulait son tempérament batailleur; mais la mort le surprit avant qu'il eût reçu l'ultimatum du pape, expédié le 28 avril 1199.

L'affaire de Christ-Church tournait, au même moment, aussi mal. Déjà le prédécesseur d'Hubert Walter, l'archevêque de Cantorbéry, Baldwin, un moine blanc de Cîteaux, avait engagé contre les moines noirs de son chapitre une lutte à outrance. Interdits, excommunications, appels à Rome, saisie du temporel des moines par les officiers de l'archevêque, épisodes ordinaires d'un conflit qu'envenimaient tous les jours des incidents nouveaux! Baldwin avait fait construire, tout près de la ville et sur le territoire du chapitre, à Lam-

beth, une grande chapelle où il avait installé des chanoines séculiers, concurrents redoutables pour les religieux. Ces derniers se plaignaient que l'archevêque voulût faire de ce collège de clercs le siège de son pouvoir, sa résidence favorite. Ils représentèrent au pape que le maintien de l'Église séculière de Lambeth était, à bref délai, la ruine de leur vieille et glorieuse abbaye, et ils en demandèrent la destruction. Fort gênés par une querelle qui menaçait de s'éterniser, les rois Henri II et Richard, après de vaines tentatives de pacification, prirent fait et cause pour l'archevêque, ce qui aggrava la crise, car les moines se posèrent en victimes de l'autorité civile, en martyrs de la liberté ecclésiastique, et prétendirent n'être justiciables que de la cour de Rome. Et ce n'est pas seulement au pape qu'ils crièrent leur grief, mais au roi de France, à ses barons, à ses prélats, à tous les ennemis des Plantagenets! Par là, ils soulevèrent contre eux la grande majorité des nobles et des évêques d'Angleterre, dévoués à leur gouvernement national.

Il n'y a pas de lecture plus intéressante pour l'historien, que celle des pièces de ce gigantesque procès qui se déroulait à Rome en même temps qu'à Cantorbéry ou à Londres [1]. On y voit peinte au

1. Par une exception tout à fait extraordinaire pour cette période du moyen âge, nous en possédons le dossier complet. Ce dossier comprend plus de 550 lettres toutes relatives à cette même affaire, émanées des moines ou adressées aux moines; parmi elles, quantité de lettres des papes et des rois, et aussi de rapports confidentiels envoyés de Rome par les agents de la

vif l'indignation que soulevait, dans une partie de la population anglaise, l'alliance des papes et des moines de Christ-Church opposée à celle des rois et des archevèques. En 1187 arrive à Cantorbéry une lettre pontificale ordonnant l'exécution d'un arrêt de la cour de Rome favorable aux prétentions du monastère. Le justicier du roi défend aux clercs chargés de cette exécution d'y procéder en quoi que ce soit, et ceux-ci, enchantés, de s'écrier : « Nous aimons mieux être privés de la messe (c'est-à-dire excommuniés) que de la table, *carere missa quam mensa* ». Un officier royal à qui les religieux reprochaient d'avoir saisi et séquestré une de leurs possessions, répond : « Quand le pape lui-même serait là, présent, je ne lâcherais pas plus ce que je tiens, pour lui faire plaisir, que s'il s'agissait du dernier domestique de la maison ». On raconte que l'archevêque Baldwin, recevant, un jour, une sommation du pape, dit à ses gens : « Jetez-la au panier avec les autres, il y a encore de la place ». Lettres de Rome, appels à Rome, faisaient si peu d'effet en Angleterre qu'on y disait couramment que Baldwin voulait se faire créer patriarche pour être à la tête d'une Église indépendante : parole grave et vraiment curieuse dans la bouche des Anglais du XII[e] siècle.

Plus la crise se prolongeait, plus les rois s'ai-

grande abbaye. De sorte qu'il n'y a peut-être pas d'épisode du moyen âge dont nous connaissions mieux le détail et qui nous fasse pénétrer plus profondément dans l'histoire politique, judiciaire et morale de ce temps, notamment de la période comprise entre 1185 et 1201.

grissaient contre les éternels révoltés de Christ-Church. « Ces amateurs de chicanes et de procès, déclara Henri II, cherchent avant tout à être constamment hors de leur cloître. » Les moines se vengèrent en se réjouissant de ses désastres, et des succès de Philippe-Auguste. A l'avènement de Richard, l'archevêque, les officiers du roi et ses courtisans redoublent d'animosité, l'engagent à en finir avec cette poignée de factieux. On essaye même de les réduire par la famine : leur monastère est bloqué; défense aux pèlerins de Cantorbéry de leur apporter des vivres. Bientôt l'émotion est au comble, à la nouvelle que, pour les protéger, un légat du pape, Jean d'Anagni, va débarquer en Angleterre. « Seigneur roi, dit un courtisan au roi Richard, si vous m'en croyez, dans le délai de deux mois il n'y aura plus un seul religieux dans les sièges épiscopaux de notre pays. Que le diable emporte ces moines! » On se montre, à la cour, la lettre du légat, et tous les barons s'écrient : « Quel légat? d'où vient-il? quel est son nom? — Qui est ce légat, dit le roi lui-même, est-ce un légat d'Angleterre? — Pour qu'il puisse exercer sa légation, dit l'évêque de Rochester, il faut que le seigneur roi lui ait accordé l'entrée du royaume. » Et l'évêque de Chester ajoute : « Quand il aura reçu l'autorisation royale, il pourra faire office de légat; mais tout ce qu'il fera auparavant est nul et non avenu ».

Quand Hubert Walter devint archevêque (1193), il se refusa à défaire ce qu'avait fait Baldwin, à détruire Lambeth, et se trouva ainsi, à son tour,

l'ennemi de Christ-Church. Comme il cumulait avec sa dignité d'Église des fonctions gouvernementales, les moines lui reprochèrent de ne s'occuper que d'intérêts temporels et de mettre le pouvoir civil au service de ses rancunes privées. Innocent III, à peine élu, est accablé de leurs réclamations, et tous les cardinaux reçoivent le récit des persécutions subies par Christ-Church, l'interminable réquisitoire dressé contre l'archevêque. L'opinion d'Innocent ne faisait pas doute. Quand il n'était que le sous-diacre romain, Lothaire de Segni, il s'était déjà déclaré en faveur des moines. Dès le 24 avril 1198, il somme l'archevêque de démolir à ses frais la cathédrale de Lambeth, annule l'excommunication qu'il avait lancée contre certains religieux et le menace de suspension, en cas de désobéissance. Même sommation aux évêques suffragants de Cantorbéry, avec ordre, si l'archevêque résistait, de ne plus reconnaître sa suprématie et de lui refuser l'obédience. Hubert Walter demande au pape de surseoir à sa décision et de ne pas le condamner avant de l'avoir entendu. Écrivant à l'évêque de Norwich, il s'élève contre la violence de cette justice pontificale « qui s'attaquait en même temps aux patriarches d'Antioche et d'Aquilée, aux archevêques de Reims et de Tours, et débutait par l'excommunication de deux rois espagnols ».

Au pape qui l'avait prié d'accorder sa protection aux moines de Cantorbéry, Richard répond qu'il n'a aucunement l'intention de nuire à leur communauté et que, dans l'affaire de Lambeth, Rome

aurait dû traiter l'archevêque avec plus de ménagement. « Suivant les lois du royaume, tout particulier a le droit de construire une chapelle sur son terrain du moment qu'il y est autorisé par l'évêque du diocèse. » Il déclare à un cardinal qu'il ne permettra pas l'exécution d'un mandat du pape contraire à la dignité de sa couronne et à l'indépendance de son peuple. Il défend aux suffragants de Cantorbéry de refuser l'obédience à leur métropolitain. « Tenez-vous-le pour dit, si vous êtes soucieux de l'honneur et de la liberté de notre royaume et si vous voulez conserver intacts vos propriétés et vos droits. » « Le pape, ajoutait-il, a été mal informé : il faut éclairer sa conscience; et d'ailleurs, d'après la loi romaine, avant d'exécuter un ordre contraire au droit, il faut attendre une seconde sommation. »

Le premier mandat d'Innocent III resta donc sans effet. Hubert Walter fit savoir à Richard, alors occupé en France à combattre Philippe-Auguste, qu'il ne pourrait plus administrer les affaires de l'État si l'on ne mettait pas les moines à la raison. De leur côté, les moines continuaient à s'agiter, à se plaindre à Rome, à toute l'Europe. Mais, en Angleterre, tout le monde était contre eux. Les abbés cisterciens plaidaient, auprès du pape, la cause de l'archevêque, « justicier incorruptible, providence des pauvres, des orphelins et des veuves, colonne lumineuse de toute l'Église anglaise ». Que faisait-il, sinon défendre les droits qu'avaient exercés ses prédécesseurs?

Le roi conseilla aux moines de remettre tout le démêlé à un tribunal d'arbitrage composé de cinq évêques d'Angleterre et de cinq abbés désignés par eux dans leur propre congrégation. « Nous ne voulons pas de vos évêques pour arbitres, répondirent les moines, ni même des abbés du royaume : ce sont tous partisans avoués de l'archevêque et, d'ailleurs, nous ne pouvons pas enlever à la justice du pape un procès pendant à sa cour. » Furieux, Richard donne ordre à Hubert Walter (6 septembre 1198) de faire dresser l'inventaire du trésor de Cantorbéry. On le mettra en lieu sûr, sous trois clefs : l'une pour les moines, la seconde pour l'archevêque, la troisième pour le roi. « Ce trésor, écrit Richard, a été constitué par les donations de nos prédécesseurs : il ne faut pas que les moines puissent le dilapider, l'employer à solder leurs frais de justice, ou à faire d'autres dépenses d'intérêt privé. » Cris et colère à Christ-Church : les moines résistent aux agents royaux chargés de l'inventaire, font de nouveau appel à Rome. Le roi ordonne alors la saisie générale des biens du chapitre de Cantorbéry. Nouvelle tempête, et tellement violente que Walter se crut lui-même obligé de démontrer à son maître qu'il était allé trop loin. L'ordre de mise en séquestre fut rapporté.

Le 20 novembre 1198, un nouveau mandat d'Innocent III, précédé de longs considérants, mettait pour la seconde fois l'archevêque en demeure de démolir la chapelle de Lambeth et le menaçait, s'il n'obéissait pas, du châtiment le plus rigoureux. Le pape avait

pris sa décision, comme il l'écrivait à Richard, « sur l'avis de tout le conseil des cardinaux » et parce que cette sentence définitive lui avait été « révélée du ciel [1] ». L'archevêque se soumit, ou parut se soumettre. Il fit démolir à ses frais la fameuse chapelle, cause de tant d'orages, mais il laissa debout les maisons des chanoines séculiers qui la desservaient. Les moines se plaignirent alors que l'arrêt du pape n'eût été exécuté qu'à moitié ; que l'archevêque refusât de leur donner satisfaction sur la plupart de leurs autres griefs. Nouveau procès en cour de Rome, nouvelle agitation à Christ-Church, nouvelle saisie des biens du couvent par les officiers de Richard. C'est seulement après la mort de ce roi, le 6 novembre 1200, que les moines et leur archevêque se décidèrent enfin à traiter, en acceptant l'arbitrage de trois membres du clergé anglais désignés par Innocent III. Les démêlés d'ordre secondaire se réglèrent aisément, mais sur la grosse affaire, celle de Lambeth, il fallut en venir à une cote mal taillée. L'archevêque ne reconstruira plus de chapelle sur l'emplacement de celle qui avait été démolie : mais il lui sera loisible d'en réédifier une à côté. Cette chapelle ne pourra être desservie par des chanoines séculiers, mais par des religieux de Prémontré, treize au minimum, vingt au maximum. Elle n'aura que cent livres de revenu annuel, et sera dotée sur les biens mêmes de l'archevêque.

1. *Divinitus revelatum.*

Le 30 juin 1201, Innocent III sanctionnait solennellement cet arrêt des arbitres. L'énorme procès était clos, grâce aux dispositions conciliantes du successeur de Richard Cœur de Lion. Le moment n'était pas venu pour Jean sans Terre de rompre en visière avec le pape, mais l'inquiétante mobilité de ce personnage ne permettait guère de compter sur un avenir de paix.

## CHAPITRE IV

# JEAN SANS TERRE ET LA PAPAUTÉ

La statue de Worcester. — Jean sans Terre et les évêchés français. — Innocent III et la guerre franco-anglaise en Normandie. — L'élection de Cantorbéry, Étienne Langton. — Expulsion des moines de Christ-Church. Premières hostilités entre le roi d'Angleterre et Rome. — L'interdit général. — Mesures de persécution contre le clergé anglais. — Les négociations de paix continuent. — Jean frappé d'excommunication personnelle. — Innocent III relève les sujets et les alliés du roi d'Angleterre du lien de fidélité. — Le dernier châtiment. Déposition de Jean sans Terre. — Le dialogue du roi et du légat. — Conférences de Douvres. — Le coup de théâtre de 1213. Soumission de Jean sans Terre. — L'Angleterre, vassale et censitaire de l'Église romaine. — La légation du cardinal Nicolas. — Le gouvernement apostolique chez les Anglais. Réaction qu'il provoque. — Étienne Langton et la révolte des barons. — La Grande Charte cassée par Innocent III.

Dans la cathédrale de Worcester, la statue de Jean sans Terre apparaît, couchée sur sa tombe, la couronne en tête, l'épée en main. A droite et à gauche du buste, deux petits personnages,

des évêques, encensent ce roi de marbre. Le geste est inattendu, car, dans tout le cours de l'histoire, on ne connaît pas de souverain qui ait fait au clergé une guerre plus impitoyable. C'est qu'il s'agit ici du Jean sans Terre seconde manière, celui des trois dernières années du règne. Jusqu'en 1213, il a lutté sans relâche contre l'Église intérieure et extérieure, les moines, les évêques, le pape, et personnifié la résistance des gouvernements laïques et nationaux à la domination de l'Église universelle. En 1213, il s'est soumis : devenu le roi des prêtres, il n'a plus gouverné que par l'entremise d'un cardinal son royaume officiellement annexé au domaine temporel d'Innocent III. L'intérêt du spectacle est dans cette volte-face et ce coup de théâtre, amenés non par un changement d'opinion, mais par l'effet de la nécessité politique sur un tempérament instable.

L'histoire a dit tant de mal de Jean sans Terre que la critique moderne, si prompte à revenir sur les traditions établies, a tenté en sa faveur une sorte de réhabilitation. Le patriotisme britannique aidant, des historiens ont mis en lumière, chez ce despote, l'intelligence brillante, cultivée, capable de volonté énergique et d'action persévérante. L'homme qui a combattu l'Église si longtemps et avec temps d'âpreté, et dont la diplomatie put ameuter toute l'Europe contre Philippe-Auguste, n'était ni un imbécile ni un paresseux, et il ne faudrait pas le juger sur l'éternelle anecdote qui le représente refusant de quitter sa partie d'échecs

au moment où il apprenait les succès foudroyants du roi de France et la perte de ses États continentaux. — D'accord ! Il avait les qualités de sa race, l'entente de l'administration et des affaires, et cet instinct du pouvoir personnel, actif et remuant, si remarquable chez Henri II et Richard Cœur de Lion. Mais il est certain aussi que les vices de son frère subsistèrent chez lui, exagérés (surtout la débauche brutale, ignominieuse), et que l'impossibilité de garder la mesure et de maîtriser ses passions comme ses appétits l'entraîna à d'irréparables maladresses. Il n'avait ni le sens politique d'Henri II, ni la bravoure crâne de Richard. Il différait d'eux surtout par une souplesse d'hypocrisie, et une facilité à se dérober, même à s'aplatir devant le danger, qui expliquent et ses fréquentes reculades et son revirement définitif.

Dans la question des rapports avec l'Église, il garda les idées de ses prédécesseurs, l'intention arrêtée de disposer en maître des bénéfices ecclésiastiques, de nommer à sa guise les évêques et les abbés, d'empêcher l'immixtion du pape dans les affaires de son pays. Il entendait être le seul à exploiter financièrement le clergé d'Angleterre. Alors que du vivant de Richard, il n'était que le gouverneur de l'Irlande, il avait eu maille à partir avec l'archevêque de Dublin, dont il confisqua les revenus et fit administrer le diocèse par un autre prélat irlandais. Son arrivée au pouvoir le rendit encore moins traitable. Non seulement il continue sa confiance à l'adversaire de Christ-Church et de

Rome, l'archevêque Hubert Walter, mais il le prend pour chancelier. Dès ses premières années de règne, il est en conflit avec l'Église au sujet de ses évêchés de France et d'Angleterre. La guerre est partout.

A Limoges, il a mis la main sur les terres et les revenus de l'évêque, taxé les sujets épiscopaux, affecté à son usage les offrandes de certaines églises, et forcé l'évêque à quitter la place. Même attitude au Mans, à Poitiers, à Coutances. Les chanoines de Séez ne voulant pas pour évêque de son candidat, il a envoyé des soldats qui les ont pillés, violentés, bloqués dans leurs maison, avec défense de leur apporter des vivres. Leurs domestiques, leurs parents ont été chassés de la ville. Il a fait savoir à ces électeurs récalcitrants qu'ils n'auraient rien à manger, ni à boire, tant qu'ils ne se soumettraient pas à sa volonté. Cependant le prieur et quelques membres du chapitre ont réussi à s'enfuir, à gagner l'Italie et Rome. Ils présentent au pape, comme leur élu, l'archidiacre Silvestre, et Innocent III le consacre. Mais Jean sans Terre refuse de le reconnaître, sous prétexte que ses relations avec une femme mariée sont notoires; il s'obstine à lui interdire l'entrée de Séez et la jouissance de son évêché.

L'archevêque de Dublin est toujours exilé, obligé de vivre à Paris. L'archevêque d'York, Geoffrey, a refusé d'amener ses troupes en France, défendu à ses paysans de payer une taxe royale; et Jean, pour le punir, a mis son archevêché sous

séquestre. A Winchester, à Lincoln, il ne permet pas aux chapitres de procéder à l'élection de l'évêque, car il veut jouir longtemps des revenus de l'évêché, et faire lui-même la nomination. En Irlande, il repousse le candidat que les évêques de la province d'Armagh ont élu comme archevêque, et défend au clergé irlandais de le recevoir.

Les luttes locales étant engagées dès le début avec cette violence, comment le pape et le roi ont-ils attendu près de huit ans, jusqu'en 1206, avant d'en venir à se prendre corps à corps? Raisons politiques! Jean avait besoin d'Innocent III pour défendre ses États continentaux contre les entreprises de Philippe-Auguste; Innocent comptait sur Jean sans Terre pour faire prévaloir en Allemagne la candidature d'Otton de Brunswick. D'où les concessions et les ménagements réciproques, qui retardèrent l'inévitable rupture.

En 1199, le roi d'Angleterre consent, moyennant une grosse rançon, à mettre en liberté l'évêque de Beauvais; en 1201, à se réconcilier avec l'archevêque d'York; en 1206, à recevoir en grâce l'archevêque de Dublin. Malgré les protestations réitérées du pape, il s'était emparé du territoire qui constituait le douaire de sa mère, Aliénor d'Aquitaine, et il avait également gardé pour lui les revenus que Richard avait légués à sa seconde femme, Bérengère de Navarre. Protectrice des veuves et des orphelins, la papauté réclame : Jean sans Terre finit par s'arranger à l'amiable avec sa mère, s'engage à lui faire une rente, mais la paye si mal

qu'Aliénor se plaignit de son fils à Rome jusqu'au dernier jour de sa vie. Bérengère, obligée de « mendier son pain », comme dit le pape dans ses lettres, et de vivre auprès de sa sœur, la comtesse Blanche de Champagne, n'obtint à peu près rien de son beau-frère, intraitable sur les questions d'argent, ou peut-être convaincu que, dans ces affaires de famille et d'intérêt privé, l'autorité spirituelle n'avait pas à intervenir.

Ce n'est pas qu'il ne sût, quand il le fallait, délier sa bourse, et la cour de Rome elle-même en eut le bénéfice. Pendant tout son règne et même encore au temps de sa brouille avec Innocent III, Jean n'a jamais cessé d'entretenir à Rome, par des lettres de crédit tirées sur les marchands de la grande cité, des ambassadeurs, des procureurs, des avocats, qui donnaient de beaux revenus au commerce local. Mais les cardinaux, les notaires, les envoyés, les neveux du pape avaient part à ses libéralités. Tout en le morigénant, Innocent III lui-même sollicitait les présents d'Artaxerce[1].

1. Le 2 septembre 1203, il lui demandait, pour maître Pierre, son chapelain et son ambassadeur, le domaine de Derhurst. Le 10 janvier 1204, il le priait de conférer l'évêché de Carlisle à l'archevêque de Raguse, qui ne pouvait plus, sans danger de mort, résider dans son diocèse. Le 25 mars 1204, il lui demande pour son hôpital du Saint-Esprit, à Rome, les revenus d'une paroisse. Le 24 avril 1205, Jean sans Terre accorde une prébende à Jean, cardinal de Sainte-Marie in Cosmedin, un des neveux du pape. D'autres documents établissent, sans doute possible, que Jean pensionnait régulièrement d'autres neveux d'Innocent III, des parents de cardinaux, et même des familles alliées du pape, comme les Annibaldi.

Est-ce par ces dessous de l'histoire qu'il faut expliquer, en certains cas, la longanimité ou le silence de la Curie? Quand Jean sans Terre, en 1200, répudia brusquement sa première femme, Havise, pour épouser Isabelle d'Angoulême, qu'il avait enlevée à son fiancé le comte de la Marche, il en fut quitte, paraît-il, pour faire à son ministre-archevêque, Hubert Walter, une confession générale des péchés commis depuis sa jeunesse. Le confesseur lui ordonna, comme pénitence, d'envoyer cent chevaliers en Terre Sainte et de bâtir un monastère pour les moines de Cîteaux. En 1202, Innocent III confirme ce qu'a fait l'archevêque, et adresse au roi d'Angleterre une longue homélie sur la lutte de l'esprit contre la chair, sur la nécessité de vaincre l'instinct sensuel et de subordonner le corps à l'âme. Tâche difficile, d'ailleurs, il le reconnaît; personne ne vit sans péché; mais la pénitence est là pour réparer les erreurs de l'humaine faiblesse. Le pape invite Jean sans Terre à oublier le passé et à s'exercer aux œuvres pieuses, seul moyen d'assurer la prospérité de son règne; enfin il lui donne à son tour l'absolution. Voilà tout ce qu'on trouve, aujourd'hui, dans la correspondance d'Innocent III sur cette affaire de l'enlèvement d'Isabelle qui fut le scandale de l'Occident[1].

1. A la vérité, la correspondance de l'année 1200 ne nous est parvenue qu'en fragments, et celle de 1201 nous manque en entier. On peut donc supposer que les lettres relatives au second mariage de Jean ont été perdues (ou détruites), et parmi elles

En 1202, à coup sûr, malgré leurs démêlés continuels au sujet des évêchés, Innocent et Jean sont en paix, car le pape écrit, le 7 mai de cette année, à l'archevêque de Rouen, Gautier de Coutances, pour lui faire savoir qu'il continue à vouloir tout le bien possible « à son très cher fils le roi d'Angleterre » et que, par conséquent, il faudra excommunier tous ceux de ses sujets qui, en Normandie ou sur les autres points du continent, se révolteraient contre son autorité.

Graves symptômes de l'appui prêté à Jean sans Terre par la cour de Rome et de l'effort très marqué qu'elle allait faire pour le protéger contre l'ambition de Philippe-Auguste! Car il n'est pas douteux que, dans la lutte qui s'ouvrait en 1202 entre la France et l'Angleterre, et devait se terminer par la dépossession de Jean, Innocent III prit fait et cause pour les Anglais. Comment pouvait-il en être autrement? Philippe-Auguste paraissait être l'agresseur; il contrecarrait la politique romaine en Allemagne; il s'obstinait à ne pas tenir compte de la volonté du pape dans l'affaire d'Ingeburge. Jean sans Terre au contraire était l'allié d'Innocent; il montrait, sauf dans la question des bénéfices, une docilité relative; il fallait donc empêcher qu'il ne fût victime des appétits du Capétien.

la bulle où le pape fulminait contre le ravisseur de la comtesse de la Marche. Mais il est tout de même surprenant que les chroniqueurs d'Angleterre, qui nous ont conservé beaucoup de bulles d'Innocent III, relatives aux affaires de leur roi et de leur pays, soient restés absolument muets sur celle-là.

Victime d'ailleurs peu sympathique! C'est à la fin de l'année 1203 que Jean sans Terre se débarrassait par l'assassinat de son neveu Arthur de Bretagne. Bien que nous possédions la correspondance du pape pour cette année et pour la suivante, elle ne contient pas une seule allusion à ce crime atroce. Mais ceci s'explique très simplement. A la cour de France on n'a jamais su que d'une façon imprécise comment et à quelle date l'attentat avait été commis. Innocent III ne sut pas plus que Philippe-Auguste à quoi s'en tenir, et les bruits qui couraient ne lui parurent pas suffisants pour constituer une accusation et servir de fondement à une enquête. Il est parfaitement certain que le roi de France lui-même n'invoqua pas contre Jean sans Terre, pour le déposséder judiciairement, le grief de la disparition d'Arthur. Innocent III ne l'invoqua pas davantage. Il n'avait pas de preuve. Pourquoi aurait-il rompu le silence qui se faisait sur cette triste affaire, au moment même où il se croyait obligé d'agir pour sauver le roi Jean de la catastrophe qui le menaçait?

Il fit donc réellement tout ce qu'il pouvait pour arrêter Philippe-Auguste, et s'opposer à la conquête. Objurgations pressantes, envoi de légats chargés de cette mission spéciale, menace d'interdit jeté sur la France entière. Tout fut inutile. Philippe ne ralentit pas une minute sa marche victorieuse. Et pendant que les légats pontificaux continuaient à convoquer à leur barre les parties belligérantes et à faire des actes de procédure, lui,

prenait le Château-Gaillard et s'emparait de la Normandie. Innocent III fut bien obligé de reculer.

Déjà, quand il écrivait à Jean, le 9 octobre 1203, pour lui faire connaître les griefs de Philippe-Auguste et l'engager à comparaître devant la cour de son suzerain, de manière à faciliter la tâche de ceux qui essayaient de le sauver, le pape prenait un ton de protection dédaigneuse et maussade qui prouve combien il avait peu d'estime pour son client. « Je laisse à ta conscience royale le soin de décider dans quelle mesure tu as droit à notre bienveillance. Elle sait très bien qu'en beaucoup de circonstances tu nous as mal récompensé de ce que nous avions fait pour toi, et que tu n'as pas montré à l'Église romaine le respect auquel tes prédécesseurs l'avaient habituée. Mais, d'autre part, comme nous voulons agir selon notre devoir et non pas selon tes mérites, nous aimons à croire que, dans ton démêlé avec le roi de France, tu témoigneras dorénavant plus de déférence et d'affection à l'Église romaine et à nous. » A vrai dire l'attitude de Jean sans Terre n'était pas faite pour encourager ses amis. Non seulement il se défendait fort mal, mais quand le légat du pape le convoqua, avec Philippe-Auguste, au concile de Meaux, il ne se donna même pas la peine de s'y faire représenter par un procureur. Il trouvait sans doute qu'une fois la Normandie perdue, tout cet appareil de négociations et de procédures devenait inutile. La cour de Rome avait été impuissante à

arrêter Philippe-Auguste; pourquoi obéir à ses injonctions?

Innocent III comprit bientôt qu'il n'y avait plus qu'à s'incliner devant le fait accompli et à enregistrer le succès du plus fort. La lettre qu'il écrivit, le 7 mai 1205, aux évêques de Normandie est significative. Ces évêques, requis par Philippe-Auguste de lui jurer fidélité, avec tous les nobles laïques de la province annexée, avaient demandé à Rome ce qu'ils devaient faire en cette occurrence, et s'il fallait reconnaître le droit du vainqueur. La réponse d'Innocent III est singulièrement embarrassée et vague. « Nous ne sommes pas suffisamment édifié sur la question de droit et sur la coutume. Le roi de France vous a affirmé que s'il a conquis la Normandie, c'est en vertu d'un arrêt de sa cour dûment rendu au préalable. Comme nous ignorons tout de ce procès, la cause, le mode de procédure et l'ordre suivi, nous ne pouvons, sur un cas aussi obscur, vous donner une réponse précise. Vous êtes plus à même que nous de savoir là-dessus la vérité : prenez donc avec prudence la décision qui vous paraîtra conforme au droit et à la coutume. » Le geste de Ponce-Pilate! Jean sans Terre n'avait plus rien à attendre de Rome; la Normandie était devenue irrévocablement française. La papauté ne s'opposa pas davantage à l'annexion de la Bretagne et du Poitou.

Et pourquoi se serait-elle obstinée à défendre un souverain qui s'abandonnait lui-même et dont la politique ecclésiastique lui donnait tous les jours

de nouveaux sujets de souci et de colère ? En 1205, Jean sans Terre, furieux de la résistance que lui opposait l'Église de Winchester, où l'on ne voulait pas de son candidat, avait maltraité le doyen de l'église de Salisbury, jeté en prison des clercs et des laïques, et forcé quelques autres opposants à s'expatrier. Innocent le prie d'agir avec plus de douceur, de délivrer les prisonniers, de restituer les biens saisis, et de laisser revenir les exilés. Le roi refuse avec hauteur d'admettre cette intervention du pape. « Je n'ai fait aucun tort au doyen de Salisbury et à ses clercs. Quant aux laïques, la cour de Rome n'a pas à se mêler de leurs affaires. Si ceux qui se sont expatriés veulent subir le jugement des tribunaux royaux, je ne m'opposerai pas à leur retour. » Ainsi les griefs s'accumulaient : les menaces d'interdit et d'excommunication pleuvaient. Le pape ne se plaignait pas seulement de la conduite du roi dans de nombreux cas particuliers. Dès l'année 1202, il l'accusait d'une malveillance systématique envers les membres du clergé. Il lui reprochait surtout de s'opposer à l'exercice de la justice pontificale, en interdisant aux délégués du pape de connaître de certains procès. « Un jour que tes ambassadeurs étaient revenus de Rome sans avoir obtenu tout ce qu'ils nous avaient demandé de ta part, tu en as été tellement ému que tu as édicté la défense expresse de recevoir, sur aucun point de ton royaume et particulièrement en Angleterre, les légats ou les nonces envoyés par nous. Il est vrai qu'ensuite tu as

révoqué cet ordre ; mais ce n'en était pas moins l'affront le plus outrageant qu'on pût infliger au Siège apostolique, quelque chose d'inouï, un attentat que jusqu'à toi aucun prince ne s'était permis. »

L'état d'esprit où se trouvait Jean sans Terre lui rendait la patience difficile. Vaincu et dépouillé de ses fiefs français, il essayait vainement de décider les nobles et les prélats d'Angleterre à faire un effort héroïque pour recouvrer les territoires perdus. L'Angleterre se refusait visiblement à verser son sang et son or pour une telle cause ; elle avait pris son parti de la perte des provinces de France. Depuis longtemps elle se plaignait que ses intérêts propres fussent sacrifiés par le Plantagenet à ceux de leur domaine continental. Le sentiment national n'était donc pas favorable aux projets de revanche de Jean. Guillaume le Maréchal, le chef des barons laïques, s'en expliqua nettement avec son maître, et Hubert Walter lui-même résista au nom du clergé. Jean les accusa tous les deux de trahir, d'être de connivence avec son mortel ennemi, le roi de France (ce qui était absurde) et, pour se venger des barons et des évêques qui refusaient de le suivre, il préleva sur eux, sous prétexte de déni du service militaire et à titre de compensation, une lourde taxe, qui mit l'irritation au comble.

C'est alors que Hubert Walter mourut (12 juillet 1205) et que s'ouvrit le grand procès de l'élection de Cantorbéry, point de départ d'une crise où l'Angleterre faillit sombrer.

Jean était bien résolu à ne laisser installer sur le siège primatial qu'un homme dont le dévouement lui serait acquis. Mais les moines de Christ-Church avaient la prétention d'élire eux-mêmes leur archevêque. Dans leur chapitre, le parti avancé, les jeunes, s'empressèrent de désigner, la nuit, le sous-prieur Reginald, et de l'envoyer secrètement à Rome pour le faire consacrer par le pape. Le roi, surpris, n'aurait pas le temps de présenter une candidature et se heurterait au fait accompli. Reginald se mit en route avec une délégation des moines qui l'avaient élu; mais, arrivé en Flandre, au lieu de garder le secret absolu qu'exigeaient ses partisans, il déclara à tous qu'il était l'archevêque élu de Cantorbéry et qu'il allait faire consacrer son élection.

La chose s'ébruita vite en Angleterre. Colère de Jean qui se plaint d'avoir été joué : protestations des évêques suffragants de Cantorbéry, qui avaient toujours prétendu que la nomination de l'archevêque leur appartenait autant qu'aux moines. Ils font appel au pape et envoient à Rome une contre-députation, chargée de faire valoir leur droit. Mécontents de leur indiscret sous-prieur qui a fait avorter leur plan, les moines de Christ-Church ne veulent plus de Réginald et ils envoient des délégués à Jean sans Terre pour lui demander, régulièrement cette fois, la permission d'élire. Le roi leur indique immédiatement son candidat, l'évêque de Norwich, Jean de Gray, un de ses familiers, dont la nomination au siège archiépiscopal servira, dit-il, admirablement, les intérêts de l'État. Mais,

pour sauvegarder les apparences et la liberté traditionnelle de l'abbaye de Christ-Church, le roi s'engage par écrit à accepter la personne choisie par les moines. Seulement, par un accord secret avec la délégation, ce choix ne pourra porter que sur l'évêque de Norwich. Conformément au désir ou, pour mieux dire, à l'ordre royal, Jean de Gray est effectivement élu par tout le chapitre. Il est proclamé, intronisé en présence du roi, mis en possession immédiate de son temporel. Et alors une nouvelle députation de moines de Christ-Church est expédiée à Rome, aux frais du gouvernement d'Angleterre, pour solliciter d'Innocent III la consécration de l'évêque de Norwich.

Le pape et ses juges se trouvaient donc assiégés par trois ambassades au sujet d'une seule et même affaire : celle des évêques de la province de Cantorbéry, celle de Reginald et des moines, ses amis, et celle des autres moines de Christ-Church qui, associés aux gens du roi, présentaient Jean de Gray. La controverse s'engage devant la cour pontificale. Lutte très vive d'abord entre les procureurs des évêques et ceux des moines. Les premiers soutiennent que les moines ne peuvent en droit élire l'archevêque sans le concours de l'épiscopat, et qu'en fait, par trois fois, les évêques ont contribué à l'élection d'un archevêque. Les seconds répliquent qu'une coutume constante autorise l'abbaye à élire seule son chef, et que d'ailleurs il y a des privilèges pontificaux qui l'investissent formellement de ce droit. Bataille, d'autre part, entre les délégués

des deux fractions du chapitre. « Le sous-prieur Reginald a été légalement élu, disent les uns, et nous demandons sa confirmation. — Non, disent les autres, cette élection est nulle parce qu'elle a été faite la nuit, sans aucune solennité, sans que l'assentiment du roi ait été demandé au préalable, et elle n'a pas eu pour elle la majorité et la plus saine partie du corps électoral. — Les partisans du sous-prieur répliquent que c'est la seconde élection, celle de l'évêque de Norwich, qui ne vaut rien. Pour qu'elle fût valable, il aurait fallu que la première, bonne ou mauvaise, eût été préalablement annulée, ce qu'on n'a pas fait. Donc, en droit, c'est le premier résultat qui est le bon. »

Innocent III ne se soucia pas de démêler cet imbroglio. Il avait son idée, qui était de faire lui-même l'élection de Cantorbéry. Au lieu de se prononcer, il renvoya, de délai en délai, la sentence définitive, ce qui prit un an tout entier. Ce n'est qu'à la fin de 1206 que l'arrêt fut rendu. Le pape donnait tort à tout le monde; il cassait les deux élections. Les évêques suffragants de Cantorbéry étaient complètement déboutés de leur plainte : le prieur et le couvent de Christ-Church ont le droit d'élire sans eux leur archevêque. L'élection du sous-prieur est annulée, comme ayant été faite en violation des règles et des formalités légales. L'élection de Jean de Gray est également déclarée non avenue, car elle avait eu lieu pendant l'appel à Rome interjeté par une partie des moines. Au fond, le pape n'était pas dupe de l'engagement

pris par Jean de respecter le droit électoral de l'abbaye. Il savait que l'évêque de Norwich était le candidat officiel et imposé. Et il restait dans la tradition et dans la légalité canonique en repoussant, sur ce terrain, l'immixtion du pouvoir civil.

Il avait justement, sous la main, l'homme qui convenait à la fonction, un cardinal de nationalité anglaise, maître Étienne Langton, savant docteur qui avait étudié longtemps à Paris, et d'ailleurs très justement estimé. Innocent conseilla aux moines de Christ-Church qui se trouvaient à Rome de l'élire comme archevêque. A l'en croire pourtant, ce n'est pas lui qui aurait imposé ce troisième candidat. Il leur aurait simplement demandé, puisque les deux premières élections avaient été annulées, de ne pas laisser plus longtemps leur Église sans pasteur et de faire, dans les conditions canoniques, un autre choix. Après de nombreuses délibérations, les délégués, à l'unanimité, portèrent leur suffrage sur Étienne Langton et s'accordèrent pour inviter le pape à le consacrer. D'après une autre version, celle du chroniqueur Roger de Wendover, qui paraît très au courant des dessous de l'affaire, les moines auraient d'abord regimbé. Ils objectèrent au pape qu'il fallait le consentement du roi, et que l'élection ne pouvait être faite que par tout le chapitre de Cantorbéry. « Vous savez bien, répliqua Innocent, que le chapitre vous a donné pleins pouvoirs. Quant à l'autorisation royale, elle n'est pas nécessaire pour les élections qui se font à Rome. Vous

êtes assez nombreux et assez qualifiés pour y procéder. Au nom de l'obéissance que vous nous devez et sous peine d'anathème, nous vous enjoignons de prendre comme archevêque celui que nous vous donnons comme père et pasteur de vos âmes. » Malgré eux et tout en murmurant, les moines se décidèrent à obéir. Un seul résista jusqu'au bout, maître Elie de Brantefeld, un des partisans dévoué de l'évêque de Norwich. Mais tous les autres, au chant du *Te Deum* conduisirent l'élu à l'autel. »

Le difficile était d'annoncer et d'imposer au roi d'Angleterre cette solution imprévue. La lettre où le pape lui apprit ce qui s'était passé, datée du 20 décembre 1206, ne donne que la version officielle de la Curie. Ce sont les moines de Christ-Church qui ont soumis d'eux-mêmes à l'approbation du pape le choix du nouvel élu. Le pape ne pouvait la refuser, puisque les formalités avaient été remplies, et que la personne avait les capacités exigibles. Étienne Langton a répondu, quand on lui a demandé son assentiment, qu'il ne s'appartenait pas, qu'il était à l'entière disposition de l'Église, et ne pouvait se soustraire au mandat qu'on lui imposait. Innocent III ajoute, avec des précautions infinies, que dans les élections faites en cour de Rome, l'usage n'est pas de requérir le consentement de l'autorité séculière. Cependant, par faveur spéciale, il a cru devoir laisser les délégués de Christ-Church demander ce consentement aux ambassadeurs chargés de représenter le roi à Rome.

Ceux-ci n'ont pas voulu prendre sur eux de l'accorder. C'est pourquoi le pape veut bien faire, pour Jean sans Terre, ce qu'il n'avait jamais fait pour personne, en pareille circonstance ; il le prie une seconde fois d'envoyer son assentiment. Il conjure le roi, au nom du saint martyr de Cantorbéry, d'accorder sa grâce et son affection au couvent de Christ-Church, d'approuver l'élection faite par cette Église, et d'accueillir favorablement la personne qu'elle a désignée. Il le remercie d'ailleurs de la conduite très libérale qu'il a tenue en toute cette affaire dans ses rapports avec les moines. On lui a rendu justice en plein consistoire, en présence des envoyés anglais eux-mêmes. « J'ai réprouvé, dit Innocent III en terminant, de la façon la plus énergique, les bruits malveillants qui, sur ce point, m'avaient été rapportés. »

Ménagements et rhétorique persuasive n'eurent aucun effet sur le roi Jean. Celui-ci ne décolérait pas d'avoir été trompé deux fois par les moines : d'abord, quand ils avaient élu subrepticement Réginald, ensuite quand ils avaient substitué Étienne Langton à Jean de Gray. Il n'était pas moins irrité d'avoir été joué, au moins le croyait-il, par Innocent III. Nous n'avons plus sa réponse au pape : elle a disparu comme ont disparu, en général, toutes les lettres désagréables et violentes que la cour de Rome recevait des souverains laïques. Mais le pape lui-même en a parlé et Roger de Wendover en a conservé l'analyse. Elle était pleine de reproches et de menaces, presque brutale.

« Je me refuse, disait Jean en résumé, à accepter l'élection de ce Langton : il n'a jamais fait que séjourner en France, au milieu de mes ennemis ; je ne le connais pas. C'est au préjudice et au mépris des droits et de l'indépendance de notre couronne que vous l'avez promu comme archevêque, sans que les moines aient requis notre consentement, contre toute légalité. J'admire comme la Curie et les cardinaux oublient facilement le besoin qu'ils ont de notre amitié. Ne savent-ils pas que le royaume d'Angleterre leur rapporte plus à lui seul que tous les autres pays en deçà des Alpes ? Je combattrai, s'il le faut, jusqu'à la mort, pour la liberté de ma couronne ; j'ai pris la décision irrévocable de m'en tenir à l'élection de l'évêque de Norwich, dont les services me sont nécessaires. Si l'on refuse de me donner satisfaction, je fermerai la route de Rome à nos nationaux. Je ne veux pas que notre argent s'écoule au dehors : il faut que je garde les ressources nécessaires à la défense du royaume. Après tout, l'Angleterre et les pays qui en dépendent possèdent assez d'archevêques, d'évêques et de prélats instruits et capables pour que nous puissions nous passer, s'il le faut absolument, des étrangers que Rome nous impose. »

C'était annoncer que l'Angleterre irait, si besoin était, jusqu'au schisme. Le 26 mai 1207, il recevait d'Innocent III une nouvelle lettre toujours modérée et conciliante dans la forme, où le pape rétorquait, point par point, ses arguments.

« Si Langton est resté longtemps à Paris, il faut

plutôt lui en faire gloire, car il y a mérité, par sa science des lettres et de la théologie, le titre de docteur et une prébende à Notre-Dame. Comment peux-tu dire que tu ne le connais pas? Il est né sur ta terre, de parents qui te sont tout dévoués : il occupe un bénéfice dans l'église d'York, autrement importante et célèbre que celle de Paris. Enfin, toi-même tu lui as écrit trois fois au moment de sa promotion au cardinalat, pour lui dire que tu te disposais à le faire venir en Angleterre et à le prendre à ton service, mais que tu te réjouissais de voir que son mérite l'élevait à une plus haute fonction! Il n'est pas juste non plus d'affirmer qu'on ne t'a pas consulté. A la rigueur, nous n'étions pas tenu de le faire, puisqu'il s'agissait d'une élection en curie, mais par déférence pour toi, cependant, deux moines de l'abbaye ont été expédiés avec charge spéciale de solliciter ton consentement. On les a arrêtés à Douvres, et ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pu remplir leur mission. En tout cas, le même courrier qui t'apportait notre lettre, t'a présenté aussi une requête du chapitre où il sollicitait ton approbation. »

Innocent III perdait à argumenter sa peine et son temps. Le roi, exaspéré, n'écoutait plus rien. Le 17 juin 1207, le pape précipita lui-même le dénouement en procédant, à Viterbe, à la consécration solennelle de Langton. La riposte ne se fit pas attendre.

En juillet, se présentent à Christ-Church deux officiers royaux. Ils pénètrent, l'épée à la main,

dans l'abbaye et déclarent aux moines « qu'ils sont condamnés, comme coupables de haute trahison envers le roi, à l'expulsion et à l'exil. S'ils refusent de quitter leur couvent, on y mettra le feu et on les laissera dans le brasier ». Tous les moines, sauf treize malades de l'infirmerie, se résignent au départ, passent en Flandre et se dispersent dans les abbayes du continent. Sur l'ordre du roi, des religieux de Saint-Augustin de Cantorbéry les remplacent à Christ-Church. Les domaines du chapitre et de l'archevêché, mis sous séquestre, restèrent en friche.

Cette exécution équivalait à une rupture des rapports de l'Église et de l'État. La guerre commençait : elle durera sept ans. On y épuisera, d'une part, tout l'arsenal des armes et des châtiments d'Église ; de l'autre, toutes les formes de persécution et de spoliation qu'un despote pouvait imaginer.



Dès le début de l'année 1207, Jean sans Terre avait ouvert les hostilités en exigeant de tout le clergé d'Angleterre, convoqué à Oxford, l'abandon d'une part considérable de ses revenus. Clercs et moines des deux provinces de Cantorbéry et d'York protestèrent d'une seule voix contre cette exaction sans précédents, et refusèrent de se soumettre. Devant l'opposition générale, le roi recula d'abord : puis il frappa tous les sujets anglais d'un impôt

montant au treizième de la valeur des biens meubles et immeubles. Cette taxe, qui devait servir au recouvrement des provinces françaises, s'appliquait aux ecclésiastiques aussi bien qu'aux laïques ; seul, l'ordre de Cîteaux, si puissant alors dans le royaume insulaire, en était exempté. Geoffrey d'York déclara qu'on ne la percevrait pas dans sa province : il préféra encore une fois s'exiler et porter ses griefs à Rome. Immédiatement le roi confisqua tous ses biens. Peu de temps après, il décrétait la suppression des tribunaux apostoliques, sur toute l'étendue du pays.

Dans cette guerre si âprement soutenue, Innocent III ira jusqu'au bout de la gamme ascendante des châtiments d'Église : mais il ne passera d'une note à l'autre qu'après avoir essayé tous les moyens d'entente et constaté l'impossibilité d'un accommodement. Tout en sévissant, il ne cessera de négocier, avec un désir de conciliation dont la sincérité est hors de doute. Jean sans Terre feindra de se prêter, lui aussi, aux négociations, mais pour gagner du temps et retarder les coups de l'adversaire.

Tandis qu'il décrète et agit, le pape écrit et parlemente. Il supplie les évêques et les barons d'Angleterre d'user de leur influence auprès du roi pour l'amener à changer de sentiment, et à laisser l'archevêque de Cantorbéry entrer en fonction. Il félicite l'abbé de Saint-Bertin d'avoir donné asile, dans son monastère, aux exilés de Christ-Church. Tout au plus, ordonne-t-il à l'évêque de Rochester

d'excommunier les officiers royaux qui ont osé violer leur cloître. Avant tout, il compte sur sa diplomatie, et envoie à Jean les trois évêques de Londres, d'Ely, et de Worcester, assistés du frère d'Étienne Langton, Simon. Ils feront un dernier effort pour décider le roi à céder sur la question de Cantorbéry et à réintégrer Geoffrey. S'il résiste, ils le menaceront de l'interdit général, et, si la menace reste vaine, ils exécuteront la sentence d'interdit.

A en croire Roger de Wendover, Jean ne leur aurait pas laissé finir leur discours : « Par les dents de Dieu! si vous ou d'autres que vous s'avisent de jeter l'interdit sur mon royaume, je ferai saisir incontinent tous les prélats d'Angleterre, clercs et moines, je les enverrai au pape et confisquerai tous leurs biens. Et, de plus, tous les Romains que je trouverai dans mes États, sujets du pape ou autres, je les expédierai à Rome avec les yeux crevés et le nez coupé, de façon à ce que tout le monde les reconnaisse bien. Si vous-mêmes tenez à votre existence, je vous conseille de vous dérober le plus tôt possible à ma vue. » Et dans un manifeste adressé, le 13 mars 1208, à tous ses sujets, il fait appel au sentiment national. « Sachez que maître Simon Langton m'a demandé, devant mes évêques, de reconnaître son frère en qualité d'archevêque de Cantorbéry. Et comme je lui parlais de la nécessité de sauvegarder, en cette affaire, la dignité de notre couronne, il m'a répondu qu'on n'en ferait rien, à moins que nous ne consentions

à nous en remettre, pour tout ce différend, à la discrétion du seigneur pape. Nous portons ceci à votre connaissance, pour que vous puissiez vous rendre compte du mal qu'on nous a fait et de l'outrage qu'on veut nous faire subir. »

Quelques jours après, les trois évêques prononçaient l'interdit, avec toutes ses conséquences : fermeture des églises, défense de conférer les sacrements; ni fiançailles, ni mariages, ni même extrême-onction; les cercueils exclus de la terre sainte, placés provisoirement sur les arbres ou sur les murs des cimetières. Une seule concession : on pourra baptiser les nouveau-nés; encore les fonts baptismaux devront-ils être transportés hors de l'église, dans une maison particulière. L'interdit est absolu : on n'accordera aucune permission spéciale de célébrer les offices religieux.

Ces ordres furent-ils exécutés partout dans leur rigueur? On peut en douter : la population n'aurait pas supporté si longtemps un pareil régime. Il est certain qu'une partie importante de l'Église monastique anglaise n'observa pas l'interdit; l'abbé général de Cîteaux invoqua les privilèges de son ordre qui lui permettaient de ne pas tenir compte de certaines prohibitions du décret.

A ce premier acte d'hostilité Jean répondit par la confiscation générale de tous les immeubles et de tous les revenus de l'Église anglaise. Les biens saisis seront confiés à la garde des communes voisines, qui serviront aux clercs et aux moines ce qui leur est strictement nécessaire pour vivre. La

propriété ecclésiastique remplacée par un traitement! Jean sans Terre anticipait sur les temps modernes. Mais le pape se défend. Il ordonne d'excommunier tous ceux qui auraient participé à l'exécution de cet édit « abominable ». Seules, les personnes du roi, de la reine, du justicier Geoffrey Fitz Peter, sont exceptées de l'anathème. Craignant pour leur vie, les évêques de Londres, d'Ely, de Worcester, d'Hereford, de Rochester quittent leur diocèse et s'en vont rejoindre en France les archevêques de Cantorbéry et d'York. L'émigration du haut clergé!

La colère du roi redoubla. Il aurait voulu, paraît-il, obliger tous les récalcitrants à quitter la place. Mais la plupart d'entre eux attendirent, dans leur église, qu'on les expulsât par la force, et les officiers du roi reculèrent devant cette extrémité. Ils se dédommagèrent par toute une série de mesures vexatoires : fermeture des greniers ecclésiastiques, qu'on attribue au fisc; arrestation de toutes les concubines des curés et des chanoines, emprisonnées jusqu'à ce qu'elles aient payé rançon; impunité à tous ceux qui se rendraient coupables de violences envers un clerc ou un moine. Un jour on amène à Jean un brigand qui venait de tuer un prêtre pour le voler. « Détachez-le, et laissez-le aller, dit le roi : il m'a débarrassé d'un de mes ennemis. » Partout où l'on peut trouver les parents des prélats qui avaient prononcé ou observé l'interdit, on les arrête, on les incarcère, et leurs biens sont confisqués.

L'inquiétude finit par gagner les amis et les alliés de Jean sans Terre. L'empereur Otton de Brunswick engage sérieusement son oncle, sinon à se soumettre, au moins à essayer d'une transaction. Il semble en effet qu'en 1208 le Plantagenet repousse avec moins d'énergie les ouvertures que ne cessent de lui faire les agents du pape. Innocent lui écrit de nouveau pour l'encourager à faire sa paix avec Étienne Langton. Par l'entremise de l'abbé de Beaulieu, son chargé d'affaires à Rome, Jean semble accepter finalement l'idée de recevoir l'archevêque de Cantorbéry et de lui restituer son domaine. Il permettra même aux moines de Christ-Church de revenir dans leur couvent, « bien qu'il ait de bonnes raisons, dit-il, de les considérer comme des traîtres ». Seulement, il se refuse à investir lui-même des régales l'archevêque de Cantorbéry. Comment pourrait-il traiter en ami, en familier, l'homme qui est la cause de tout le mal? Le pape ou, à son défaut, les évêques de Londres, d'Ely et de Worcester lui remettront son temporel. Procédure insolite! mais la cour de Rome croit devoir céder au désir du roi. Aussitôt après la rentrée d'Étienne Langton, la restitution intégrale des biens épiscopaux, et le paiement complet d'une indemnité, on prononcera la relaxe de l'interdit.

Pendant les derniers mois de 1208 et les premiers de 1209, les négociations se poursuivent activement sur tous ces points. Les trois évêques viennent à Douvres conférer avec les mandataires

de Jean; on rédige en commun une formule de pacification. Il semble que tout doive s'arranger. Le roi et ses barons envoient un sauf-conduit à l'archevêque pour qu'il vienne en personne conférer avec son souverain. Langton y consent : il débarque à Douvres. Mais alors Jean se dérobe; il n'envoie, pour traiter, que des agents en sous-ordre; il refuse d'accepter la clause relative à la restitution intégrale; il demande l'insertion de certains articles qui n'avaient pas été convenus. Les évêques protestent, déclarent vouloir s'en tenir au texte même de la convention. Inquiet de cette attitude du roi, de ces continuelles reculades, hanté peut-être du souvenir de son prédécesseur Thomas Becket, Langton se hâte de repasser le détroit. Il n'avait pas le goût du martyre.

Cependant Innocent III a fait ce qu'il a pu. Par deux fois il exhorte le roi d'Angleterre à accepter loyalement les résultats de la négociation engagée par l'abbé de Beaulieu, et poursuivie, presque conclue, dans les diverses conférences de Douvres. Il le supplie de repousser les mauvais conseils qu'on lui donne, de se défier des flatteurs. Il se représente lui-même comme le médecin qui varie ses remèdes pour arriver à la guérison du malade. « C'est pourquoi nous faisons succéder, en t'écrivant, les caresses aux menaces, et les menaces aux caresses. » Qu'importait à Jean? Il n'avait répondu aux avances du pape que pour échapper à l'excommunication personnelle et obtenir un adoucissement de l'interdit. Il y eut, en effet, un peu de

détente. Innocent, qui avait ordonné la suspension des abbés de Cîteaux coupables de lui désobéir, autorise lui-même, sur le conseil d'Étienne Langton, la célébration de l'office divin dans les couvents une fois par semaine. Mais il s'aperçoit bientôt que les concessions de Jean n'ont rien de sérieux et qu'en réalité il n'a pas cessé le combat.

La persécution continue. En novembre 1209, dans le comté de Sussex, les officiers royaux font l'inventaire des revenus des moines noirs, des Bénédictins, et procèdent à la sécularisation définitive de la propriété monastique. A Oxford, un étudiant de l'université a tué une femme et s'est enfui. L'autorité laïque trouve trois autres clercs dans la maison que le meurtrier avait louée. Faute de pouvoir saisir le coupable, elle arrête ses camarades, les incarcère et le roi ordonne qu'ils soient pendus. Protestation indignée de l'université tout entière : ses trois mille membres, maîtres et étudiants, quittent Oxford et se dispersent à Cambridge ou à Reading. A Lincoln, Hugues, archidiaire de Wells, chancelier du roi, qui avait signé et scellé toutes les mesures de proscription, est élu comme évêque. Il demande à son maître la permission d'aller en France se faire consacrer par l'archevêque de Rouen, sujet de Philippe-Auguste et étranger au conflit. Mais, au lieu d'aller à Rouen, il s'empresse de se rendre auprès d'Étienne Langton, qui le consacre. Jean, furieux, s'approprie tous les biens de l'évêché de Lincoln et nomme un autre chancelier.

Innocent III se décide alors à frapper un nouveau coup. Les évêques de Londres, d'Ely et de Worcester, reçoivent de Rome l'ordre de prononcer l'excommunication personnelle du roi. Le difficile était de la faire exécuter. Les évêques restés en Angleterre, les abbés et les curés qui se trouvaient au pouvoir de Jean, se gardèrent bien de publier la sentence. Tout le monde sut pourtant qu'elle avait été lancée : on se le disait partout à voix basse, mais personne n'osait obéir au pape. Seul, un clerc de l'Échiquier, Geoffrey, archidiacre de Norwich, eut le courage de dire à ses collègues qu'il n'était pas bon, pour des bénéficiers d'Église, de rester en contact avec le roi. Il quitte la salle des séances pour s'en retourner chez lui. Peu de jours après, sur un ordre de Jean, il était incarcéré, mis sous la fameuse chape de plomb réservée aux clercs, et on le laissa mourir de faim.

En fait, Jean échappait aux conséquences de l'excommunication. Il trouvait même des théoriciens pour justifier ses actes. Un clerc, maître Alexandre le Maçon, prêchait la nécessité d'obéir au roi. « Pourquoi le rendre responsable des malheurs du pays? Les Anglais ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Le roi n'est que la verge de Dieu, chargé de flageller les coupables. La royauté a pour mission, comme dit le Psalmiste, de gouverner rudement les hommes et d'enchaîner les puissants qui se mettent en révolte. Le pape n'a pas le droit d'intervenir dans les querelles du

pouvoir avec les grands, ni de contrôler le gouvernement des laïques. Le prince des Apôtres, Pierre, n'a reçu de Dieu que la mission de surveiller l'Église et de se mêler des choses de la religion. Ce qui se passe dans le monde séculier ne le regarde pas. »

Les années 1210 et 1211 s'écoulent, sans que rien soit changé dans les dispositions de Jean sans Terre. Il continue à négocier avec le pape, comme avec Langton : il envoie à ce dernier des sauf-conduits, fait mine de se porter à sa rencontre à Douvres, cherche visiblement à l'attirer dans l'île. Mais l'autre, qui se méfie, ne vient pas. Et, dans l'intervalle, les mesures de proscription et les exactions financières se succèdent sans trêve. En 1210, ce sont les Juifs d'Angleterre qui sont emprisonnés, torturés, spoliés, et finalement obligés de payer une rançon énorme. On vend, on coupe, on déracine toutes les forêts de l'archevêché de Cantorbéry; il n'y reste pas un arbre. Puis vient le tour des moines de Cîteaux. Ils avaient refusé de subvenir aux frais de l'expédition du roi en Irlande. A son retour, il les frappe d'une taxe supérieure à trente-trois mille marcs, d'où la ruine complète de plusieurs abbayes, notamment de celle de Waverley, qui nous a laissé un si curieux récit de cette lutte à outrance. N'ayant plus rien, les moines de Waverley se dispersent; leur abbé, Jean III, quitte lui-même la nuit son couvent, pour n'y plus revenir. Le roi publie un édit qui défendait aux Cisterciens

anglais de sortir du royaume, même pour se rendre à leur chapitre général, et aux Cisterciens étrangers de venir rejoindre leurs frères anglais.

Ce régime de terreur s'étant aggravé en 1211, Innocent III essaye, comme toujours, de faire accepter à l'ennemi des propositions de paix. Le 15 août, le sous-diacre romain Pandolfo et le Templier Durand s'abouchent, à Northampton, avec Jean, qui semble admettre les bases d'un accord. Mais au moment de signer la transaction définitive, il recule, refuse encore de se soumettre à la clause de la restitution intégrale des biens d'Église, et de nouveau tout est rompu.

La cour de Rome juge alors nécessaire de faire un pas de plus dans la voie où s'échelonnaient les châtiments. Elle décrète que les sujets et les alliés de Jean sans Terre, peuples, barons, souverains relevant de la couronne anglaise sont déliés du serment de fidélité et de l'observation des traités. Les liens politiques sur lesquels se fondait l'autorité royale disparaissent. Mais qui oserait signifier au condamné un arrêt aussi grave et en assurer l'exécution? Qu'importe, après tout, à ce despote exaspéré, les bruits venant de France et d'Italie? Ordre est donné de fermer tous les ports anglais pour empêcher l'émigration. Les exilés qui vivent sur le continent devront rentrer immédiatement sous peine de la confiscation totale. Défense aux ecclésiastiques de recevoir et d'exécuter les mandats du pape; on oblige, par la force, les évêques et les abbés d'écrire des

lettres où ils déclarent que le roi est quitte envers eux de toute restitution pécuniaire et de toute réparation de dommage. De nouvelles taxes, exorbitantes, frappent non seulement les clercs, mais les nobles. Par crainte des défections et des trahisons, pour empêcher les effets de la rupture du lien féodal, Jean contraint tous les barons à lui livrer en otages leurs fils ou leurs neveux. A la suite d'une révolte des chefs du pays de Galles, il fait pendre, pour l'exemple, une trentaine de ces malheureux enfants. Extorsions et supplices se multiplient. La luxure royale n'épargne même pas les femmes et les filles des nobles qui vivent à la cour et servent celui qui les outrage. Ce gouvernement ne fait pas seulement la guerre à l'Église : il semble prendre à tâche d'irriter contre lui-même, l'une après l'autre, toutes les classes de la société.

Il fallait pourtant en finir. Innocent III n'ignorait pas que Philippe-Auguste, l'ennemi héréditaire des Plantagenets, entretenait des relations secrètes avec la plupart des chefs du baronnage anglais et ne demandait qu'à opérer un débarquement. L'interdit général et l'excommunication personnelle n'ayant abouti à aucun résultat, la rupture même des liens et des contrats qui rattachaient les sujets à leur roi n'ayant rien produit, restait le châtiment suprême, la dernière arme de l'Église. Innocent prononce la déposition de Jean sans Terre et le transfert de sa couronne à un autre souverain. Il écrit à Philippe-Auguste pour

le charger d'exécuter la sentence et lui assurer la possession du trône vacant. L'armée qui, sous les ordres du roi de France, envahira l'Angleterre doit accomplir une œuvre sainte, puisqu'il s'agit de réaliser la volonté et de venger l'injure du chef de tous les chrétiens. C'est une croisade! Innocent y convie tous les chevaliers de l'Europe, comme il les avait invités à combattre les Sarrasins d'Espagne et les hérétiques du Languedoc. Rémission des péchés pour tous ceux qui participeraient à l'entreprise. Le légat Pandolfo dirigera les négociations avec la France, réunira les croisés, et mènera à bonne fin la terrible opération. Des conciliabules ont lieu en effet entre les évêques d'Angleterre exilés, Philippe-Auguste et le légat. Du côté de la France, les préparatifs militaires sont poussés avec une activité fiévreuse. Au printemps de 1213, la dépossession de Jean sans Terre devra être un fait accompli.

Innocent III voulait-il sérieusement supprimer, en Angleterre, la dynastie des Plantagenets, pour lui substituer un Capétien, Philippe-Auguste ou son fils Louis? Ou n'avait-il d'autre but que d'effrayer Jean et de l'obliger à se livrer à Rome? Problème impossible à résoudre, car l'histoire ne saurait pénétrer le secret des consciences. Et d'ailleurs, sur cette dernière période de la crise, les documents directs font défaut : on ne la connaît que par le récit des chroniqueurs anglais, notamment de Wendover. Les lettres du pape, ces redoutables lettres qui condamnaient Jean sans

Terre et chargeaient Philippe-Auguste de l'arrêt, et qu'il nous importerait tant de connaître, ont disparu, détruites sur l'ordre même d'Innocent III, après la réconciliation. On peut affirmer du moins un fait, c'est qu'au plus fort de la bataille, le pape a toujours eu l'espoir d'amener Jean sans Terre à céder. En 1212, au moment même où il fulminait contre son ennemi et envoyait Pandolfo en France pour prendre avec Philippe-Auguste les mesures décisives, les négociations se poursuivaient entre Rome et Londres. « Avant de prendre congé du pape, écrit Wendover, Pandolfo lui demanda, dans un entretien secret, ce qu'il aurait à faire, au cas où le roi d'Agleterre voudrait donner pleine satisfaction à l'Église romaine. Le pape lui remit aussitôt un projet de pacification tout rédigé. « Si le roi en accepte les clauses, ajouta Innocent, il pourra rentrer en grâce auprès de nous. »

De fait, à son départ pour la France, le légat emportait à la fois la guerre et la paix, et il avait pour instructions de tenter auprès du coupable un suprême effort. Les lettres d'Innocent III adressées à Jean le 28 février et le 1er mars 1212, exprimaient encore l'espéranee que le roi accepterait les conditions de l'Église, et ces deux documents feraient croire qu'il était disposé à les subir. Idée fixe à laquelle le pape s'attachait et qui devait diriger aussi la conduite de son représentant. Celui-ci eut avec Jean, à la fin de 1212, une nouvelle entrevue. Le dialogue fut très vif, comme on pense, et deux

chroniqueurs nous l'ont rapporté[1], comme s'ils avaient assisté à la conversation des deux personnages. La tiennent-ils réellement d'un témoin de l'entrevue? ou ont-ils composé, d'eux-mêmes, sous forme dramatique, une sorte de scénario correspondant exactement aux idées et aux sentiments qui devaient agiter les interlocuteurs[2]? Toute affirmation absolue, ici, est difficile : en tout cas, voici, d'après l'annaliste de Burton, ce que se seraient dit Jean et Pandolfo.

Le Légat. — Seigneur, nous venons de loin, sur votre demande, pour traiter avec vous de la paix de la sainte Église, et entendre sur ce point votre volonté.

Le Roi. — Je ne sais pas ce que vous exigez.

Le Légat. — Rien que ce qui est de droit commun. Vous jurerez de donner satisfaction à l'Église, de restituer tout ce que vous avez pris aux clercs, et de recevoir en grâce maître Étienne, archevêque de Cantorbéry, ses parents, et tous les évêques qui ont dû s'exiler avec lui sur le continent.

Le Roi, *avec un regard courroucé.* — Je veux

1. L'auteur des Annales de Waverley et celui des Annales de Burton. Il semble bien d'ailleurs que l'un ait tout simplement copié l'autre en l'abrégeant.

2. Cette dernière hypothèse (qui peut se concilier, d'ailleurs, avec la première) nous paraît la plus vraisemblable. Le dialogue qu'on va lire, où l'on voit le légat du pape prononcer à la fois contre Jean sans Terre toutes les sentences pénales qu'Innocent III échelonna, en réalité, au cours de plusieurs années, paraît n'avoir que la valeur d'un résumé pittoresque des événements.

bien vous révéler ce que j'ai là-dessus au fond du cœur. Vous pouvez me faire promettre toutes les restitutions que vous voudrez : je m'exécuterai, sur ce point, quand il vous plaira. Mais jamais je ne donnerai à cet archevèque un sauf-conduit qui puisse l'empêcher d'ètre pendu, quand il aura mis le pied sur ma terre.

Le Légat. — Nous connaissons maintenant votre volonté ; avez-vous autre chose à dire ?

Le Roi. — J'ai dit.

Le Légat. — Nous voulons que tout le monde, comtes, barons, clercs, laïques, sache pourquoi nous sommes ici. La vérité est que vous nous avez fait venir de Rome, pour nous faire entendre votre défense, disiez-vous, et connaître votre droit. Dans le cas où, la cause entendue, vous paraîtriez avoir des torts envers le seigneur pape, la sainte Église et le clergé de l'Angleterre, il était convenu que vous donneriez satisfaction à l'Église et subiriez la pénitence qui vous serait infligée. Dans le cas où nous vous aurions trouvé non coupable, nous devions relaxer l'interdit. Or il nous semble que ce que vous venez de nous dire n'est pas fait pour nous amener à relaxer l'interdit, au contraire.

Le Roi. — Écoutez, et jugez bien. Je confesse que le seigneur Pape est mon père spirituel, qu'il tient la place de saint Pierre et que je suis obligé de lui obéir, mais dans le domaine spirituel. En ce qui touche le temporel et les droits de ma couronne, je ne dépends de lui en aucune façon.

Et après cette déclaration très nette, Jean sans

Terre revient sur l'affaire de l'élection d'Étienne Langton, sur la trahison des quatre moines de Christ-Church qui ont abandonné à Rome l'évêque de Norwich pour accepter un autre candidat. Il affirme que tous ses prédécesseurs ont usé du droit de conférer, à leur gré, les archevêchés, les évêchés et les abbayes. « Mais maintenant, dit-il en terminant, voilà que le seigneur Pape veut m'enlever toutes les libertés dont ont joui mes prédécesseurs, en quoi il n'agit pas bien. »

Pandolfo répond alors, point par point, à toutes les allégations du Roi. Il affirme d'abord qu'il relève du pape au temporel comme au spirituel. « N'avez-vous pas juré, au moment où vous avez été couronné, fidélité à Dieu, obéissance au pape, et protection à l'Église? » Ces mots « obéissance au Pape », *obedientiam Papæ,* sont à retenir. Ils se trouvaient donc dans le serment ou la profession de foi que les nouveaux rois d'Angleterre prononçaient à leur avènement? Ceci est un fait qu'il est difficile de contrôler, puisque le texte de ce serment des rois du XII[e] siècle ne nous est pas parvenu. Pandolfo rétablit ensuite, à son point de vue, l'histoire de l'élection d'Étienne Langton. Et quant à l'assertion de Jean sans Terre : que son père Henri II et tous ses prédécesseurs auraient eu la libre disposition des prélatures de leur royaume, le légat rappelle qu'Henri II avait en effet obligé les moines de Cantorbéry à nommer Thomas Becket, mais que celui-ci a reconnu lui-même que son élection avait été simoniaque et

qu'Henri II, au moment de sa grande pénitence, avait accordé au chapitre de Christ-Church la pleine liberté de l'élection.

Le Roi, *l'interrompant.* — Mon père Henri la leur a accordée pour le temps de sa vie, mais il ne s'est pas engagé pour ses successeurs.

Le Légat. — Cet engagement, vous-même vous l'avez juré et confirmé en même temps que votre père. Pourquoi ne voulez-vous pas tenir, au moins votre vie durant, le serment que vous avez fait ?

Le Roi ne répond rien. Le légat s'adresse alors aux comtes, aux barons, aux chevaliers de l'assistance. « Que n'êtes-vous tous de vrais fils de Dieu, prêts à comprendre que le droit ne peut s'abaisser devant l'injustice et doit prévaloir contre l'impiété ! »

Silence général. Le Roi reprend : « Voici tout ce que je peux faire pour l'amour du seigneur Pape. Maître Étienne Langton résignera son archevêché. Le Pape le conférera à qui il voudra, et j'approuverai son choix sans discussion. Ensuite, il pourra, s'il le veut, demander pour Étienne un évêché, et peut-être lui en donnerai-je un en Angleterre même.

Le Légat. — La Sainte Église n'a pas l'habitude de dégrader un archevêque sans raison valable : mais elle a l'habitude de condamner à la déchéance les princes qui ne lui obéissent pas.

Le Roi. — Des menaces ! Croyez-vous que vous viendrez à bout de moi, comme de mon neveu,

l'empereur Otton ? Car il m'a appris que vous aviez fait élire un autre empereur, en Allemagne.

Le Légat. — C'est la vérité. Le seigneur Pape a la conviction et la certitude que son dernier protégé aura l'Empire, comme l'a eu le précédent, et que vous-même vous vous soumettrez, comme tant d'autres se sont soumis.

Le Roi. — Vos actes peuvent-ils être plus malfaisants que vos paroles ?

Le Légat. — Vous nous avez révélé le fond de votre cœur. Je vais en faire autant. Sachez que le seigneur Pape vous a excommunié, mais que l'effet de la sentence avait été suspendu, jusqu'à notre arrivée dans le pays qui vous est soumis. Maintenant apprenez que cette sentence est valable, et que vous êtes frappé d'anathème.

Le Roi. — Et quoi encore ?

Le Légat. — Dès ce jour, nous déclarons absous tous les Anglais qui n'ont pas communiqué avec vous ; ceux qui ont conservé contact avec votre personne sont excommuniés.

Le Roi. — Et quoi encore ?

Le Légat. — A dater de ce jour, nous délivrons de la fidélité et de l'honneur dus à votre personne les comtes, les barons, les chevaliers, et tous les laïques libres, tous les chrétiens habitant les terres qui relèvent de vous. Nous confions l'exécution de cette sentence en Angleterre aux évêques de Winchester et de Norwich. Dans le monde entier, les évêques du continent ont l'ordre de défendre la cause de la Sainte Église et d'absoudre tous ceux

qui voudront se lever contre vous comme contre l'ennemi de la chrétienté. Il n'est pas nécessaire que nous fassions beaucoup d'agitation à ce sujet. Voilà deux ans que les ducs, les comtes et les barons ont prié le Pape de les absoudre, de leur permettre d'entrer en armes sur votre terre et qu'ils sont disposés à transférer la couronne à celui que le Pape aura désigné. Or le Pape est fermement résolu à envoyer une armée en Angleterre : car parmi les souverains de votre voisinage, vous avez beaucoup d'ennemis et peu d'amis. La Sainte Église entend faire connaître son droit à tous, et le revendiquer avec le concours de ses fils. Donc nous enjoignons à tous les chrétiens de se joindre à l'armée du Pape et de jurer fidélité à celui qui la conduira.

Le Roi. — Que pouvez-vous faire de plus?

Le Légat. — Au nom de Dieu, nous déclarons qu'à dater de ce jour ni vous, ni l'héritier que vous pourrez avoir, vous ne pouvez plus porter une couronne.

Si nous en croyons toujours les deux annalistes, Jean, pour effrayer le légat, aurait fait supplicier sous ses yeux quelques-uns de ses prisonniers. On les pendit, on leur creva les yeux, on leur coupa les mains et les pieds. Au moment où les officiers royaux menaient au gibet un clerc convaincu d'avoir fabriqué des faux, Pandolfo voulut les excommunier séance tenante, et sortit pour aller chercher un cierge; mais le roi le suivit et remit le clerc entre ses mains, pour en faire ce qu'il voudrait.

A coup sûr, la guerre continuait. Pendant que l'archevêque et les évêques exilés proclament solennellement, en France, la sentence de déposition, et que Philippe-Auguste convoque son armée à Rouen, pour la concentrer ensuite à Boulogne, puis à Gravelines, le condamné ne perd pas son temps. Il achève de nouer contre le roi de France une coalition européenne, lance contre les barons anglais révoltés le plus féroce de ses chefs de bandes, Fauquet de Bréauté, fortifie les ports, groupe la flotte anglaise, envoie des corsaires dans la Manche, décrète la levée en masse de ses sujets. Bref, il semble se préparer à une résistance désespérée. Le 8 mai 1213, Philippe-Auguste campait à Boulogne, Jean sans Terre à Douvres. Un choc formidable allait décider du sort de l'Angleterre et de sa dynastie.

On vit alors deux émissaires d'Innocent III, des Templiers, bientôt suivis de Pandolfo lui-même, débarquer à Douvres. Et voici, d'après Roger de Wendover, la conversation dernière et décisive, qui s'engagea entre le roi et le légat.

« Le roi de France, aurait dit Pandolfo, attend, avec une flotte innombrable et une armée de chevaliers et de piétons tout aussi imposante, le moment d'envahir votre terre et de vous chasser d'un royaume dont l'autorité apostolique lui a transmis la propriété. Avec lui viennent les évêques proscrits, les clercs et les laïques que vous avez expulsés. Il va les remettre en possession de leurs siège, leur restituer leurs biens, exiger d'eux le

serment qu'ils avaient prêté à votre prédécesseur et à vous. Le même roi de France se vante de posséder des lettres par lesquelles presque tous les barons d'Angleterre lui ont juré fidélité. Il se croit donc absolument sûr du succès. C'est à vous de comprendre, dans l'extrémité où vous êtes réduit, que votre seule ressource est la pénitence et le retour à Dieu. N'attendez pas une minute de plus pour apaiser la colère de celui que vous avez si gravement offensé. Si vous consentez à donner des garanties suffisantes de votre repentir, de votre soumission à l'Église, à vous humilier devant ce Dieu qui s'est humilié pour votre salut, la clémence du Siège apostolique pourra vous rendre la couronne qu'il vous a enlevée. Ne laissez pas vos ennemis se réjouir de votre perte : rentrez en vous-même et prenez garde, en vous obstinant, de vous mettre dans une situation tellement inextricable que vous ne pourrez plus vous en tirer, même quand vous en aurez le vouloir. »

Si déterminé que parût Jean sans Terre à se défendre, il redoutait, au fond, la catastrophe inévitable et n'était pas décidé à s'ensevelir sous les ruines de sa monarchie. Pris entre une révolte à peu près générale et une invasion imminente, il préféra se soumettre au pouvoir religieux, dont le joug, aux yeux de beaucoup de chrétiens de ce temps, n'humiliait pas. Dans cette crise suprême, un contemporain[1], essayant d'analyser l'état d'âme du

1. Le chroniqueur Roger de Wendover.

vaincu, assigne plusieurs causes à son revirement subit. L'anathème, qu'il endurait depuis cinq ans, commençait déjà à lui peser, et lui faisait appréhender les peines éternelles. Le roi de France et son armée l'effrayaient. En admettant qu'il engageât la bataille décisive, il pouvait être, dans l'action même, abandonné par ses nobles et livré à l'ennemi. Enfin un certain ermite, Pierre, avait prophétisé que le jour de l'Ascension le roi perdrait à la fois la couronne et la vie. Le terme fatal approchait. Pour combattre les prêtres, Jean n'en était pas moins très superstitieux. Le 13 mai 1213, il offrit au légat seize de ses barons comme cautions de sa conversion et signa la formule de paix qu'Innocent III avait depuis longtemps préparée. Le 22 mai, Philippe-Auguste se dirigeait sur Gravelines pour y effectuer son embarquement, lorsqu'il apprit (coup de théâtre qui fut pour lui un coup de foudre) que le pape l'avait joué et que sa proie lui échappait.

***

Le triomphe d'Innocent III était beaucoup plus complet que les contemporains n'auraient pu le prévoir et le supposer. Le roi n'en était pas seulement réduit à capituler : il abdiquait. La convention de Douvres stipulait le retrait de toutes les lois de spoliation et de prescription, la réintégration de l'archevêque de Cantorbéry et des évêques exilés dans leur office et leurs propriétés, la resti-

tution pleine et entière de tout ce que le roi avait pris à l'Église. Deux jours après, Jean résignait sa couronne entre les mains du légat, plaçait son État dans le domaine de Saint-Pierre et se déclarait vassal et tributaire du Saint-Siège pour ses royaumes d'Angleterre et d'Irlande, au cens de mille livres sterling. Le pape devenait le haut seigneur, le vrai souverain de la terre britannique. Immédiatement le nouveau feudataire fit hommage à l'envoyé de Rome et lui prêta le serment féodal. Une grande royauté chrétienne assujettie publiquement et temporellement à l'autorité spirituelle! la fusion, en ce coin d'Europe, du Sacerdoce et de l'Empire! Le rêve des papes devenait une réalité.

Dans les lettres de l'année 1213 où Innocent ratifie les opérations de Douvres et annonce à l'Angleterre l'envoi d'un légat spécial, le cardinal Nicolas, évêque de Tusculum, chargé d'organiser, avec Pandolfo, la conquête romaine, la joie de la victoire inespérée perce à travers la phraséologie officielle. « Enfin! écrit-il le 5 juillet, les ténèbres de la nuit ont fait place à un ciel serein ; plus d'adversité, plus d'angoisses! La barque de saint Pierre a beau être maltraitée par la tempête : elle ne sombre jamais. » Le lendemain, s'adressant à Jean sans Terre, il glorifie le revirement miraculeux qui s'est produit. « Qui t'a enseigné la pénitence? Qui a guidé ton âme, si ce n'est cet esprit divin qui souffle où il veut? Voilà que la royauté est maintenant entre tes mains plus solides et plus augustes qu'auparavant, car ton royaume est devenu sacerdotal, et le

sacerdoce a pris un caractère régalien. » Le 4 novembre, il renouvelle ses félicitations. « Celui qui t'avait presque jeté à terre, t'a subitement élevé au pinacle : il a consolidé ton pouvoir, puisque tes pieds reposent maintenant sur cette pierre dont le Verbe lui-même a dit à l'Apôtre, qu'il bâtirait sur elle son Église, et que contre elle, les portes de l'Enfer ne prévaudraient pas. » Et le même jour, il revient encore sur cette inféodation de l'Angleterre à la papauté, qu'il regarde évidemment comme le plus beau succès de la diplomatie romaine. Il en précise, avec une complaisance visible, les conditions et les effets. « Tu as voulu te soumettre, toi et ta terre, dans l'ordre temporel, à celui dont tu reconnaissais déjà la suprématie spirituelle, pour que, dans la personne du vicaire de Jésus-Christ, l'Empire et le Sacerdoce fussent unis, comme le corps à l'âme, pour le grand avantage de l'un et de l'autre. Dieu a décidé que ce pays d'Angleterre à qui l'Église romaine avait enseigné jadis le christianisme, pour qui elle avait été une mère spirituelle, serait placé également, au temporel, sous sa domination spéciale. »

Le pape déclare donc, par le présent privilège, concéder en fief à Jean sans Terre le royaume anglais et celui de l'Irlande, dans des conditions telles que tous les successeurs du roi, au moment de leur avènement, se reconnaissent aussi les feudataires du souverain pontife et lui prêtent également le serment de fidélité.

En affirmant que cette annexion de l'Angleterre

à Rome ne pouvait que fortifier le gouvernement royal, Innocent III se faisait une étrange illusion. Mais en était-il aussi persuadé qu'il en avait l'air? Plusieurs des lettres qu'il écrivit, après l'événement de Douvres, invitent les prélats, les barons et l'archevêque de Cantorbéry à se soumettre aux décisions du légat spécial qu'il envoie dans son nouveau domaine. Il ajoute, avec une insistanee significative, que ce légat est armé d'un pouvoir discrétionnaire, et qu'il faudra observer scrupuleusement les arrêts qu'il rendra *contre les rebelles*. « Lorsque notre mandataire aura prononcé l'absolution de votre illustre roi, celui-ci, étant réconcilié avec l'Église, rentrera complètement en grâce auprès de nous et nous entendons, par suite, que vous lui témoigniez fidélité et dévouement. » Le pape n'était donc pas très sûr d'apaiser l'esprit de rébellion. Il se défiait aussi des maladresses et des violences de son protégé, puisque, dans sa lettre du 4 novembre, il exhortait Jean à agir avec une extrême prudence et à éviter les conflits avec les prélats. « Quand tu auras des difficultés dans le domaine des choses d'Église, il vaudra mieux recourir de suite à nous, car il nous sera toujours plus facile qu'à toi de les résoudre honorablement. »

En tout cas, les conséquences financières et politiques de cette transformation soudaine du royaume des Plantagenets en État sacerdotal ne tardent pas à apparaître. Innocent III, ses légats Pandolfo et Nicolas, le personnel qui est à leur

service, les cardinaux et leurs parents, les neveux et les parents du pape, les marchands romains, tous bénéficient des largesses de Jean qui leur prodigue les terres, les prébendes, l'argent, les cadeaux de toute espèce[1]. D'autre part, comme il ne peut rien obtenir de sa noblesse et de son clergé avant d'être absous de son excommunication, il hâte le retour en Angleterre des évêques exilés. Quand ils sont arrivés à Winchester (20 juillet), il court au-devant d'eux, se jette à leurs pieds, et les supplie, en pleurant, d'avoir pitié de lui et de son royaume. Tous entrent avec lui dans la cathédrale, où ils lui donnent l'absolution. La main sur l'évangile, le roi prononce le serment que lui a dicté Étienne Langton. Il jure d'aimer et de défendre les clercs, de remettre en vigueur les bonnes lois de ses prédécesseurs, de révoquer les mauvaises, et de rendre, dans les formes légales, exacte justice à chacun. Il promet qu'avant la prochaine fête de Pâques la restitution intégrale de tous les biens d'Église sera un fait accompli. Alors l'archevêque célèbre, devant lui, la messe, et au banquet qui suivit l'office, on put voir cette chose étonnante : Jean sans Terre assis, à table, à côté de Langton, l'homme qu'il exécrait entre tous, et partageant avec les barons et les prélats « la gaîté d'un repas succulent[2] ».

Les gens d'Église étaient les maîtres de la situa-

1. C'est ce que prouve la correspondance administrative du roi pour les années 1213, 1214 et 1215.

2. Roger de Wendover : *Epulabantur in lætitia et jucunditate.*

tion. Il fallait gouverner avec eux et par eux, et surtout compter avec l'archevêque de Cantorbéry, triomphant. Quand le roi, aussitôt après sa réconciliation, voulut passer le détroit et prendre sa revanche sur Philippe-Auguste, en attendant que la coalition européenne formée par la diplomatie et l'or britanniques pût se mettre en branle, beaucoup de nobles refusèrent encore de le suivre. Il se préparait à mettre ces rebelles à la raison, mais Langton l'arrêta. N'avait-il pas juré de ne faire la guerre à aucun de ses sujets sans un jugement de sa cour? — « Je ne peux pas, à cause de vous, lui répondit Jean, différer de régler les affaires de mon royaume. Les jugements laïques ne sont pas de votre compétence. » L'archevêque insista. Il serait obligé d'excommunier tous ceux, à l'exception du roi, qui prêteraient la main à l'exécution qu'on voulait faire! Et Jean fut obligé d'assigner devant son tribunal, selon toutes les formes, les barons qu'il aurait mieux aimer châtier sur l'heure. Langton était fermement décidé à s'opposer aux excès de pouvoir du souverain et à ne pas relaxer l'interdit qui pesait toujours sur l'Angleterre, tant que le roi n'aurait pas restitué intégralement au clergé ses terres et ses revenus.

D'autre part, l'Église romaine est le souverain : c'est elle qui doit gouverner; le roi n'est plus que l'instrument du pape et de ses légats. Innocent III le dit expressément dans sa lettre à Jean du 23 janvier 1214. « Nous désirons, selon le devoir de notre office, diriger en Angleterre, non seulement

le sacerdoce, mais la royauté[1]. » La correspondance administrative de Jean sans Terre prouve qu'en effet le roi ne fait plus rien, surtout en matière ecclésiastique, sans prendre l'avis du pape et de son représentant, le cardinal Nicolas. Celui-ci, pour la forme, requiert le consentement royal, mais en réalité il fait à son gré les élections et impose les candidats agréables à Rome. Jean ne veut plus lui-même accepter que ceux-là : il demande au légat d'approuver les élections faites, de bénir les élus. Dans une lettre du 6 septembre 1215, il dit au prieur et aux moines du chapitre cathédral de Durham que, l'élection du doyen de Salisbury, comme évêque de Durham, déplaisant au pape, il refuse de la sanctionner. Il protesta, pourtant, quand le légat s'avisa de vouloir en son absence, et sans le consulter, opérer la séparation en deux diocèses de l'évêché de Bath et Well. Mais, dans toutes les autres circonstances que mentionnent ces documents, il ne fait qu'exécuter les volontés du pape et approuver ses choix.

Le 4 septembre 1215, il règle la situation de sa belle-sœur, Bérengère de Navarre, avec laquelle il s'était longtemps si mal conduit, et demande expressément que le pape confirme cette convention. Il souscrit d'avance à toutes les mesures qu'Innocent III voudra prendre pour en assurer l'exécution. Quitte-t-il l'Angleterre (comme en 1214) pour aller se battre avec Philippe-Auguste, il

1. *Tam regno quam sacerdotio providere.*

adresse à tous les grands du royaume une circulaire ainsi conçue : « Sachez que, pour les intérêts les plus grands, nous sommes obligé de nous transporter dans le Poitou. Pendant notre absence, nous plaçons notre royaume d'Angleterre sous la garde et la protection de Dieu et de l'Église romaine, du seigneur Pape et du seigneur Nicolas, évêque de Tusculum, légat du Siège apostolique. En notre lieu et place, et comme notre procureur, Pierre, l'évêque de Winchester, est chargé de maintenir la paix du royaume. » Pierre et Nicolas ont donc en main le gouvernement. Innocent III correspond avec eux, et, par leur intermédiaire, donne ses ordres souverains.

Le témoignage irrécusable des documents conservés dans les archives royales ou émanés de la cour de Rome est ici exactement corroboré par le récit des chroniqueurs. Wendover nous montre le légat Nicolas, escorté de cinquante cavaliers et d'une suite nombreuse de serviteurs, parcourant l'Angleterre pour y exercer les pouvoirs les plus étendus[1]. Usant de l'omnipotence pontificale, il dégrade un des grands personnages ecclésiastiques du royaume, l'abbé de Westminster, condamne des bourgeois d'Oxford, qui avaient tué deux étudiants, à faire pieds nus, en chemise, les verges en main, la plus dure des amendes honorables, et traite, à sa guise,

1. Le continuateur de Wendover, le moine Mathieu de Paris, ajoute (avec l'exagération dont il est coutumier quand il s'agit des Romains et de la papauté, qu'il n'aime pas) que ce légat non content d'être roi, agissait en tyran, *factus de rege tyrannus*.

la difficile question de la restitution des biens d'Église confisqués par le roi. Il est clair que Jean répugnait à se dessaisir complètement de ce qu'il avait pris et cherchait à gagner du temps. Le légat, contre l'avis d'Étienne Langton, lui accorda le délai qu'il réclamait, si bien que le parti national l'accusa de faire le jeu du roi et de couvrir sa déloyauté. L'archevêque de Cantorbéry et son groupe se plaignaient vivement à Rome des nominations de prélats que faisait, toujours d'accord avec Jean sans Terre, l'évêque de Tusculum. A les entendre, Nicolas remplissait les sièges vacants de créatures incapables. Ce n'étaient plus des élections canoniques, mais de véritables intrusions. Langton lui-même se voyait dépouillé du droit de nommer aux bénéfices de son diocèse.

L'indignation du clergé anglais prit de telles proportions que Nicolas se crut obligé d'envoyer Pandolfo à Rome pour y porter sa défense, tandis que l'archevêque déléguait son frère Simon, pour exposer ses griefs. Mais Pandolfo avait mission de remettre au pape la fameuse charte, scellée d'une bulle d'or, où Jean résignait, en faveur du Saint-Siège, sa royauté d'Angleterre et d'Irlande. Innocent en fut si heureux, au dire de Wendover, qu'il resta sourd aux plaintes de Langton. Pandolfo put lui insinuer tout à son aise que l'archevêque et son parti se montraient, dans la question des biens d'Église, d'une intransigeance excessive ; que leurs exigences pécuniaires allaient trop loin, et qu'ils cherchaient plus que de raison à entraver le pou-

voir royal. Innocent accepta cette manière de voir.

Le 29 janvier 1214, alors que la restitution n'était qu'à moitié réglée et malgré l'opposition de l'archevêque, il autorisa son légat d'Angleterre à prendre les mesures nécessaires pour la levée de l'interdit. Que demandait-il à Jean sans Terre en retour de cette concession décisive? Une somme de cent mille marcs, comme acompte sur la restitution totale. Le légat devait la distribuer lui-même aux évêques et aux abbés, au prorata des pertes subies. « Nous ne pouvons pas, écrit le pape, différer plus longtemps la relaxe de l'interdit dont est frappé le peuple anglais, puisque l'archevêque s'est empressé d'absoudre le roi et de lever l'interdit en ce qui le concerne. C'est sans notre autorisation que cet archevêque a célébré la messe devant lui. Nous ne dirons rien des autres circonstances dans lesquelles il a excédé le mandat qu'il avait reçu de nous. » Premier symptôme de la mésintelligence qui allait séparer l'Église romaine du haut clergé anglais.

On peut s'étonner que Jean sans Terre, ce despote rancunier qui détestait les clercs en raison même du mal qu'il leur avait fait, ait accepté aussi complètement la domination du pape. C'est qu'il était menacé par le péril du dehors comme par celui du dedans.

Il avait cru pouvoir venir facilement à bout de Philippe-Auguste, en associant dans une même haine tous les ennemis du roi de France. Mais le plan qu'il avait formé de le prendre entre deux

feux, dans la campagne d'été de 1214, échoua par sa propre déroute à la Roche-aux-Moines et surtout par l'écrasement de la coalition à Bouvines. Non seulement il perdait tout espoir de recouvrer ses États continentaux, mais il se trouvait en Aquitaine, abandonné de tous ses vassaux de France, presque à la merci du vainqueur. « O douleur! se serait-il écrié, depuis que je me suis réconcilié avec Dieu et que j'ai assujetti mon royaume et ma personne à l'Église romaine, il ne m'arrive que des malheurs! » La plainte contre Rome était injuste. Innocent III avait fait vraiment tout ce qu'il avait pu pour prévenir cette guerre. Le 22 avril 1214, fidèle à ses principes de paix, et prévoyant peut-être le sort qui attendait Jean, il lui avait intimé, ainsi qu'à Philippe-Auguste, l'ordre de conclure une trêve immédiate et de choisir deux arbitres chargés de juger leur différend. Persònne, bien entendu, ne l'écouta.

On voudrait connaître l'impression que lui causa la nouvelle de la grande victoire française : sa correspondance est muette sur ce point. Bouvines fut à la fois pour lui un triomphe, puisque Otton de Brunswick, son ennemi d'Allemagne, se trouvait réduit à l'impuissance, et une défaite, puisque Jean sans Terre, son protégé, son vassal, était irrémédiablement vaincu. Cette défaite aurait même pu se changer en catastrophe, si le roi de France avait poussé à fond son succès. En août et septembre 1214, il lui était possible de poursuivre le Plantagenet au sud de la Loire, de l'acculer à

la Saintonge, et peut-être de s'emparer de sa personne. Il ne le fit pas, et préféra signer, le 18 septembre, la paix de Chinon, qui consacrait toutes ses conquêtes antérieures et lui assurait le paiement d'une grosse indemnité de guerre. Bien que les circonstances de cette négociation soient mal connues, on a des raisons de croire que l'intervention d'Innocent III et de son légat Robert de Courçon fut encore assez puissante, ici, pour arrêter Philippe et sauver Jean.

A peine celui-ci, grâce à son protecteur, avait-il échappé à ce suprême danger, et reparu en Angleterre, qu'il se retrouva devant un autre péril : la révolte des nobles, des prélats et des villes britanniques, soulevés contre une royauté que sa tyrannie avait rendue odieuse et qu'avilissaient ses défaites.

Étienne Langton n'était pas resté longtemps la créature et l'agent de la puissance romaine. On l'entravait et même on le supplantait dans l'exercice de son pouvoir archiépiscopal. Le légat du pape mettait l'Église anglaise en coupe réglée. L'archevêque eut donc des motifs particuliers pour grouper les mécontentements et se faire l'âme de la résistance. Il était plus anglais que romain : mais, de plus, ce docteur de Paris semble avoir voulu, en théorie et en pratique, revendiquer contre l'absolutisme des rois les libertés et les droits dont avait joui autrefois (du moins il se l'imaginait et avait intérêt à le faire croire) la population de l'Angleterre. Très habilement il

avait inséré, dans la formule d'absolution imposée à Jean, la clause relative à la remise en vigueur des « bonnes lois du roi Edward ». Dès la fin de 1213, il avait tenu à Saint-Paul de Londres, avec les barons, un conciliabule secret pour leur lire la charte où le roi Henri I$^{er}$, renouvelant celle d'Edward, promettait à l'Église le respect de ses biens et de ses élections, aux nobles la libre transmission de leurs fiefs, à tous les Anglais une bonne monnaie et une législation plus douce. Qu'importait que ce pacte n'eût jamais été observé ? L'aristocratie groupée autour de Langton le prit comme symbole de sa revendication et, en le développant, elle allait en tirer la Grande Charte.

Homme d'Église, archevêque, primat, devant toute sa fortune au pape, Langton ne pouvait se mettre ouvertement à la tête d'un parti qui réagissait à la fois contre les excès du pouvoir royal et contre les ingérences de Rome. Il lui fallut jouer double jeu, rester dans l'entourage du roi et du légat, tout en déchaînant au loin la révolte, et recevoir de Jean sans Terre, à plusieurs reprises, la mission de soutenir les intérêts du roi contre les adversaires et les rebelles dont il était le chef. Le pape ne fut pas dupe de cette comédie, mais il dut attendre quelque temps avant de pouvoir sévir directement contre l'auteur de l'agitation.

La prétention de Jean de lever une lourde taxe sur les sujets qui n'avaient pas pris part à la guerre de France, détermina la crise finale. A Londres, le 25 décembre 1214, les barons en

armes exigent du roi qu'il jure de leur accorder les libertés contenues dans la charte d'Henri Ier et ne se retirent qu'après avoir obtenu des garanties. A Brackley, le 27 avril 1215, ils renouvellent leur demande et présentent à Jean une pétition de quarante-neuf articles, prototype de la Grande Charte. Le dernier de ces articles, stipulait qu'un comité de surveillance de vingt-cinq barons élus par l'assemblée des grands serait chargé de veiller à l'exécution des promesses royales. « Pourquoi ne me demandent-ils pas aussi ma couronne? s'écria Jean : jamais je ne me mettrai dans leur servage. » Et il repoussa en jurant toutes les propositions.

Pour se défendre, il avait essayé d'abord d'introduire la désunion chez l'adversaire. En accordant solennellement à l'Église anglaise, le 21 novembre 1214, la liberté des élections ecclésiastiques, il espérait séparer les évêques des barons. Innocent III se hâta de sanctionner cette concession (30 mai 1215). Le but ne fut pas atteint : nobles et prélats restèrent unis. Jean usa alors d'un autre expédient : il prit la croix pour se mettre plus étroitement encore sous la protection du pape et de la législation canonique qui défendait, comme un sacrilège, l'atteinte portée aux biens et à la personne d'un croisé. Tous les Anglais durent renouveler le serment de fidélité prêté à sa personne : mais il y fit ajouter cette clause extraordinaire, qu'on jurait de ne pas adhérer à la pétition des quarante-neuf articles.

Enfin il proposa aux barons de soumettre le différend à une commission d'arbitrage présidée par le pape, composée de quatre personnes choisies par eux, et de quatre autres nommées par lui.

Tout fut inutile : la défiance des barons ne fit que s'accroître. Quand il les vit s'organiser militairement, commencer à attaquer ses châteaux, marcher sur Londres et y entrer, il se résigna à signer tout ce qu'on voulut. Le 15 juin 1215, à Runnymead, près de Windsor, entouré de ses nobles armés et menaçants, il apposa son sceau à la charte qui limitait son pouvoir et le soumettait au contrôle du comité des Vingt-cinq. Il avait cédé parce qu'il avait peur et qu'il espérait que Rome déferait ce qu'avait fait l'insurrection.

La science et la critique contemporaines, examinant de plus près la Grande Charte, en ont restreint la portée historique. Elles n'y voient plus, dans la même mesure qu'autrefois, la source des libertés anglaises et la reconnaissance du principe du consentement à l'impôt, base de tout régime constitutionnel. Mais il ne conviendrait pas non plus d'assimiler simplement la révolte de 1215 à une vulgaire insurrection d'un groupe de nobles désireux de défendre, contre une royauté tracassière, le droit féodal et les privilèges seigneuriaux. Comment nier que la présence, dans la coalition, des trois éléments du corps social anglais ne soit l'indice d'une manifestation nationale dirigée non seulement contre les abus de l'absolutisme, mais aussi contre le régime de gouvernement théocra-

tique que Jean sans Terre avait accepté, en 1213, pour échapper à Philippe-Auguste? Bien que cette protestation contre la souveraineté romaine ne se soit pas produite sous une forme directe et n'apparaisse pas dans la Grande Charte, elle ressort des faits eux-mêmes et de toute la conduite de Langton et de ses associés. Si les Anglais, pour justifier leur insurrection, avaient d'autres raisons et qui les touchaient de plus près, ce mobile particulier dut entrer aussi en ligne de compte. Le chanoine de Barnwell, un contemporain, avoue nettement que l'inféodation du royaume à la papauté « parut à beaucoup d'Anglais une chose ignominieuse, et que le joug de cette servitude fut regardé par eux comme intolérable ». Et nous ne croyons pas que Jean sans Terre mentît, quand écrivant au pape, le 13 septembre 1215, il lui affirmait que sa soumission au Saint-Siège était une des causes principales de la révolte de ses sujets[1].

Dans cette lettre vraiment peu royale, il supplie Innocent III de lui venir en aide. « Après Dieu, vous êtes notre seigneur, notre patron : c'est à vous à nous défendre, à protéger ce royaume qui est à vous, dont vous avez le gouvernement et la charge. En tout ce qui touche notre personne et notre état, nous nous en remettons à Votre Sainteté. A elle d'agir à notre place et d'exercer notre autorité. Nous ratifions et confirmons d'avance toutes les

1. *Ex tunc in nos, specialiter ob hoc, sicut puplice dicunt, violenter insurgunt.*

mesures qu'elle croira devoir prendre, d'accord avec nos envoyés. »

Grave question, celle qui se posait ainsi devant Innocent III. Allait-il subir la révolution grandissante, s'incliner devant le fait accompli? où bien identifier sa cause avec celle de Jean, et déclarer la guerre aux rebelles? On n'a pas assez remarqué qu'il commença par hésiter et même par essayer de désarmer le peuple d'Angleterre en lui donnant quelques satisfactions. Dès la fin de 1214, il avait révoqué de sa légation le cardinal Nicolas, qui s'entendait trop bien avec Jean sans Terre, sans doute pour obliger celui-ci à changer de système et à se concilier Langton. En mars et avril 1215, il intervient directement entre le roi et ses barons, avec l'attitude et le ton d'un arbitre impartial, qui veut la paix. Aux barons il conseille de payer l'impôt de l'écuage que Jean leur réclamait (ses prédécesseurs l'avaient toujours levé), et de ne pas demander à l'insurrection et à la violence ce qu'ils pouvaient obtenir par la douceur et la fidélité de leur service. Au roi, il enjoint, pour la rémission de ses péchés, de traiter les barons avec bienveillance, de se montrer clément et même de leur accorder celles de leurs pétitions qui seraient dictées par la justice[1]. Cette tentative de conciliation, tout à l'honneur d'Innocent III, n'eut aucun succès. Quand arrivèrent à Rome, après la scène de Runnymead, les agents de Jean sans Terre

1. *Justas petitiones vestras clementer admittat.*

chargés de lui dénoncer la violence faite à leur maître, le pape ne balança plus. Il adopta la solution vers laquelle le poussaient sa situation de haut suzerain obligé de défendre son vassal, et les tendances autoritaires qui étaient les siennes, autant que celles de la papauté.

Le chroniqueur Roger de Wendover raconte que les envoyés de Jean firent connaître au pape les articles de la Grande Charte qui étaient les plus défavorables au pouvoir royal, et que celui-ci, indigné, s'écria : « Est-ce que les barons d'Angleterre veulent chasser de son trône un roi qui a pris la croix et qui est placé sous la protection du Siège apostolique? Par saint Pierre! nous ne pouvons souffrir que cette injure reste impunie. » Le 24 août 1215, fut lancée d'Anagni la bulle qui cassait et annulait la Grande Charte. Innocent III y rappelle tous les efforts qu'il a faits pour ramener la paix entre le roi et ses barons, les actes de violence commis par ceux-ci, leurs attaques contre les châteaux royaux, leur marche sur Londres, leur refus d'accepter un arbitrage, la résistance de l'archevêque et des prélats aux ordres pontificaux qui leur commandaient de défendre un roi croisé. « Cette charte a été arrachée au roi par la force. Elle constitue un manque de respect à l'égard du Siège apostolique, un grave détriment porté au pouvoir royal, une honte pour la nation anglaise[1], un danger pour la chrétienté tout entière, puisque

1. *Opprobrium gentis anglicanæ.*

cette guerre civile fait obstacle à la croisade. En conséquence, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par l'autorité de saint Pierre et de saint Paul, et par la nôtre, sur l'avis unanime de nos frères (les cardinaux), nous réprouvons et condamnons cette charte, défendons, sous peine d'anathème, au roi de l'observer, aux barons et à leurs complices d'en exiger l'observation. Déclarons nuls et cassons tant la charte elle-même que les actes destinés à en garantir l'exécution, et voulons qu'en aucun temps ils ne puissent avoir aucune valeur. » Par le même courrier, il écrivait aux barons une lettre spéciale pour condamner la charte extorquée par eux à leur souverain « comme une chose vile, honteuse, illicite et inique », et pour leur donner ordre d'y renoncer au nom du droit qui lui appartenait de veiller sur le roi et sur le royaume, au temporel comme un spirituel.

Un pareil acte d'autorité ne pouvait avoir qu'un effet : exaspérer les insurgés et rendre définitive leur rupture avec Rome. Entre cette royauté abaissée et l'opposition en armes, la Grande Charte elle-même n'était pas un terrain d'entente. On savait que Jean, qui l'avait fait casser par le pape, ne cherchait qu'à la violer. Sa duplicité avait soulevé de telles méfiances qu'on le jugeait incapable d'accepter de bonne foi les réformes et encore plus de les réaliser; on lui en voulait aussi de recruter des bandes de mercenaires, de prendre des étrangers pour opprimer ses sujets. Bref, ces mêmes barons qui avaient forcé le roi à signer la

constitution nouvelle, rendirent le maintien de l'accord impossible en appliquant, avec une morgue et une brutalité singulières, la disposition de la charte relative au comité des Vingt-cinq. « Un jour, raconte un chroniqueur français très digne de foi, un jour que Jean sans Terre était malade, il fit informer les Vingt-cinq qu'il ne pourrait aller lui-même dans la salle où se tenait d'ordinaire le comité, et les pria de venir dans sa chambre pour rendre un jugement. Les Vingt-cinq déclarèrent qu'ils ne viendraient pas dans sa chambre, parce que c'était contre leur droit ; s'il était trop malade pour venir les rejoindre, il n'avait qu'à se faire transporter. Jean, en effet, se fit porter dans la salle commune : mais là, à son arrivée, pas un d'eux ne voulut se lever en signe de déférence. C'était aussi, dirent-ils, contre leur droit. Ils l'outrageaient, ajoute la chronique, de toutes manières et tous les jours. » Au bout de quelque temps, ils ne se firent pas faute d'en venir à la guerre ouverte. La noblesse du Nord donna le signal.

Il fallut que Jean recourût à ses mercenaires, qui mirent le pays à feu et à sang. Innocent III aida son protégé à sa façon : il anathématisa les révoltés. Dans sa bulle d'excommunication, il s'élève avec force contre Étienne Langton et les évêques, « fauteurs, dit-il, pour ne pas dire complices de la révolte. Voilà comment ils défendent le patrimoine de l'Église romaine, comment ils protègent les croisés, comment ils s'opposent à ceux qui veulent rendre la croisade impossible ! Ils sont

pires que les Sarrasins, puisqu'ils ont entrepris d'arracher la couronne au roi sur qui on pouvait compter pour la délivrance des lieux saints ».

Lorsque Pandolfo, envoyé spécialement en Angleterre pour mettre à exécution la sentence du pape, somma Langton de la publier dans sa province et de la faire respecter, l'archevêque s'y refusa. On le suspendit, en lui enjoignant de venir se justifier au concile de Latran (novembre 1215). En plein concile, les ambassadeurs de Jean l'accusèrent : il ne répondit rien. Le pape confirma la peine dont il avait été frappé et cassa l'élection qu'on avait faite de son frère Simon comme archevêque d'York. Puis il renouvela, cette fois nominativement et non plus en bloc, l'anathème contre les barons et les bourgeois insurgés. « Cette mise hors la loi des rebelles provoqua, dit un chroniqueur, beaucoup de protestations. » Mais, dans la question anglaise comme dans toutes celles qui furent agitées au concile, éclata la toute-puissance de l'homme qui avait réuni l'Europe entière au Latran pour lui dicter ses volontés. Étienne Langton, condamné à rester à Rome, dut se soumettre. Le conflit qu'il avait provoqué prit alors, en Angleterre, une tournure nouvelle. La royauté de Jean sans Terre étant plus que jamais dans la main du pape, les révoltés en revinrent naturellement à l'idée de changer la dynastie. Ils offrirent la couronne au fils de Philippe-Auguste, Louis, qui l'accepta et prépara son débarquement.

C'était la France maintenant qui entrait en lutte

avec Rome et contrecarrait sa politique. Mais, dans ses rapports antérieurs avec le Capétien, Innocent III avait déjà pu s'apercevoir que ce fils aîné de l'Église n'était pas disposé à se laisser guider par sa mère et qu'il y avait là une volonté tenace dont il ne serait pas facile de triompher.

## CHAPITRE V

# PHILIPPE-AUGUSTE

Innocent III et le procès d'Ingeburge. — Le concile de Soissons. — Ingeburge protégée par le pape. — Concessions d'Innocent III. — Le clergé de France et la fiscalité capétienne. — La régale d'Auxerre. — Mesures prises par Philippe-Auguste pour diminuer la juridiction d'Église. — Louis de France appelé au trône d'Angleterre. — Le légat Galon et l'assemblée de Melun. — Comédie jouée par Philippe-Auguste. — Excommunication du prince français. — Philippe-Auguste menacé. — La mort d'Innocent III.

Philippe-Auguste, le fils du très dévot Louis VII, ne ressemblait pas à son père : mais il gardait l'empreinte religieuse de ses traditions et de sa race. Avant de partir pour la croisade, il prie et pleure sur le pavé de la basilique de Saint-Denis, et il suit, « avec des soupirs et des larmes », comme le plus humble de ses sujets, les processions pour faire cesser les inondations de la Seine. Jamais il ne part en campagne sans être allé déposer sur l'autel de Saint-Denis une belle étoffe

de soie ou d'autres cadeaux somptueux. A Bouvines, il est entré dans la petite église avant la bataille pour y prier; il a donné aux soldats sa bénédiction. En bon croyant, il déteste l'infidèle, l'hérétique. S'il a toléré les Juifs par calcul, il les a persécutés aussi par fanatisme. Son édit de 1181 a été le point de départ de l'interminable série des ordonnances royales dirigées, pendant tout l'ancien régime, contre les blasphémateurs. Saint Louis les fera marquer au fer rouge; Philippe leur laisse l'alternative d'être jetés à la rivière ou de payer une certaine somme « aux pauvres du Christ ». Il est l'oint du Seigneur, le défenseur de la foi, celui qui enrichit l'Église et la protège contre ses ennemis. Aussi, en sa faveur, les miracles se multiplient : pour lui les moissons détruites repoussent plus abondantes, les torrents desséchés se remplissent subitement; les eaux des fleuves s'écartent et laissent passer l'armée royale. Lors de ses funérailles, à un endroit où les porteurs qui menaient son corps à Saint-Denis s'arrêtèrent pour se relayer, il se fit des guérisons merveilleuses. On y construira plus tard un sanctuaire, le prieuré de Saint-Julien-la-Croix-le-Roi.

Et pourtant ce roi très chrétien s'est brouillé plus d'une fois avec le pape. Incidents de vie privée, questions de juridiction, de finances, de guerre ou de haute politique, les causes de conflits étaient fréquentes entre le chef de la nation française et le maître de l'Église universelle.

*
* *

L'affaire du divorce d'Ingeburge de Danemark dura vingt ans (1193-1213), et faillit amener une rupture avec Rome. Le mariage, pour un prince comme Philippe-Auguste, ne pouvait être qu'une affaire. Sa première femme, Isabelle de Hainaut, qu'il épousa pour hériter de l'Artois, était morte à dix-neuf ans. Trois ans après (1193) il se remariait avec une princesse danoise. C'est qu'il avait alors l'idée d'un débarquement en Angleterre. Les rois de Danemark avaient des droits, plus ou moins fondés, sur ce pays, et, de plus, une flotte et de bons marins. Philippe demanda la main d'Ingeburge, seconde sœur du roi Knut VI, une jeune fille de dix-huit ans, très jolie, très bonne et de conduite irréprochable. Il aurait voulu que le Danois l'aidât contre le Plantagenet. Knut refusant de se lancer dans cette aventure, Philippe exigea une dot, dix mille marcs d'argent. Le Danois trouva que c'était payer un peu cher l'honneur de s'apparenter à un roi de France, mais les ecclésiastiques qui servaient alors d'intermédiaires entre la France et le Danemark lui persuadèrent que l'alliance de Philippe-Auguste le protégerait contre l'Allemagne.

Dans l'été de 1193, Ingeburge s'embarqua pour la France. Philippe alla au-devant de sa fiancée jusqu'à Arras et l'accueillit avec joie. Le jour même (14 août) il l'emmena à Amiens où le mariage

fut célébré. Le lendemain, dans la cérémonie du couronnement, à peine la jeune femme fut-elle en présence de son mari, qu'on vit celui-ci trembler, pâlir et manifester des sentiments d'aversion et de répulsion. Quand il se retira, l'office terminé, les courtisans parlaient déjà du divorce. Les contemporains ont expliqué sans peine cet événement extraordinaire : suggestion du diable, abominable tour de sorcier! Les historiens modernes ont supposé qu'Ingeburge avait des laideurs intimes et des vices secrets : mais tous les témoignages s'accordent à louer la beauté et les vertus de la princesse danoise. Cette étrange histoire reste mystérieuse. Dans les lettres d'Innocent III, Philippe-Auguste impute à Ingeburge la responsabilité du fait qui rendait impossible entre eux la vie commune; à l'affirmation de son mari elle a toujours opposé une affirmation contraire. Entre deux déclarations aussi catégoriques, comment se prononcer?

Le fait certain, c'est que le roi de France voulut, tout de suite, se débarrasser d'Ingeburge, en la remettant aux Danois qui l'avaient amenée. Mais ceux-ci refusèrent de la reprendre. La reine, elle-même, déclara ne pas vouloir les suivre ; elle entendait soutenir son droit et conserver son rang. Philippe-Auguste réunit ses barons et ses évêques à Compiègne, et obtint de la complaisance du clergé une sentence de divorce, fondée sur une parenté lointaine d'Ingeburge avec Élisabeth de Hainaut. Quand la sentence fut notifiée à la vic-

time, comme elle ne savait pas notre langue, elle s'écria : *Mala Francia, mala Francia*, « Mauvaise France », et elle ajouta aussitôt : *Roma, Roma*. Elle appelait de ce jugement inique au tribunal du juge suprême, du défenseur de tous les chrétiens. Comme elle s'obstinait à rester en France, on l'enferma à Beaurepaire, prieuré de l'abbaye de Cisoing, entre Valenciennes et Douai.

Le roi Knut introduisit une plainte à Rome et le pape Célestin III envoya à Philippe lettre sur lettre et légat sur légat. Les parents et les amis d'Ingeburge opposèrent une généalogie à celle qu'avaient invoquée les évêques royaux. Tout fut inutile : l'arrêt même du Saint-Siège qui déclara la sentence de divorce « illégale, nulle et non avenue » ne produisit aucun effet, si ce n'est de rendre Philippe-Auguste furieux. Quand les ambassadeurs danois, munis de la bulle pontificale, entrèrent en France, le duc de Bourgogne, par ordre du roi, les arrêta à Dijon, leur enleva leurs lettres et les enferma à Clairvaux.

Pour rendre le divorce irrévocable, Philippe se décida à se remarier. Il fit des tentatives matrimoniales auprès de deux princesses d'Allemagne et d'une fille du roi de Sicile; trois fois il subit l'affront d'un refus. L'exemple d'Ingeburge n'était pas fait pour tenter même les plus ambitieuses. Il put épouser enfin Agnès ou Marie de Méran, fille d'un grand seigneur bavarois. A ce moment la malheureuse Danoise, qu'on craignait sans doute de voir apparaître, fut transférée de son cloître

dans un château fort. Le danger passé, Philippe la fit conduire au monastère de Fervaques et, de là, dans un couvent de Soissons.

Le pape Célestin mourut sans avoir obtenu la soumission du roi de France. Son successeur Innocent III, à peine élu, adressa à Philippe un premier avertissement : « Le Saint-Siège ne peut laisser sans défense des femmes persécutées. Dieu nous a imposé le devoir de faire rentrer dans le vrai chemin tout chrétien qui commet un péché mortel, et de lui appliquer les peines de la discipline ecclésiastique, dans le cas où il ne voudrait pas revenir à la vertu. La dignité royale ne peut être au-dessus des devoirs d'un chrétien et, à cet égard, il nous est interdit de faire, entre le prince et les autres fidèles, aucune distinction. Si, contre toute attente, le roi de France méprise notre avertissement, nous serons obligé, malgré nous, de lever contre lui notre main apostolique. Rien au monde ne sera capable de nous détourner de cette ferme résolution de la justice et du droit. » Et le nouveau pape donnait pour instruction aux légats d'annuler la sentence du divorce, de mettre en jugement les évêques qui l'avaient rendue, d'obliger Philippe-Auguste à se séparer d'Agnès de Méran, la concubine, l'intruse (*superinducta*), et à reprendre Ingeburge, la femme légitime; en cas de refus, de mettre le royaume en interdit et, si le roi s'obstinait, de le frapper, lui et Agnès, de l'excommunication personnelle.

L'interdit fut en effet prononcé par le légat Pierre

de Capoue (1198). Mais on vit alors combien était grand le pouvoir du roi sur son clergé. La plupart des évêques royaux, l'archevêque de Reims, les évêques de Noyon, de Beauvais, de Chartres, d'Orléans, d'Auxerre, de Thérouanne, de Meaux, de Laon, de Troyes, refusèrent de publier la sentence. D'autres Églises ne cédèrent que très tard aux injonctions de Rome. Les ordres du pape étaient discutés, désapprouvés, et même, sur certains points, ouvertement méprisés. Ceux qui s'y soumirent eurent affaire au roi. Les évêques de Paris et de Senlis, et nombre de curés, furent maltraités et leurs biens confisqués. Le roi profita de l'occasion pour extorquer de fortes sommes aux seigneurs d'Église qui prenaient parti contre lui et tailler sans pitié leurs bourgeois et leurs paysans. Quant à la pauvre Ingeburge, elle fut enlevée de son monastère et enfermée dans un château à trois journées de Paris.

Cependant Philippe ne pouvait maintenir longtemps cette terreur, ni le peuple, dans les lieux où l'interdit s'observait, supporter la privation de service religieux. Le rude souverain ne craignait pas au besoin de jouer la comédie. On raconte qu'au milieu des négociations engagées pour la levée de l'interdit, il avait réuni ses barons et ses évêques pour délibérer avec eux sur la situation et que tous l'engagèrent à une soumission complète. Il se tourna alors vers son oncle l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, qui avait présidé le concile où fut rendu la sentence de divorce :

« Est-il vrai, lui dit-il, ce qu'affirme le seigneur Pape, que l'arrêt de divorce prononcé par vous n'avait pas de valeur et n'était qu'un jeu? » — L'archevêque ayant répondu que le pape avait raison : « Vous êtes donc un sot et un étourdi d'avoir rendu un tel jugement ». Cette indignation simulée et quelque peu tardive n'était faite que pour mettre le roi à couvert et donner le change à la cour de Rome.

Après neuf mois de résistance, il promit tout ce qu'on voulut : le renvoi d'Agnès, la réintégration d'Ingeburge, le jugement du procès de divorce par un concile, la rentrée en grâce des évêques poursuivis. Peu de temps après l'arrivée d'un nouveau légat, le cardinal Octavien, l'interdit fut levé (8 sept. 1200). Philippe, pour montrer la sincérité de ses intentions, installa Ingeburge à Saint-Léger d'Iveline, dans la forêt de Rambouillet, maison de plaisance où il venait souvent chasser. Une apparence de réconciliation eut lieu entre le mari et la femme devant Octavien, et le roi consentit à remettre le jugement du procès à une assemblée présidée par le légat.

Le concile se tint à Soissons (mai 1201). Octavien et un autre cardinal, Jean de Saint-Paul, dirigèrent les débats. Les avocats du roi et ceux d'Ingeburge discutèrent à grand renfort de textes juridiques. Cela dura quinze jours. L'affaire allait s'embrouiller, lorsqu'un jour un simple prêtre, sortant de la foule, présenta la défense d'Ingeburge avec une clarté de démonstration et une chaleur

qui entraînèrent l'auditoire. Les choses tournaient mal pour Philippe, mais il trouva un dénouement imprévu. La veille du jour où les cardinaux devaient rendre l'arrêt, il leur fit savoir qu'il se réconciliait avec sa femme et l'emmenait avec lui, pour ne plus se séparer d'elle. En effet, il alla chercher Ingeburge à l'abbaye de Notre-Dame, la fit monter en croupe, et, devant les assistants stupéfaits, partit au galop.

Il éludait ainsi le jugement. Il avait joué le cardinal ou l'avait gagné à ses intérêts. Au lieu de renvoyer Agnès de Méran, il la garda, sous prétexte de grossesse, au château de Poissi, pendant que la malheureuse Ingeburge était tenue étroitement emprisonnée à Étampes. Le pape fulmina de nouveau, mais sans effet. La mort d'Agnès de Méran, qui survint en août 1201, effraya le roi, qui voulut se réconcilier avec Rome, et alors Innocent III montra son amour pour la paix : il légitima les deux enfants d'Agnès ; concession grave et précédent périlleux, qui permettait au roi de France, au cas où le prince Louis, de complexion délicate, viendrait à lui manquer, de léguer son trône à un autre fils.

Un autre adversaire aurait désarmé. Philippe n'en réclama le divorce qu'avec plus d'obstination. Les plaintes adressées au pape par la prisonnière d'Étampes se succèdent plus pressantes et plus vives.

« Je suis persécutée, écrit-elle, par mon

seigneur et mari, Philippe, qui non seulement ne me traite pas comme sa femme, mais me fait abreuver d'outrages et de calomnies par ses satellites. Dans cette prison, aucune consolation pour moi, mais de continuelles et intolérables souffrances. Personne n'ose venir ici me visiter, aucun religieux n'est admis à réconforter mon âme en m'apportant la parole divine. On empêche les gens de mon pays natal de m'apporter des lettres et de causer avec moi. La nourriture qu'on me donne est à peine suffisante; on me prive même des secours médicaux les plus nécessaires à ma santé. Je ne peux pas me saigner, et je crains que ma vie n'en souffre et que d'autres infirmités plus graves encore ne surviennent. Je n'ai pas non plus assez de vêtements, et ceux que je mets ne sont pas dignes d'une reine. Les personnes de vile condition, qui, par la volonté du roi, m'adressent la parole, ne me font jamais entendre que des grossièretés ou des insultes. Enfin je suis enfermée dans une maison d'où il m'est interdit de sortir (1203). »

Innocent III ne cessa de flétrir, dans les termes qui convenaient, l'odieuse conduite de Philippe. « Je comprends à la rigueur, lui écrivait-il, que vous puissiez vous excuser, auprès de ceux qui ignorent le fond des choses, de ne pas la traiter comme votre femme; mais vous êtes inexcusable de ne pas avoir pour elle les égards dus à une reine.... Dans le cas où quelque malheur lui arriverait, à quels propos ne seriez-vous pas exposé? On dira

que vous l'avez tuée, et c'est alors qu'il vous sera inutile de songer à une autre union. »

En 1204, Philippe-Auguste n'avait pas fléchi devant les supplications, les menaces et les rigueurs de la cour de Rome. Quand il eut vaincu Jean sans Terre et que personne en France ne lui résista plus, le conquérant fut encore plus intraitable. On l'avait épargné avant la victoire, comment ne pas le ménager après? De 1203 à 1212, la condition d'Ingeburge resta aussi misérable, et le roi, qui la tenait toujours éloignée et captive, ne perdit jamais de vue le projet de se séparer d'elle. Il y eut neuf années de négociations interminables entre Paris et Rome. Philippe demandait que le procès en divorce fût ouvert et suivît son cours; il voulait déterminer à sa guise les conditions du jugement; Innocent se refusait à laisser commencer la procédure dans des conditions défavorables à sa protégée. Pour résister au désir pressant du roi ou braver ses colères, il fallut des prodiges de diplomatie. Le pape dut se résigner à d'étranges compromissions.

Dans un rapport envoyé de Rome par un ambassadeur français, Innocent III donne à Philippe-Auguste une véritable consultation d'avocat (1207). Il semble s'intéresser à la cause du roi de France, au moins autant qu'à celle de son infortunée cliente : « Si l'on peut obtenir de la reine qu'elle ne produise pas de témoins sur la question de la parenté, le seigneur pape en sera bien aise; mais si elle veut en produire, on ne

pourra pas l'en empêcher. Sur la question de l'ensorcellement, si le roi peut jurer sur son âme que la reine n'a pas été réellement sa femme, on l'en croira aisément, pourvu que la reine ne s'avise pas de jurer le contraire. Or le seigneur pape croit qu'on pourrait facilement l'amener à garder le silence sur ce point. En tout état de cause, si le roi a peur que la sentence à rendre par les juges ne lui soit défavorable, on pourra différer le prononcé du jugement, il n'y aura rien de fait, et le roi se retrouvera exactement dans la situation où il est aujourd'hui. » Le document est fort clair et en dit long sur les procédés employés par Rome pour soutenir la cause de l'innocence persécutée, sans rompre avec le persécuteur.

Cet art consommé de ménager les deux parties en faisant traîner les choses en longueur ne fut pas toujours bien vu du roi de France. Un jour, impatienté et irrité, Philippe écrivit ce billet au légat du pape, Guala : « Votre dilection apprendra que le clerc envoyé par nous au Siège apostolique est revenu de Rome. Le seigneur pape met tant de délais et tant d'obstacles à notre affaire qu'il ne veut point, à ce qu'il nous semble, nous libérer comme nous le souhaitons. Comme il nous paraît clair qu'il se refuse à notre délivrance, nous vous ordonnons, en ce qui est de cette affaire, et à moins que vous n'en ayez d'autres à traiter, de ne point demeurer plus longtemps en ce pays » (1209). Cet ambassadeur du Saint-Siège recevait,

comme nous dirions aujourd'hui, son passeport. La rupture dura peu. A cette époque du moyen âge, la royauté française et la papauté pouvaient menacer de se brouiller, elles ne se séparaient jamais.

En 1210, Philippe-Auguste essayait encore de se marier avec la fille du landgrave de Thuringe, pensant que ce petit seigneur, flatté d'une telle alliance, presserait le pape de prononcer le divorce. Le mariage manqua, et le divorce ne fut pas prononcé. Une dernière tentative auprès du légat Robert de Courçon, en 1212, pour faire aboutir l'éternelle procédure, n'eut pas plus de succès. Il fallait que Philippe prît son parti de la situation à laquelle il était réduit, celle d'un homme qui ne peut ni divorcer ni se marier; l'affaire restait sans dénouement. Tout à coup (avril 1213), on apprit qu'elle en avait un. Si invraisemblable que cela parût, Philippe-Auguste se décidait à reprendre Ingeburge. Il la reprenait comme reine, sinon comme femme (car ce dernier point reste plus que douteux). La joie fut grande dans la famille royale, dans l'Église, dans la nation entière.

C'est un intérêt politique, comme toujours, qui amenait le roi de France à ce revirement imprévu. Il revenait à Ingeburge, parce qu'il revenait au plan de conquête de l'Angleterre, et qu'il pensait, cette fois, être en mesure de le réaliser. Il avait encore besoin de l'alliance du Danemark, et surtout de l'appui d'Innocent III, qui allait lui livrer la

couronne de Jean sans Terre (du moins, il se l'imaginait) et l'aider à faire réussir la grande entreprise, le projet de débarquement pour lequel tout était préparé.

Il se faisait illusion. Mais cette fois, enfin, Ingeburge garda officiellement auprès de son mari, jusqu'à la fin du règne, la place qu'il lui avait rendue. Après sa mort (1223), elle vécut encore plus de quinze ans, traitée en reine par Louis VIII et par Louis IX. Dans son testament, Philippe-Auguste lui avait laissé une somme de dix mille livres parisis et l'appelait « sa très chère femme », *carissime uxori*. Il lui devait bien ce dédommagement.

L'histoire d'Ingeburge peut donner la mesure des progrès accomplis, sous Philippe-Auguste, par la royauté capétienne. Pendant vingt ans, il avait désobéi au chef de l'Église dans une affaire où tous les torts étaient manifestement de son côté. Les ménagements dont il fut l'objet de la part d'un pape aussi puissant qu'Innocent III et la durée même d'une résistance que Philippe termina à son heure, par un acte spontané de sa volonté, sont des faits significatifs. Ils témoignent de son caractère opiniâtre et des craintes qu'il inspirait. Ils prouvent aussi que la papauté, armée comme elle l'était au commencement du XIIIe siècle, n'a pas fait d'efforts bien vigoureux ni bien soutenus pour imposer le respect de sa décision.

*
* *

On lit avec surprise ce passage des mémoires de Joinville où saint Louis adresse ses suprêmes recommandations à son fils et lui donne Philippe-Auguste en exemple : « On raconte du roi Philippe, mon aïeul, qu'une fois un de ses conseillers lui dit que ceux de la Sainte Église lui faisaient beaucoup de torts et d'excès, en ce qu'ils lui enlevaient ses droits et diminuaient ses justices, et que c'était bien grande merveille qu'il le souffrît. Et le bon roi répondit en effet qu'il le croyait bien, mais il considérait les bontés et les courtoisies que Dieu lui avait faites : alors, il aimait mieux perdre de son droit qu'avoir débat avec les gens de la Sainte Église. »

La vérité est que la politique ecclésiastique de ce *bon roi* ne fut le plus souvent qu'une politique de conflits. Évêques traduits devant la justice royale, chassés de leurs sièges, privés de leurs « régales », c'est-à-dire de leurs revenus temporels; diocèses occupés *manu militari* et rançonnés par les officiers du roi; mesures législatives prises expressément, avec solennité, pour arrêter les progrès de la justice d'Église; impôts extraordinaires prélevés de force sur les évêchés et les abbayes; obligation durement imposée aux membres du clergé de soutenir le gouvernement royal dans ses luttes fréquentes avec le pape : par ces procédés, Philippe-Auguste a fait comprendre

à tous qu'il entendait être le maître de ses évêques et de ses abbés, aussi bien que de ses barons.

On ne peut dire pourtant qu'il ait abusé de son pouvoir pour vicier les élections ecclésiastiques et imposer ses créatures. Depuis Louis le Gros, l'intervention du roi dans les opérations électorales consistait simplement à accorder aux électeurs l'autorisation d'élire, puis à exiger que leur choix fût soumis à son consentement. Un souverain comme Philippe-Auguste, résolu et sans scrupule, pouvait trouver dans l'exercice de ce droit un moyen de peser sur les électeurs et de pratiquer la candidature officielle. Mais on ne le voit guère refuser la permission d'élire ou l'approbation des élections faites. Il ne paraît même pas tenir beaucoup à cette prérogative de la souveraineté. En 1203 et 1204, quand il accorde au clergé de Langres et d'Arras l'abandon de la régale, il concède aux chanoines, par la même occasion et pour le même prix, la liberté d'élire leur évêque sans permission préalable. Devenu le maître de la Normandie, il renonce à conserver sur le clergé normand le pouvoir presque absolu des Plantagenets, qui nommaient directement les évêques : il abandonne jusqu'au droit de régale. L'auteur de la *Philippide* lui fait dire : « A moi appartient le soin de tout ce qui touche le glaive temporel : le gouvernement du royaume me suffit. Je laisse aux hommes de Dieu à traiter les choses du service de Dieu. »

Une autre puissance se permettait ce que Phi-

lippe ne faisait pas lui-même. En 1199, à la mort de Michel, archevêque de Sens, le chapitre élit Hugue, évêque d'Auxerre; mais Innocent III donne l'archevêché à Pierre de Corbeil, évêque de Cambrai, son ancien professeur à l'Université de Paris. En 1204, à Reims, sous prétexte que les chanoines n'étaient pas d'accord, il nomme archevêque un de ses cardinaux, Guillaume Paré.

Il était moins facile à l'autorité romaine d'empêcher ce roi de France d'exploiter et de pressurer son clergé. Philippe remplissait ses obligations envers l'Église : il exigeait d'elle, en retour, avec rigueur, l'obéissance et tous les services auxquels il la croyait tenue. Les deux frères de Seignelai, Manassès, évêque d'Orléans, et Guillaume, évêque d'Auxerre, n'ayant pas envoyé leurs hommes à l'armée royale de Bretagne (1210), sous prétexte qu'ils n'étaient pas tenus au service d'ost quand le roi ne commandait pas en personne, Philippe fait saisir leur temporel. Les évêques mettent l'interdit sur leurs diocèses et vont se plaindre à Rome. Innocent III intervient en leur faveur, mais il est obligé, en 1212, d'inviter les deux évêques à accepter un compromis. Le roi resta en possession des revenus qu'il avait touchés pendant la séquestration des diocèses; mais il donna aux évêques une indemnité de trois cents livres et les dispensa du service militaire personnel, à condition que, suivant la coutume, ils enverraient leurs contingents.

En temps ordinaire, le « droit de régale »

permettait au suzerain de jouir du temporel des évèchés vacants. Aussitôt que la mort du prélat était annoncée, les officiers royaux saisissaient les revenus épiscopaux, s'installaient dans les villas et les châteaux du diocèse, prélevaient des tailles sur les diocésains, nommaient même aux prébendes et aux bénéfices ecclésiastiques : usage si utile à la royauté qu'elle fut souvent accusée de prolonger à dessein les vacances des sièges. Philippe-Auguste exerça avec la dernière rigueur ce droit lucratif. En 1206, à la mort d'un évêque d'Auxerre, les forêts de l'évêché sont coupées et le bois mis en vente; on pêche le poisson de tous les étangs; les gens du roi se saisissent des troupeaux, emportent le blé, le vin, le foin des granges épiscopales, enlèvent jusqu'aux poutres et aux moellons que l'évêque avait fait préparer pour la construction d'une chapelle. Les maisons qu'il habitait sont entièrement démeublées : il n'en reste que le toit et les murs; des sujets de l'évêché sont arrêtés, torturés, mis à rançon. Et cependant Philippe avait déclaré par deux fois (en 1182 et en 1190) qu'il renonçait à son droit de régale en faveur du chapitre d'Auxerre. Les chanoines portèrent plainte : on remit sous les yeux du roi ses lettres de renonciation; on lui en fit lecture, mais il les arracha des mains du lecteur et prétendit n'avoir rien concédé. Innocent III ordonne à l'archevêque de Tours et à l'évêque de Paris de menacer le roi de France des censures ecclésiastiques, s'il ne réparait pas

les torts fait à l'Église d'Auxerre. Il fallut que le nouvel évêque donnât une grosse somme d'argent, moyennant quoi Philippe, par une charte d'avril 1207, déclara se désister de la régale « par pitié et pour le salut de son âme et de celle de ses parents ».

Presque partout, à cette époque, sous la pression d'une opinion que le clergé inspirait, les souverains renonçaient à un usage aussi abusif. Philippe se vit obligé lui-même de céder au courant et d'affranchir certaines Églises de la régale; mais ces concessions n'étaient pas gratuites : le roi exigeait de l'évêque et des chanoines une rente ou un capital une fois payé.

Il trouvait le moyen de se dédommager par les impôts extraordinaires qu'il levait sans ménagement et qui pesaient sur tout le clergé. De son règne date l'habitude de soumettre les clercs de France à des taxes générales, à des décimes, et l'on ne voit pas qu'il ait demandé, pour les percevoir, la permission d'Innocent III. Quand le besoin d'argent se faisait impérieusement sentir, Philippe traitait les chrétiens comme de simples juifs. Il savait que les évêques, les chanoines, les abbés, grands propriétaires terriens, étaient aussi des capitalistes, et que le numéraire s'amassait dans les monastères et les cathédrales. Le clerc ne dépensait pas autant que le chevalier et il ne cessait de s'enrichir par les donations : il pouvait donc payer des impôts. Le roi, patron et protecteur du clergé, pensait que ce patronage lui don-

nait droit à des subsides. Souvent, il envoyait à Jérusalem, sur les instances du pape ou des chrétiens de Syrie, des corps de troupes et de l'argent. N'était-il pas juste qu'on lui laissât prendre sa part des revenus ecclésiastique du pays?

En France comme ailleurs, on trouvait que le clergé ne se soumettait pas assez facilement aux charges qui pesaient sur tous. On commençait aussi à s'apercevoir que sa juridiction était envahissante et qu'il était temps de protéger contre ses empiétements les tribunaux de la féodalité et du roi. Une convention de 1205-1206, appliquée en Normandie, et peut-être aussi dans d'autres régions, disposa que les juges d'Église ne pourraient connaître des matières féodales; qu'en certains cas les juges laïques auraient la faculté d'arrêter et de justicier les clercs coupables; que le droit d'asile des édifices religieux serait limité; que l'Église ne pourrait excommunier ceux qui font le commerce le dimanche ou qui négocient avec les Juifs; qu'enfin, un bourgeois ayant plusieurs enfants ne pourrait donner à celui de ses fils qui serait clerc qu'une partie de ses terres inférieure à la moitié. La participation de la royauté à cet acte législatif est très probable; car le document est daté de Paris et porte en tête : *Propositions du roi contre le clergé*, ou encore : *Articles relatifs aux entreprises faites contre la juridiction du seigneur roi.* Il s'agit bien d'une ordonnance rendue sous l'inspiration de Philippe-Auguste pour protéger ses droits contre les empiétements des clercs, et la monar-

chie y fait cause commune avec la féodalité.

En novembre 1206, le comte de Boulogne, le châtelain de Beauvais et un grand nombre de seigneurs normands réunis à Rouen attestent par serment les droits dont jouissaient le roi et les seigneurs, dans leurs rapports avec le clergé, au temps d'Henri II et de Richard Cœur de Lion. Les signataires de cette déclaration solennelle, scellée de vingt-deux sceaux, ont voulu, disent-ils, « défendre leurs droits et ceux du roi contre l'Église ». Un an après, les évêques de Normandie acceptaient un règlemeut de procédure qui déterminait les cas où la justice royale serait saisie (octobre 1207). Enfin, en 1208, l'archevêque de Rouen reconnaissait le pouvoir des baillis royaux dans les affaires de patronage des églises ; il consentait à restreindre l'abus du droit d'asile et à promettre d'excommunier moins facilement les agents du roi.

Innocent III ne paraît avoir rien tenté pour s'opposer à des mesures qui diminuaient singulièrement les droits et le pouvoir de l'Église dans un pays où ses progrès n'avaient rencontré jusqu'ici aucun obstacle. C'est qu'il pensait sans doute que son intervention ne serait pas admise, et que les réclamations comme les menaces ne produiraient aucun effet. Par les paroles, les écrits, les actes, Philippe-Auguste manifestait en toute occasion la volonté arrêtée de subordonner la justice d'Église à la sienne et de tenir le clergé en main.

Il ne fallait pas essayer davantage de l'arrêter dans ses entreprises politiques, quand les intérêts

vitaux de sa monarchie étaient en jeu. On a vu plus haut que toute la diplomatie romaine fut impuissante à l'empêcher de prendre les États continentaux de Jean sans Terre. Au moment où la guerre s'ouvrait, Innocent avait déjà envoyé des commissaires chargés de réconcilier les deux rois, mais dans une assemblée de barons et de prélats réunis à Mantes (22 août), Philippe protesta. « En matière féodale, *jure feudi*, lorsqu'il s'agissait de ses relations avec un vassal, il n'avait pas à recevoir les ordres du Souverain Pontife ni à subir sa juridiction. La querelle qui divisait les rois, étant de nature temporelle, ne regardait en rien la cour de Rome. » Innocent III réfuta cette thèse : « Le roi de France tendait par là à limiter la puissance pontificale; il oubliait tous les services que la papauté avait rendus à ses ancêtres. La mission des successeurs de saint Pierre n'était-elle pas d'établir la paix parmi les hommes? Si le pape n'avait pas le droit d'intervenir en matière féodale, sa juridiction s'imposait en matière de péché, *ratione peccati*. Il s'agissait précisément de savoir si Philippe n'avait pas péché en méconnaissant les droits du roi d'Angleterre son vassal. »

La théorie d'Innocent III eût permis à la papauté de s'immiscer dans toutes les affaires des laïques. On ignore si le roi de France continua la discussion : mais les évêques capétiens, convoqués par le légat au concile de Meaux (7 août 1204), abandonnèrent en très grande majorité, comme lors du procès d'Ingeburge, la cause pontificale, pour

se serrer autour du chef de leur monarchie. Ainsi se manifestait l'opposition d'un roi et d'un peuple aux volontés de l'Église internationale, nouveauté grave dans le monde chrétien.

On pense bien qu'après son triomphe de Bouvines, le conquérant n'allait pas se montrer plus docile, et renoncer aisément à l'Angleterre, cette proie que la papauté lui avait déjà soustraite, et qui tentait de nouveau son appétit. Pendant qu'Innocent III excommuniait les révoltés d'Angleterre au concile de Latran, Philippe-Auguste négociait avec eux un changement de dynastie. Il fut convenu que Louis de France ferait valoir sur l'Angleterre les droits de sa femme Blanche de Castille, mère de Jean. En outre, le roi de France exigea vingt-quatre otages, fils de nobles, qu'il fit, sous bonne garde, interner à Compiègne. Alors seulement, il permit au princc royal, que les révoltés avaient élu à Londres, de s'engager à fond avec eux. Louis leur enverra d'abord des troupes, et, au printemps prochain, il s'embarquera.

Des hommes de loi, aux gages de Philippe-Auguste ou de son fils, rédigent, pour le répandre en Angleterre et à Rome, un long mémoire justificatif destiné à prouver que le trône anglais est vacant depuis le jour où la cour des pairs de France a condamné Jean sans Terre à mort comme coupable du meurtre d'Artur. Le fils de ce condamné, Henri, n'a donc aucun droit à remplacer son père, et Louis de France, élu par la noblesse et le clergé, — d'ailleurs neveu du roi déposé, —

est le légitime propriétaire de la couronne anglaise. Ce manifeste était un mensonge d'avocat, mais il s'agissait de se donner l'apparence du droit.

Le pape, bien qu'il ne fût peut-être pas dupe de cet artifice, ne voulait pas courir le risque d'une rupture ouverte avec le roi de France. Il lui adressa seulement, ainsi qu'aux seigneurs des deux pays, des lettres pressantes, comminatoires, pour les engager à ne pas secourir et même à combattre les insurgés.

L'historien officieux de la monarchie capétienne, Guillaume le Breton, prétend que l'entreprise de Louis fut tout d'abord désapprouvée par son père [1]. L'anecdotier connu sous le nom de Ménestrel de Reims affirme, contre toute vérité, que Philippe refusa d'accueillir les ouvertures des barons anglais, sous prétexte « qu'il avait assez de terre ». Assez de terre ! c'était bien mal connaître le roi de France ! « Le roi dit qu'il ne s'en mêlerait pas. Quand messire Louis vit que son père ne voulait pas s'en mêler, il lui dit : « Sire, s'il vous plaisait, j'entreprendrais cette besogne. — Par la lance Saint-Jacques, répondit le roi, tu peux faire ce qu'il te plaît, mais je crois que tu n'en viendras pas à bout, car les Anglais sont traîtres et félons, et ils ne te tiendront pas parole. — Sire, dit messire Louis, que la volonté de Dieu en soit faite. » La vérité est que, dans cette affaire, le père et le fils étaient absolument d'accord.

1. *Patre penitus dissentiente.*

A l'assemblée de Melun (avril 1216), le légat du pape, Galon, se présente pour dissuader le roi de France de permettre à son fils de s'embarquer pour l'Angleterre, « propriété de l'Église romaine en vertu du droit de seigneurie ». — « Le royaume d'Angleterre, répond sur-le-champ Philippe, n'a jamais été le patrimoine de saint Pierre ni ne le sera. Le trône est vacant depuis que le roi Jean a été condamné, dans notre cour, comme ayant forfait par la mort d'Artur. Enfin, aucun roi ni aucun prince ne peut donner son royaume sans le consentement de ses barons, qui sont tenus de défendre ce royaume. Et si le pape a résolu de faire prévaloir une pareille erreur, il donne à toutes les royautés l'exemple le plus pernicieux. » Le lendemain, Louis de France paraît à l'assemblée : après avoir jeté un regard de travers sur le légat, il va s'asseoir à côté de son père. Galon prie le prince de ne pas aller en Angleterre occuper le patrimoine de l'Église romaine, et le roi, de s'opposer au départ de son fils. Le roi répond : « J'ai toujours été dévoué et fidèle au seigneur pape et à l'Église de Rome, et me suis toujours employé efficacement à ses affaires et à ses intérêts. Aujourd'hui, ce ne sera ni par mon conseil ni par mon aide que mon fils Louis fera quelque tentative contre cette Église. Cependant, s'il a quelque prétention à faire valoir sur le royaume d'Angleterre, qu'on l'entende, et que ce qui est juste lui soit accordé. »

Alors un chevalier, chargé de parler au nom de Louis, se lève et fait valoir les arguments produits

dans le fameux mémoire. Le légat les réfute, et termine par une nouvelle sommation au roi et à son fils de ne pas se mêler des affaires anglaises, mais cette fois il ajoute une menace d'excommunication. Louis se tourne vers son père : « Seigneur, je suis votre homme-lige pour le fief que vous m'avez assigné en deçà de la mer, mais il ne vous appartient pas de rien décider au sujet du royaume d'Angleterre. Je m'en rapporte au jugement de mes pairs pour savoir si vous devez me forcer à ne pas poursuivre mon droit, et un droit de telle nature que vous ne pouvez m'en rendre justice. Je vous prie de ne vous opposer en rien à la résolution que j'ai prise d'user de mon droit, car je combattrai pour l'héritage de ma femme, jusqu'à la mort, s'il le faut. » Cela dit, il quitte l'assemblée avec les siens. Il ne restait plus au légat qu'à demander à Philippe-Auguste un sauf-conduit jusqu'à la mer. « Je vous le donne volontiers, dit le roi, pour la terre qui m'appartient, mais si par malheur vous tombez entre les mains d'Eustache le Moine (un célèbre pirate, au service de la France) ou des autres hommes de mon fils Louis, qui gardent la mer, vous ne me rendrez pas responsable des choses fâcheuses qui pourront vous arriver. » « A ces mots, ajoute le chroniqueur Roger de Wendover, le légat se retira, tout en colère, de la cour du roi. »

Cependant Philippe-Auguste, continuant la comédie, confisqua ou feignit de confisquer la terre du prince royal, l'Artois, et les domaines des

chevaliers qui s'embarqueraient avec lui. En même temps, il laissait Louis réunir douze cents chevaliers ; du nombre étaient la plupart des héros de Bouvines. Si le roi avait dirigé lui-même l'entreprise, il n'aurait pas choisi d'autres soldats.

Il fournissait aussi l'argent. Les sommes destinées à payer la campagne furent levées avec rigueur dans toutes les provinces royales. Dans l'Artois, la taxe de guerre fut perçue « au nom du roi ». Tous les hauts barons qui refusèrent de payer furent obligés de consentir un emprunt forcé. Le duc de Bourgogne, Eude III, versa mille marcs. En Champagne, la comtesse Blanche, régente au nom de son fils mineur Thibaut IV, refusa de rien payer sous prétexte qu'elle ne voulait pas contribuer à une attaque contre un prince croisé. Quel-jours après, comme elle était à table avec son fils, une troupe de chevaliers et de sergents force les portes et la défie de la part de Louis de France ; elle s'enfuit, épouvantée, dans sa chambre. Philippe-Auguste se crut obligé de punir les auteurs de ce coup de main. Il désavoua ses agents et son fils, une fois de plus. Mais comment toutes ces levées d'hommes et d'argent se seraient-elles faites si le roi de France ne l'avait pas permis ? Aussi Innocent III, après avoir excommunié Louis, s'apprêta à frapper Philippe. Des lettres pontificales apprirent à l'archevêque de Sens et à ses suffragants que le roi de France était excommunié. Le pape dictait déjà aux scribes du Latran la

bulle d'anathème. La mort ne lui laissa pas le temps de sévir.

A Pérouse, où il séjournait, avant d'aller à Pise et à Gênes rétablir la paix entre les deux puissances rivales, il fut saisi de fièvre paludéenne, sous la forme d'accès revenant tous les trois jours. Il en guérit « à l'insu de ses médecins », dit une chronique française. Puis la fièvre revint à l'état aigu et permanent. Il eut le tort de continuer à prendre la forte nourriture dont il avait l'habitude. L'infection paludique, s'aggravant, amena la paralysie, puis l'état comateux, et il mourut, à la neuvième heure, le samedi 16 juillet 1216. S'il lui avait été donné de vivre quelque temps encore, il aurait appris avec indignation que les grands du royaume de France, réunis à Melun, avaient protesté contre l'excommunication de leur souverain, déclaré qu'ils n'en tiendraient aucun compte, et appelé d'Innocent III au pape mieux informé.

En somme, dans cette Europe soumise presque tout entière au pouvoir politique de son chef religieux, assujettie temporellement et féodalement à l'Église, une seule nation, la France, avait pu se tenir en dehors du vasselage romain. Dans les documents qui nous instruisent des rapports de Philippe-Auguste avec Rome, pas un mot ne permet de dire que la royauté capétienne ait accepté ou subi la suzeraineté effective du pape. L'esprit d'indépendance, chez elle, avait de si profondes racines qu'elle put résister au prestige et à la volonté du dominateur devant qui le monde se courbait.

Au moment où Innocent faisait mine de s'opposer à la conquête normande, Philippe-Auguste avait demandé à ses principaux feudataires une promesse écrite et scellée de désobéir au pape, dans le cas où celui-ci voudrait le contraindre à la paix. Premier exemple connu d'un roi de France sollicitant et obtenant du corps féodal son appui contre les exigences de Rome ! Ce précédent ne sera pas perdu pour Philippe le Bel.

# TABLE DES CHAPITRES

## I. — LES ÉTATS DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE



## II. — MAGYARS ET SLAVES

## III. — L'ÉGLISE D'ANGLETERRE ET RICHARD CŒUR DE LION



## IV. — JEAN SANS TERRE ET LA PAPAUTÉ



## V. — PHILIPPE-AUGUSTE

211-08. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 4-08.

